

Centre d'Études et de Recherches sur l'Urbanisation du Monde Arabe

Unité Associée C.N.R.S. - Université de Tours

LES CAHIERS D'URBAMA



Centre d'Études et de Recherches sur l'Urbanisation du Monde Arabe
URBAMA

U.R.A. 365 du C.N.R.S.
Université François-Rabelais
TOURS

LES CAHIERS D'URBAMA

n° 11

- 1995 -

Responsables de la publication : Jacques FONTAINE et Michael F. DAVIE

Les auteurs désirant que leur article soit diffusé dans *Les Cahiers d'URBAMA* doivent contacter :

Michael F. DAVIE
URBAMA
Université François-Rabelais
"Site Loire"
B.P. 2221
37021 TOURS Cedex

Révision et correction des textes : Pierre SIGNOLES
Mise en pages : Florence TROIN
Cartographie : Florence TROIN et Stéphane LORET

© Tous droits réservés, 1995
U.R.A. 365 du CNRS "URBAMA"
Université François-Rabelais
Tours

Dépôt Légal : 1er trimestre 1995
Imprimé en France/Printed in France

Photo de couverture : Étals et charettes implantés autour de la Mosquée Marzûq (rue al-Fath, Le Caire).
Cliché : Mostafa KHAROUFI, avril 1992.

Les Cahiers d'URBAMA
N° 11, 1995
ISSN : 0989-5620
ISBN : 2-86-906-075-0

SOMMAIRE

Pages

Blandine DESTREMAU Les camps de réfugiés palestiniens ou la double identité territoriale : le cas d'Amman.	5
Mostafa KHAROUFI Société et espace dans un quartier du Caire (Dâr el-Salâm) : secteur "informel" et intégration urbaine.	57
RÉSUMÉS DE THÈSES	93
COMPTES-RENDUS par Gérard MAURER.....	115

Les Cahiers d'URBAMA
N° 11, 1995
ISSN : 0989-5620
ISBN : 2-86-906-075-0
pp. 5-56

**LES CAMPS DE REFUGIÉS PALESTINIENS
OU LA DOUBLE IDENTITÉ TERRITORIALE :
LE CAS D'AMMAN**

Blandine DESTREMAU

A.T.E.R. à l'Université de Paris I (I.E.D.E.S.),
Chercheur associé au G.R.E.M.A.M.O. (Paris VII)
et à URBAMA (Tours)

Dans les années 50, une très forte impulsion fut donnée au processus jordanien de croissance démographique et, caractéristiquement, d'urbanisation, du fait de l'exode de centaines de milliers de Palestiniens chassés de leurs terres par la guerre israélo-arabe de 1948 et la création de l'État d'Israël¹. Plus d'un quart² vit encore dans des camps. De nouveau, en 1967, la guerre conduisait à l'exil, en terre est-jordanienne et dans ses villes, des masses d'autres Palestiniens, dont une bonne part s'ajouta à la population urbaine.

Ces réfugiés ont été partie intégrante de l'affirmation d'Amman comme pôle urbain, du point de vue de sa démographie comme de ses activités. En revanche, on peut se demander jusqu'à quel point, et à quels égards, les camps, en tant qu'espaces délimités à des fins spécifiques, se sont fondus dans le processus d'urbanisation, ou sont demeurés des enclaves au statut distinct, dans cet environnement urbain ; dans quelle mesure et comment ces "espaces-camps" se différencient (encore) de la ville ; dans quelle mesure le caractère de "camp" produit (ou reflète) de la non-intégration à la ville, ou une intégration différenciée ; dans quelle mesure, et à quelle place, les camps de réfugiés palestiniens participent de la dynamique urbaine.

Outre un recours aux documents existants, j'ai cherché des réponses à quelques-unes de ces questions à l'occasion d'une étude de terrain réalisée en janvier-février 1993, au cours de laquelle j'ai effectué près d'une cinquantaine d'entretiens avec des personnes habitant dans les camps de réfugiés, des responsables au sein des diverses institutions concernées par la question des réfugiés et des camps, ainsi que des personnes liées à cette question par leurs activités intellectuelles, politiques ou professionnelles. Je ne me suis directement intéressée qu'aux lieux de regroupements de réfugiés qui avaient formellement le statut de camp et qui étaient sous la responsabilité de l'U.N.R.W.A., en l'occurrence ceux de **Jabal Hussein** et de **Wihdat**, tous deux établis après la guerre de 1948 et aujourd'hui enchâssés dans la ville d'Amman. J'ai laissé de côté d'autres espaces parfois baptisés "camps" par les habitants de la capitale, du fait de leurs caractéristiques - population réfugiée palestinienne dans sa quasi-totalité, niveau socio-économique relativement bas, habitat modeste... - mais qui n'en avaient pas le statut. La principale raison de ce choix est qu'il me semblait que ce statut, précisément, pouvait poser des obstacles spécifiques à l'intégration urbaine, du point de vue des réglementations comme de celui des représentations.

¹ Ce texte est une version remaniée d'un rapport de recherche réalisé dans le cadre d'une Action Scientifique Programmée (A.S.P.) O.R.S.T.O.M.-C.N.R.S., ayant pour objet "L'urbanisation au Machreq : du monde rural aux villes moyennes". Cette A.S.P. associe URBAMA (U.R.A. 365 du C.N.R.S., Université de Tours) et l'O.R.S.T.O.M. et est placée sous la responsabilité scientifique de Marc LAVERGNE et de Galila EL KADI. Le travail de terrain a été entrepris avec le concours du C.E.R.M.O.C. (Centre d'Études et de Recherches sur le Moyen-Orient Contemporain, Beyrouth-Amman). Ce même texte a été publié, avec l'accord des responsables de l'A.S.P., par la *Revue d'Études Palestiniennes*, 1994, n° 52, pp. 21-68.

² Les statistiques de l'U.N.R.W.A. sont les seules disponibles pour les Palestiniens en Jordanie, parce que ceux-ci, citoyens jordaniens, ne sont pas traités à part dans les recensements. Mais elles ne tiennent compte que des réfugiés enregistrés, qui ont fui en 1948, selon la définition donnée plus bas.

I - AFFLUX DES RÉFUGIÉS, CROISSANCE URBAINE ET MARCHÉ DU TRAVAIL EN JORDANIE ORIENTALE DANS LES ANNÉES 50

1 - Réfugiés et croissance démographique d'Amman

Si l'on se réfère aux données démographiques établies pour les années 1950, 1961, 1979 et 1983, on observe un quadruplement de la population de Jordanie orientale entre les deux dates extrêmes, avec une augmentation de 50 % environ au cours des dix premières années, puis de 130 % au cours des dix-huit années suivantes.

Un des facteurs principaux de ce considérable accroissement démographique est, bien évidemment, l'arrivée de centaines de milliers de réfugiés palestiniens, suite à la guerre de 1948. Sur les 780 000 exilés de 1948, environ 30 %, soit 234 000 personnes, s'installèrent en Jordanie orientale³. Selon KOSSAIFI⁴, la Jordanie orientale comptait, au 1er juillet 1952, 586 885 habitants, dont 184 700 Palestiniens et, en 1961, 869 751 habitants, dont 387 751 Palestiniens. L'exode de la rive occidentale avait concerné 148 000 personnes entre 1952 et 1961, dont 136 000 étaient allées vers la Jordanie orientale, pour 90 % d'entre elles vers la zone Amman-Zarqa ; entre 1961 et 1967, 139 000 Palestiniens auraient quitté la rive occidentale, mais seulement 25 000 d'entre eux à destination de la rive orientale.

À la suite de la guerre de 1967, la Jordanie orientale a dû accueillir quelque 245 000 déplacés⁵ dont 110 000 étaient des réfugiés déjà inscrits auprès de l'U.N.R.W.A. (auxquels il faut ajouter un petit nombre de Gaza), et qui vivaient donc leur second exode. De ce second groupe, 180 000 se concentrent dans la région d'Amman. Ceci porterait à 577 000 le nombre total de réfugiés immatriculés et de déplacés se trouvant en Jordanie orientale en novembre 1967, dont 420 000 dans la région d'Amman. Environ 57 % d'entre eux sont des réfugiés inscrits. Une estimation subséquente rajoute quelque 50 000 réfugiés immatriculés à ce total⁶. Tous ces flux ont fait se renverser les rapports démographiques entre les rives du Jourdain : en 1952, la rive occidentale représentait 55,7 % de la population du royaume, mais 35,3 % seulement en 1972⁷. En raison notamment de l'attraction qu'il représentait en terme de possibilités d'emploi (nous y reviendrons), le district qui polarise cet accroissement considérable est celui d'Amman, alors que, sous l'effet de l'exode rural, d'autres districts (Balqa et Karak) perdent de leur effectif démographique au cours de la décennie 50. En effet, le district de la capitale voit sa population se multiplier par 2,7 pendant cette première période, pour passer de 160 569 habitants en 1950 à 433 618 en

³ PICAUDOU Nadine, "La bourgeoisie palestinienne et l'industrie", in *Industrialisation et changements sociaux dans l'Orient Arabe*, C.E.R.M.O.C., Beyrouth, 1982, p. 371.

⁴ KOSSAIFI, *Contribution à l'étude de la démographie de la population palestinienne*, Thèse de 3ème Cycle, Institut National d'Études Démographiques, Paris, 1976.

⁵ Ces "déplacés" ont ainsi été nommés parce qu'ils se déplaçaient, à l'époque, au sein des frontières nationales, qui comprenaient la Cisjordanie depuis son annexion en 1949. KOSSAIFI (voir note 4) estime que les déplacés entre 1967 et 1972 étaient au nombre de 241 400 et que 225 000 d'entre eux se sont rendus en Jordanie orientale.

⁶ Chiffres extraits de GOICHON A.-M. : *Jordanie réelle*, Desclée de Brouwer, Paris, 1967, tome II, pp. 719 et sq. Les estimations continuent de s'élaborer et de s'affiner, et ces chiffres doivent être pris avec un certain recul, notamment parce que, fondés sur les statistiques de l'U.N.R.W.A., ils ne comprennent pas les réfugiés non inscrits.

⁷ KOSSAIFI, op. cit.

1961 et concentrer cette dernière année près de la moitié de la population de la rive orientale, contre le quart environ onze ans plus tôt. Si le rythme de croissance se ralentit au cours de la période suivante (1961-1979), la concentration relative se renforce, passant de 48,1 % à 55,2 %, et le gonflement démographique du district de la capitale multiplie la population par plus de 2,7 encore une fois, lui faisant dépasser le million (1 187 750 en 1979)⁸. Il faut noter que la guerre de 1973 et celle du Liban ont également suscité des déplacements vers Amman.

Selon diverses estimations⁹, la population d'Amman a été multipliée par près de 150 en 60 ans (1923-1983), et cela sans prendre en compte l'afflux des rapatriés du Golfe après 1990, alors que sa superficie a été, quant à elle, multipliée par plus de 50 au cours d'à peu près la même période : elle est en effet passée de 1 km² en 1928 à 2,5 km² en 1948, à 21 km² en 1972, 43 en 1979 et 53,7 km² en 1982¹⁰.

Tableau 1 : Évolution de la population d'Amman.

	Effectif total	dont réfugiés palestiniens
1923	5 000	
1938	20 000	
1941	22 500	
1945	60 000	
1949	87 591 (minimum)	26 000
1950	92 350	28 000
1952	108 304	50 000 environ
1961	246 475	
1963	277 344	
1967 (1er sem.)	330 220	107 655
1971	520 720	
1976	691 120	
1979	624 000 (ou 648 587)	
1983	744 000	
1987	866 000	
1990	n.d.*	476 346

* n.d. = non déterminé. Il n'existe pas de recensement de la population d'Amman pour 1990. Mais, pour cette même année, des sources fournissent le nombre de réfugiés palestiniens.
Sources : J. HACKER, A. NUSAIR et M. LAVERGNE ; voir note 9.

Le taux d'accroissement de la population hors accroissement naturel est de 11,9 % par an en moyenne dans les quatre années qui suivent la guerre de 1948, et de 7,3 % par an en moyenne au cours des quatre années suivant celle de 1967, en brusque augmentation par rapport aux années précédentes¹¹, ce qui confirme, si besoin est,

⁸ TUMA Farouk, *La dynamique urbaine et la ville d'Amman*, Thèse de 3ème Cycle de Géographie, Université Paris VIII, 1983-84. (cf. tableau 9, p. 109).

⁹ Notamment Jane HACKER pour les chiffres jusqu'à 1952 (*Modern Amman - A Social Study*, Ed by John I. Clarke, University of Durham, 1960, pp. 62-66 et p. 136), Atef NUSAIR, *Séismes démographiques et politiques d'habitat en Jordanie : le cas d'Amman*, Thèse de Doctorat en Urbanisme et Aménagement, Université Paris XII-Val de Marne, Institut d'Urbanisme de Paris, 1992, pp. 106 et sq. et M. LAVERGNE, 1991, communication ronéotypée au Colloque de Sefrou pour le chiffre de 1987.

¹⁰ Atef NUSAIR, op. cit., pp. 106-109.

¹¹ Données chiffrées reprises des calculs de Musa Abboudeh Rabah SAMHA, *Migration to Amman : Patterns of Movement and Population Structure*, Thesis for the Title of Doctor of Philosophy, University of Durham, 1979, p. 73.

l'effet démographique des exodes palestiniens. Dans le même sens, l'enquête menée en 1957 auprès de 430 résidents d'Amman et analysée par Jane Hacker¹² montre que 86,4 % des personnes interrogées étaient arrivées à Amman entre 1948 et 1957, et 57,2 % entre 1948 et 1951. En 1977, 48 % du total des réfugiés résidant à Amman y étaient arrivés suite à (et en raison de) la guerre de 1948, 51 % suite à la guerre de 1967 (dont près de la moitié en un second exil), et 1 % après avoir fui le Liban au cours des premières années de la guerre¹³.

En outre, la population réfugiée possède sa propre dynamique de croissance : selon les statistiques de l'U.N.R.W.A., la population réfugiée en Jordanie orientale a un taux de croissance naturelle de 3,7 à 3,8 % par an, ce qui provoque un doublement en moins de 20 ans, et son quintuplement depuis l'exode de 1948.

2 - Itinéraire des réfugiés et attraction du marché du travail d'Amman dans les années 1950

Cet afflux de réfugiés vers Amman, s'il fut relativement concentré dans le temps, s'étale en fait sur plusieurs années. Dans son analyse des itinéraires et déplacements convergeant vers Amman, M.A.R. SAMHA affirme que, *"après 1948, la plupart des réfugiés sont restés dans des camps d'urgence de la rive occidentale (en Cisjordanie), pensant que la situation se résoudrait rapidement et qu'ils pourraient retourner chez eux. [...] Après 1950, aucune amélioration ne se faisait sentir dans la situation politique et les réfugiés n'étaient pas autorisés à rentrer chez eux ; donc, certains ont commencé à se rendre dans d'autres villes comme Amman"*. Ces étapes successives n'auraient d'ailleurs mené qu'une proportion relativement faible du nombre total de réfugiés à Amman, en raison notamment de la capacité d'absorption des autres villes des rives est et ouest¹⁴. En outre, de nombreux réfugiés avaient des parents parmi les Palestiniens qui s'étaient installés sur la rive est depuis les années 20, et les rejoignirent là où ils résidaient¹⁵.

De fait, aucune des personnes que j'ai interrogées n'est arrivée sur la rive orientale (à Amman) immédiatement après la guerre, dans son mouvement de fuite à proprement parler. Les familles ont généralement passé deux à cinq ans en Cisjordanie (et/ou à Gaza pour certaines), dans des conditions diverses selon leur situation antérieure. Ce temps fut aussi celui qu'il leur fallut pour réaliser que leurs terres spoliées ne leur seraient pas rendues avant de longues années. Elles parvinrent donc à Amman vers 1951-1955, dates d'établissement des camps.

Au début, les réfugiés logeaient généralement à la belle étoile (selon leur expression : *"sous les arbres"*, c'est-à-dire dans les plantations d'oliviers), dans des grottes ou en plein air. Quelques-uns avaient des contacts en Cisjordanie ou des amis qui les ont hébergés, soit qu'ils habitaient à proximité, soit par le biais de leurs

¹² J. HACKER, 1960, op. cit., p. 63.

¹³ M. A. R. SAMHA, 1979, op. cit., p. 107.

¹⁴ La situation fut radicalement différente en 1967, car les déplacés, pour diverses raisons, arrivèrent alors directement et rapidement, dans leur grande majorité, à leur destination finale et notamment à Amman (M. A. R. SAMHA, 1979, op. cit., pp. 110 et sq.).

¹⁵ Avi PLASCOV, *The Palestinian Refugees in Jordan 1948-57*, Frank Cass ed., 1981, p. 33 et 34.

relations (commerciales, familiales). Certains sont restés à dormir dehors assez longtemps ; d'autres, qui en avaient les moyens, ont pu louer une maison assez rapidement. La Croix-Rouge enregistrait les réfugiés, qui commençaient à être canalisés vers des installations d'hébergement en Cisjordanie, puis vers des camps quand ils furent établis, souvent en plusieurs étapes.

Un grand nombre de familles a été installé dans le grand camp de Aqaba Jaber, près de Jéricho. Mais les conditions de vie y étaient très difficiles : chaleur et humidité, beaucoup de maladies, pas de travail aux environs. Il semble que ceux-là en particulier ont été enclins à poursuivre leur chemin. Certains chefs de famille ont installé les femmes et enfants dans un camp, puis sont allés chercher du travail ailleurs, notamment sur la rive orientale. Certaines familles ne sont pas entrées dans les camps au cours de ces premières années : ce sont celles qui ont pu emporter de Palestine un capital en argent, notamment les commerçants, et celles dont un membre avait des contacts commerciaux dans différents endroits, ou qui travaillait déjà de part et d'autre de la ligne d'armistice, et qui de ce fait a pu se réinstaller dans les affaires : achat d'une petite boutique, d'un stock de marchandises, etc. D'autres personnes de ces familles ont pu se faire embaucher par l'U.N.R.W.A., organisme qui versait (et verse encore) de bons salaires (relativement au niveau moyen des salaires jordaniens), et grâce auquel il était possible d'établir des contacts intéressants ; après avoir économisé de l'argent, ces personnes sont parvenues à s'installer elles aussi.

Dans une Cisjordanie surpeuplée et à l'économie peu développée et profondément perturbée par l'afflux de quelque 250 000 réfugiés, la création d'Israël et l'amputation territoriale, la situation économique se détériora rapidement dans les années qui suivirent la guerre. La crise rendit de plus en plus difficile la survie des familles, alors que la Jordanie orientale se développait à grands renforts de capitaux. Après avoir vécu de petits emplois précaires - "totalement démunis ou ayant dépensé les maigres économies qu'ils avaient pu emporter avant de fuir"¹⁶ - au cours des trois ou quatre années qui suivirent l'exode, un nombre important de réfugiés fut ainsi attiré par les possibilités d'emploi qu'offrait Amman. Dans un premier temps, les hommes vinrent seuls à la recherche de travail, ou en groupes de quelques-uns, laissant derrière eux leur famille. Progressivement, ils parvinrent à stabiliser une source régulière de revenus et firent venir femmes et enfants. Des ressortissants de Cisjordanie suivirent également ce mouvement, mais de façon temporaire ou semi-temporaire, en gardant leur base de vie en Cisjordanie. Après 1967, ils furent "naturellement" conduits à rendre permanents ces séjours de travail.

En effet, dès le début des années 50, et suite à la guerre, à la création d'Israël et à l'annexion de la Cisjordanie par le Royaume hachémite, le gouvernement jordanien avait mis en œuvre un plan de développement économique accéléré du Royaume élargi. Cette période "d'intégration" des deux rives fut aussi celle d'une concentration des investissements sur la rive orientale, du développement économique (et tout particulièrement industriel et infrastructurel) et de la création d'emplois. Parallèlement, le recentrage de l'activité politique et économique à Amman, qui

¹⁶ GOROKHOFF Philippe : "Les Palestiniens au Koweït", in : *Migrations et changements sociaux dans l'Orient Arabe*, C.E.R.M.O.C., Beyrouth, 1985, p. 39. Un grand nombre de ces plus pauvres émigrèrent vers les pays du Golfe, et notamment le Koweït, à cette même époque.

devait devenir une cité et une capitale capable de s'imposer aux villes palestiniennes de la rive occidentale, et notamment à Jérusalem, contribua à centraliser dans la capitale de nombreuses fonctions et à initier une hypertrophie qui ne fera que se renforcer au cours des années suivantes¹⁷.

Ces nouveaux investissements et le développement des appareils publics, permis notamment par l'aide internationale et le rapatriement de fonds de Palestine, ont généré une importante demande de travail. Amman devenait donc un marché du travail demandeur et dynamique, et ceci tout particulièrement grâce à deux secteurs d'activité (la construction et l'appareil d'État : armée, bureaucratie, éducation), tandis que l'industrie demeurerait marginale. Des possibilités s'ouvraient également du côté des entreprises privées, pour lesquelles les marchés se développaient dans toutes les branches. La classe ouvrière jordanienne était alors, dans son écrasante majorité, composée de Palestiniens. Mais, en Jordanie-Palestine, elle ne regroupait, en 1953-1954, que 8 000 travailleurs, avant d'atteindre 19 238 en 1960, puis 28 500 en 1970¹⁸. Reflétant la structure de l'économie et l'importance des transferts gouvernementaux, le secteur tertiaire, en revanche, représentait dans les années 50 près du tiers du P.I.B. et plus des deux cinquièmes de la population active en 1961¹⁹.

D'un côté, donc, la dynamique urbaine et économique d'Amman nourrissait les espoirs d'emploi et attirait les réfugiés paupérisés ; et, de l'autre, l'arrivée même de ces réfugiés suscitait d'énormes besoins de services, d'infrastructures, de logements, de biens de consommation, qui contribuaient à stimuler cette dynamique, non sans d'ailleurs provoquer d'importantes tensions inflationnistes²⁰. Les réfugiés les moins qualifiés et argentés ont alors travaillé comme simples journaliers ou ouvriers ; les plus entreprenants et ceux qui avaient déjà un certain capital se sont lancés dans une affaire (carrière de pierre, fabrique de plâtre ou de parpaings, etc.). La Palestine permettait ainsi à la capitale jordanienne de se développer sur la base d'une démographie abondante, partiellement constituée de groupes de citoyens et de la classe moyenne et commerçante de Palestine²¹. Cependant, l'arrivée de ces réfugiés, pour beaucoup d'un niveau d'éducation et de formation relativement élevé, ne fut pas sans perturber le marché du travail. Outre la mise en concurrence des employés précédents, l'insuffisance d'emplois dans certaines branches força nombre de personnes à se rabattre sur des emplois manuels, diffusant de la sorte le chômage à l'ensemble des branches d'activité²².

¹⁷ Sur ce processus de développement inégal, voir notamment RIVIER François, *Croissance industrielle dans une économie assistée : le cas jordanien*, C.E.R.M.O.C., Beyrouth, 1980, pp. 65-70 ; et PICAUDOU Nadine, 1982, op. cit.

¹⁸ Voir BRAND Laurie, *Palestinians in the Arab World, Institution Building and the Search for State*, Columbia University Press, New-York, 1988, pp. 157, 186, 189 ; et NASR Salim, "Les travailleurs de l'industrie manufacturière au Machrek", in *Industrialisation et changements sociaux dans l'Orient Arabe*, C.E.R.M.O.C., 1982, p. 149.

¹⁹ PICAUDOU N., 1982, op. cit., p. 373.

²⁰ TUMA F., 1983-1984, op. cit., p. 93.

²¹ BRAND L., 1988, p. 154.

²² Selon George L. HARRIS, *Jordan. Its people, its society, its culture*, Hraf Press, New-Haven, 1958, p. 129), en 1955, sur 1 500 ouvriers employés par l'usine de potasse, 210 avaient des certificats d'école secondaire.

Mes interlocuteurs soulignent également que toutes les espérances, nourries par "ce que racontaient les gens", ne furent pas satisfaites et que nombre de réfugiés eurent beaucoup de mal à s'intégrer professionnellement, ou durent pour cela émigrer à l'étranger. Les résultats des travaux menés en 1957 et rapportés par Jane HACKER²³ montrent en effet ces difficultés : le taux d'emploi de la population potentiellement active était de 62 % dans les camps et de 68,8 % hors des camps. Ailleurs, l'auteur mentionne un taux de non-emploi de la population potentiellement active supérieur à 55 %, qu'elle met en relation avec les estimations d'économistes jordaniens, évaluant le taux de chômage (toujours de la population potentiellement active) à 50-75 %. Quelles que soient les raisons de cette contradiction, il faut souligner que ces évaluations ne peuvent être considérées comme des indicateurs de chômage à strictement parler, dès lors que le raisonnement est effectué sur la base de l'activité potentielle physique, déterminée par l'âge et la condition de santé, sans tenir compte du désir (ou non) des individus à travailler (comme c'est le cas dans les définitions du Bureau International du Travail - B.I.T. - ou française, du chômage). Ainsi, sur 121 personnes sans emploi, 93 disaient ne pouvoir ou ne pas vouloir en trouver, mais 85 étaient des femmes âgées de 15 à 64 ans, dont Jane HACKER admet que la tradition les détourne d'un emploi salarié ; l'auteur n'en considère pas moins que cela constitue "une perte sèche pour la communauté". Selon d'autres estimations, la situation aurait été bien pire en 1955 : des taux de chômage de 30 % dans les campagnes et de 31 % dans les villes parmi l'ensemble de la population (en comptant les employés à temps partiel comme actifs), taux atteignant respectivement 45,6 % et 43,5 % parmi les réfugiés.

Une telle abondance de main-d'œuvre ne fut pas non plus sans effet sur les salaires : entre 1950 et 1952, ils augmentèrent de 72 % en moyenne à Amman, ce qui les porta à un niveau supérieur à celui des autres grandes villes (Jérusalem, Hébron, Irbid et Naplouse), pourtant elles aussi noyées de réfugiés, mais ne possédant pas nécessairement la même base d'activité économique que la capitale. Ainsi, pour les adultes travaillant dans les secteurs non agricoles (construction, industries alimentaires et autres industries, transport, artisanat, services), les rémunérations à Amman dépassaient-elles la moyenne de l'ensemble des villes citées de 12,5 %, et de 39,3 % en ce qui concerne les jeunes travailleurs. Ces écarts reflètent certainement, bien que les données précises manquent, des écarts dans les possibilités d'emploi, car la forte augmentation des salaires au cours de ces premières années milite en faveur d'un marché du travail fortement demandeur. Tout cela contribue à expliquer en quoi Amman pouvait paraître attrayante aux réfugiés. Toutefois, en quelques mois, sous l'effet de l'abondance de la main-d'œuvre, les salaires chutèrent à Amman pour se fixer en 1954 à un niveau inférieur de 10 % à celui de 1950²⁴. Les problèmes d'excédent de main-d'œuvre en relation avec les possibilités d'emploi seront progressivement et passagèrement résolus par les vagues successives d'émigration en direction des pays pétroliers qui affectèrent la population jordanienne (et palestinienne) dans les années 60-70.

Les camps d'Amman ont été fondés entre 1952 et 1958. Entre temps, plusieurs zones d'habitat "sauvage" et non réglementé s'étaient développées dans la ville d'Amman, dans des *wadis*, sur des parkings, sur des terrains vagues, à la périphérie. Les

²³ HACKER J., 1960, op. cit., pp. 84 et sq. et p.128.

²⁴ HARRIS George L., 1958, op. cit., p. 129 et 226.

nouveaux arrivants y rejoignaient les rassemblements antérieurs de Palestiniens. Les camps ont donc été mis en place pour régulariser la situation d'une partie au moins des squatters ainsi que pour attirer de la main-d'œuvre vers Amman. Ils ont été édifiés à l'intention de groupes paupérisés, composant à la fois la force de travail et la masse de la population du pôle urbain en croissance. Les allocataires d'unités dans les camps provenaient généralement de zones d'habitat "spontané" dans la ville même ou de campements précaires localisés en Cisjordanie. En effet, selon mes interlocuteurs, l'U.N.R.W.A. a recruté des "candidats" parmi les réfugiés qui campaient encore à Naplouse ou ailleurs en Cisjordanie, ainsi que parmi ceux qui voulaient quitter Aqabat Jaber ou Jéricho. Les habitants des camps y sont donc généralement arrivés en étant attirés par les possibilités d'emploi qui s'y présentaient, leur mouvement ayant pu être stimulé par les campagnes systématiques d'information menées par l'U.N.R.W.A. dans leurs lieux de refuge en Cisjordanie : *"L'U.N.R.W.A. est venue faire une enquête auprès des gens qui dormaient sous les arbres, pour leur demander s'ils voulaient aller dans un camp, et où de préférence. Les gens qui avaient de l'argent ont dit non. D'autres ont pensé qu'ils pouvaient améliorer leur situation, et ont accepté"*²⁵.

Voici maintenant quelques exemples d'itinéraires de réfugiés selon les entretiens menés début 1993 :

- Le premier exemple est celui d'une famille qui habite dans un quartier périphérique d'Amman, à une dizaine de kilomètres du centre ; maison spacieuse, plusieurs pièces de réception. Le père est originaire d'un petit village près de Jaffa. Il cultivait la terre, une petite surface qui lui appartenait. En 1948, il a tout perdu et il a fui à pied à Gaza. De Gaza, après quelques mois, il est allé à Jéricho, en traversant clandestinement la ligne, et a été logé dans le camp de Aqabat Jaber. Il travaillait dans l'agriculture, mais a trouvé le climat et les conditions de vie difficiles. Il s'est rendu à Madaba, en Jordanie orientale, où il a trouvé du travail dans l'agriculture, comme journalier. Vers 1952, de Madaba, il a gagné Rouseifeh, dans la banlieue d'Amman, à une dizaine de kilomètres au nord-est, où des mines de phosphates commençaient à être exploitées (et où se construisaient illégalement des maisons). Il a travaillé dans la construction en terre (espèce de torchis). De 1956 à 1964, il a été mis en prison pour activités politiques (il appartenait au Parti Communiste). En prison, il a connu quelqu'un qui lui a proposé d'épouser sa sœur, également réfugiée de Palestine, mais résidant alors dans le camp de Deheisheh, près de Bethléem. Une fois les deux hommes sortis de prison, ils se sont rendus auprès de la sœur qu'ils ont ramenée, jeune épousée, en 1964. Avec son or de mariée qu'elle a vendu, elle a fait construire une petite maison en terre, d'une pièce, sur une parcelle "squattée". Lui travaillait toujours dans le bâtiment et a réussi à installer une petite entreprise de matériaux de construction (mortier, torchis...). Ils ont ensuite vendu cette maison, ont acheté une parcelle plus grande et construit une autre maison de deux pièces. Peu à peu, ils l'ont agrandie : cette maison offre un rez-de-chaussée et deux étages. Les parents occupent celui du milieu et louent les deux autres à deux de leurs enfants, qui y vivent avec leur famille.
- Le deuxième exemple est celui d'un vieil homme relativement aisé, du moins à l'échelle du camp qu'il habite, Jabal Hussein. Il vient du village de Dawa'ima, pris par Israël en 1948, mais situé près de Hébron. Il était agriculteur, élevait surtout des moutons et des vaches et faisait un peu de commerce. Il possédait plus de 1 000 têtes de bétail et produisait du beurre. Sa propriété comptait 290 dounoum²⁶ de

²⁵ Enquêtes personnelles.

²⁶ Un dounoum équivaut à 1000 m² soit 1/10^{ème} d'hectare.

terres de pâturage dans la montagne et 22 dounoum d'oliviers, de figuiers, de vignes et de terres à céréales. Il était marié et avait une fille. Sa famille habitait dans une grande maison, avec ses frères mariés, ses frères et sœurs non mariés et ses parents. Chaque famille nucléaire (c'est-à-dire chaque fils marié) avait une pièce ou deux pour elle. Les Israéliens ont tout détruit : les plantations, la maison, etc. Aujourd'hui, le village n'existe plus, il a été rayé de la carte, mais sa femme garde toujours la clé de leur maison.

De 1946 à 1948, cet homme travaillait dans le commerce des armes. Les Anglais avaient vendu des armes en secret avant de quitter la Palestine, des fusils anglais et des mitraillettes. Il en achetait à ceux qui les avaient obtenues des Anglais, dans les villages, et les revendait à Hébron. Après le début de la guerre, lui et sa famille ont fui vers Hébron, à pied, les femmes portant des paquets sur leur tête, les hommes sur leur dos. Ils y ont loué une maison pendant trois ans, puis sont allés à Samour, où il a ouvert une boutique de grains. Ils sont ensuite partis à Jéricho, où ils ont vécu pendant quatre ans. Il a quitté Jéricho parce qu'il y faisait trop chaud, et son cousin habitait déjà Amman. Il l'a donc rejoint en 1955. En 1956, il a acheté une boutique de tissus dans la banlieue d'Amman. En 1957, dans le camp de Jabal Hussein, à Amman, il achetait une maison dans laquelle il habite toujours et que ses propriétaires (les allocataires originels) vendaient pour aller s'installer sur la colline proche du camp, Jabal Nuzha. La maison avait deux pièces, l'une recouverte de fibrociment, l'autre de tôle ondulée ; elle donne sur la rue principale du camp qui coupe perpendiculairement la pente (assez forte) du terrain sur lequel celui-ci est construit. En 1960, la rue principale a été nivelée et la maison s'est retrouvée bien au dessus du niveau de la rue. Il a loué une pelleteuse, l'a abattue et l'a donc reconstruite nettement surélevée, en aménageant en dessous deux emplacements commerciaux qui donnent donc aujourd'hui directement sur la rue principale du camp, la seule où il soit autorisé d'ouvrir pour des établissements commerciaux. Cet homme a maintenant quatorze enfants. La maison a dû être agrandie du côté de la rue, grâce à de l'argent qu'il avait économisé ou qu'il a emprunté à des parents. Maintenant sa maison, comparée aux autres, est grande. Dans la pièce de réception, un petit *kilim* (tapis) très vieux. Le vieil homme dit que c'est une des dernières choses du peu qu'il a réussi à emporter avec lui de Palestine.

- Une vieille femme, vivant dans une maison assez confortable et spacieuse du camp de Wihdat, constitue notre troisième exemple. En Palestine, près de Jérusalem, son mari était tailleur de pierres. Ils possédaient et cultivaient 50 dounoum de vignes, de vergers, de céréales. Ils avaient du raisin d'hiver et du raisin d'été, des figues de Barbarie. La femme a encore le certificat de propriété de la terre. Ils vendaient leurs produits à Jérusalem ou sur le marché.

Après la guerre, ils sont allés à Bethléem, sur la route de Deheisheh. La Croix-Rouge les a enregistrés comme réfugiés. Ils sont restés sept ans dans la maison d'amis chrétiens émigrés en Amérique et qui avaient confié leur maison à des voisins. Les voisins possédaient eux-mêmes une maison ; ils ont donc pu leur louer celle qu'ils avaient en garde. La femme enquêtée y a habité avec son mari, son beau-père et d'autres frères de son mari. Ils ont eu trois enfants. Ils ne travaillaient que le jardin, et son mari n'avait pas d'autre emploi régulier.

En 1955, son mari est parti avec d'autres hommes vers Amman pour y chercher du travail. Il en a trouvé à Ras al-Ein, dans la taille de pierres, et a fait venir sa femme. Elle est venue de Bethléem à Amman en taxi collectif, avec ses enfants. À Ras al-Ein, ils ont trouvé une maison, mais c'était dans une zone de squatt où les réfugiés s'étaient rassemblés. Ils recevaient des aides alimentaires et vestimentaires, mais ils n'avaient pas reçu d'unité d'habitation. Puis l'U.N.R.W.A. leur a alloué une unité dans le camp de Jabal Hussein, qui n'avait que quelques années et où il restait de la place. Elle se souvient qu'elle est arrivée dans le camp le 20 décembre 1957.

- Le quatrième exemple est celui d'une famille modeste, habitant une maison de deux pièces dans le camp de Wihdat. Le mari (il a son bac) travaille depuis vingt et

un ans dans une usine de confection. Il a changé deux fois d'entreprise, mais est toujours resté dans la même branche, pour aboutir dans une "grande" usine d'une trentaine d'employés, dont beaucoup de femmes, où il travaille au repassage. Tout jeune, il travaillait déjà pendant les vacances, et c'est ainsi qu'il a appris à repasser. Quand il est arrivé à Wihdat, il a trouvé du travail dans cette branche.

L'homme est originaire de Hamam. En 1948, sa famille, dont il était le fils aîné, s'est réfugiée dans la bande de Gaza, dans le camp de la plage (Beach Camp). Ils avaient des papiers égyptiens. Il est resté à Gaza jusqu'en 1967. Pendant l'été de cette année-là, sa famille est restée dans le camp, mais c'était très dur pour les jeunes gens, car les Israéliens les pourchassaient tout le temps et il y régnait une grande insécurité. Il avait dix-huit ans et il n'a pas supporté d'avoir continuellement peur de se faire arrêter. Au bout de cinq mois, il est parti pour la Jordanie. Il a d'abord travaillé un an à Aqaba, puis il est venu à Amman. Il y a cherché une maison à louer dans le camp de Wihdat. Il a choisi d'habiter un camp parce que c'est un rassemblement palestinien, qu'il s'y sent plus entouré et qu'il ne connaissait personne en Jordanie. Il s'est installé en 1968 dans une maison d'une seule pièce. Il s'est marié avec une fille du camp (une des filles de la famille précédente). Ils ont six enfants. Ils sont restés dans cette maison d'une pièce jusqu'en 1989. Puis, parce qu'ils n'avaient pas assez de place avec les enfants, ils ont déménagé dans cette maison de deux pièces. Ils vont à Gaza tous les étés, et ils en reçoivent souvent des visites. Ils me servent de la limonade faite avec des citrons rapportés de Gaza : *"Elle est bonne, hein ? Les fruits de Palestine n'ont pas le même goût qu'ici..."*, me dit la femme.

- Une très vieille dame dans le camp de Jabal Hussein : c'est le cinquième exemple. Sa famille est en train de reconstruire la maison, laquelle est assez vaste et sent le crépi humide. Ce sont des gens relativement aisés (pour le camp). Ils sont originaires de Lod. Quand ils ont dû quitter la Palestine, ils se sont réfugiés à Ramallah, avec des frères de son mari et leur famille, dans une grotte. La femme était mariée et elle avait cinq enfants. Puis ils ont quitté Ramallah pour la Jordanie orientale. Ils sont arrivés à Salt, où ils se sont réfugiés dans la mosquée, avec d'autres. Enfin ils ont trouvé une maison à louer pour toute la famille (15 personnes). Ils sont restés deux ans à Salt, puis ils ont décidé de venir à Amman, parce qu'on y trouvait du travail. C'était en 1950.

En arrivant à Amman, ils ont installé leur tente dans un wadi, dans une rue appelée jusqu'à aujourd'hui "la rue des déplacés". Aux pluies, le wadi s'est rempli et leur tente a été emportée. Ils ont tout perdu. C'était en 1951. On les a emmenés en voiture de l'armée à Jéricho, dans le camp d'Aqabat Jaber. Ils n'y sont restés que 40 jours, puis, avec son mari et ses beaux-frères, ils sont revenus à Amman parce qu'il n'y avait pas de travail à Jéricho et qu'il y faisait trop chaud. Le camp de Jabal Hussein venait d'être construit, et on leur a donné une unité (ils disent : "un numéro"), c'est-à-dire une parcelle de 10 m sur 10 m. Sa belle famille a pris un autre "numéro", derrière le sien.

À leur arrivée dans le camp, ils ont reçu une tente. Puis ils ont construit une maison en pierre, avec un toit en fibrociment reposant sur des traverses de bois. Ensuite, au fur et à mesure, ils ont ajouté des pièces et refait le toit en dur. Maintenant, ils viennent de faire entièrement reconstruire leur maison, d'un seul coup.

Son mari était spécialiste des constructions en terre et carreleur en Palestine. En arrivant en Jordanie, il a travaillé dans cette branche, puis, en 1962, il s'est mis à son compte.

- Le dernier exemple est celui de gens qui habitent une grande maison confortable sur la colline située en face du camp de Jabal Hussein, Jabal Nuzha, occupée presque exclusivement par des Palestiniens qui sont sortis du camp. En Palestine, ils étaient agriculteurs, propriétaires de leur terre. Ils sont originaires de la bande de Gaza, mais d'une région, au nord, prise par Israël en 1948 (Yassour). Durant la guerre, ils sont allés à Hébron. Ils ont dormi par terre, dehors, pendant un mois. Puis

ils ont loué une maison. A Hébron, le mari travaillait pour l'U.N.R.W.A. où il était directeur de la distribution alimentaire. Il est resté à Hébron jusqu'en 1956, puis le travail avec l'U.N.R.W.A. a pris fin. Nanti de ses économies, il est arrivé à Amman avec sa femme. Ils n'avaient pas d'enfant. Au début, ils ont loué une maison dans Jabal Hussein (mais pas dans le camp), puis ils en ont acheté une dans le camp. En 1964, le mari y a acheté des boutiques. Au bout de quelque temps, il a acquis, pour une somme très modique, une parcelle à Jabal Nuzha et a construit leur maison, hors du camp, mais juste à côté. Ils louent aujourd'hui leur maison du camp et leurs boutiques.

À aucun moment de leur histoire, les camps n'ont eu vocation à loger l'ensemble des réfugiés. Ils ne comprennent aujourd'hui que moins du quart des réfugiés enregistrés en Jordanie, pourcentage en faible diminution au cours des années. Un grand nombre de réfugiés sont restés, souvent jusqu'à aujourd'hui, dans des lieux dont l'occupation est plus ou moins légale, plus ou moins dangereuse ou précaire, dans des conditions de salubrité parfois alarmantes. Certains seulement de ces lieux ont vu leur situation régularisée en regard de la planification urbaine et des propriétaires. Par ailleurs, les réfugiés qui en avaient les moyens financiers ou qui bénéficiaient de relations efficaces, ne se sont pas installés dans les camps, mais ont pu se faire loger chez des relations, louer un logement, monter une entreprise...

Un employé de l'U.N.R.W.A., où il exerce des responsabilités importantes : son grand-père possédait en Palestine un pressoir à huile et une meunerie. Dès 1950, il est venu à Amman, avec de l'argent retiré de la Banque Arabe. Il y a acheté un terrain qu'il a transformé en carrière de pierres. Le marché de la construction était en plein essor, du fait des nouveaux arrivants, et les affaires marchaient bien. Ses deux fils, quant à eux, s'étaient réfugiés dans le camp d'Aqabat Jaber, à Jéricho. Mais ils souffraient de la chaleur, des insectes et des maladies. En 1962, ils ont rejoint leur père à Amman avec leurs familles et ont contribué à agrandir l'entreprise familiale. La famille n'a jamais habité dans un camp.

Les camps apparaissent ainsi à la fois comme un moyen d'attirer des réfugiés n'ayant pas encore "stabilisé" leur situation plusieurs années après leur exode ; et comme un moyen de gérer, dans l'espace, d'importants groupes de population laborieuse. En cela ils ont rempli, d'emblée, une fonction économique, sociale et politique dans la ville et ils ne peuvent donc être considérés comme des entités distinctes de la ville, comme des éléments allogènes, juxtaposés²⁷. Depuis qu'Amman a connu cette expansion rapide, il existe une articulation organique entre la présence des réfugiés, qu'ils vivent dans les camps ou en dehors, et les caractéristiques urbaines de la capitale, notamment de son marché du travail (réel ou supposé).

²⁷ Ceci ne signifie pas que les camps ne sont pas des entités distinctes de la ville à d'autres égards, ainsi que nous allons le voir par la suite.

II - CADRE INSTITUTIONNEL ET INSTANCES RESPONSABLES DES CAMPS PALESTINIENS

1 - L'U.N.R.W.A.

Immédiatement après la guerre de 1948 et pendant les mois qui virent l'exode massif des Palestiniens, les organismes appelés pour aider à la gestion de ces flux de réfugiés furent essentiellement de nature caritative ; parmi eux la Croix-Rouge qui établit les registres où s'inscrivaient les réfugiés. De son côté, l'Assemblée Générale des Nations-Unies instaurait en novembre 1948 un organisme de Secours pour les Réfugiés Palestiniens (UNRPR) et envoyait en octobre 1949 une mission d'enquête économique (la "commission Clapp") issue de la commission de conciliation chargée d'analyser les répercussions de la guerre de 1948-49. La commission Clapp recommanda l'établissement d'une nouvelle organisation spécifique à la question. Comme il apparaissait que le problème ne serait pas résolu dans un futur proche, ce fut chose faite le 8 décembre 1949 et sans aucun préjudice au droit de retour ou aux compensations des réfugiés palestiniens. Par la résolution 302, l'Assemblée Générale créa l'Office de Secours et de Travaux des Nations-Unies pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (U.N.R.W.A.), qui débuta ses actions le 1er mai 1950, prenant la place de la Croix-Rouge²⁸. A l'écart de tout rôle politique²⁹, cette organisation fut mandatée pour fournir les services de base aux réfugiés palestiniens relevant de ses critères d'immatriculation et se trouvant dans sa zone d'opération (Jordanie orientale et Cisjordanie, bande de Gaza, Syrie et Liban), ainsi que pour "*promouvoir leur progrès éducatif, sanitaire, culturel et socio-économique*". Pour l'U.N.R.W.A., un réfugié est "*une personne qui avait sa résidence en Palestine depuis au moins deux ans quand a éclaté le conflit de 1948 et a perdu, à la suite de ce conflit, un foyer et ses moyens d'existence*". Ne furent inscrits que ceux qui purent fournir la preuve formelle qu'ils remplissaient ces divers critères dès les mois qui suivirent le conflit, alors que des centaines de milliers de réfugiés *de facto* ne furent pas statutairement reconnus comme tels, et notamment environ 100 000 Bédouins pasteurs qui ne purent produire d'actes de propriété foncière³⁰.

Après une décennie de tentatives d'implantation de projets de développement économique à grande échelle, rejetés tant par les gouvernements que par les réfugiés eux-mêmes (parce que ces projets ressemblaient à des tentatives d'intégration définitive), l'U.N.R.W.A. resserra son champ d'intervention et abandonna tout essai de création d'emplois. Ses principales activités couvrirent désormais l'éducation (primaire et intermédiaire) et la santé pour l'ensemble des réfugiés, ainsi que l'aide matérielle (rations alimentaires, couvertures, vêtements, aide financière, etc.) à certaines familles recensées comme "cas difficiles" (*hardship cases*). Nous verrons que, depuis le début des années 1990, l'U.N.R.W.A. s'engage à nouveau dans des actions encourageant les initiatives économiques et la création de petites entreprises, mais sur une base individuelle. En Jordanie, certaines personnes non réfugiées purent bénéficier de certains des services de l'U.N.R.W.A., notamment l'éducation et la

²⁸ BRAND L., 1988, op. cit., p. 151.

²⁹ Voir notamment à ce sujet DESTREMAU Blandine, 1993 : "Le statut juridique des Palestiniens vivant au Proche-Orient", *Revue d'Études Palestiniennes*, n° 48, pp. 35-62.

³⁰ À ce sujet, voir notamment GOICHON A.-M., 1967, op. cit., t. 1, pp. 309-310.

santé : ce sont les déplacés qui résident dans des camps sous sa supervision, ainsi que des personnes ni réfugiées ni déplacées, en vertu d'accords spéciaux avec le gouvernement jordanien, quand il n'existe pas d'infrastructures sociales publiques dans les environs (cas des camps de Baqa'a et de la vallée du Jourdain). À l'inverse, certains réfugiés sont inscrits dans les écoles du gouvernement, notamment lorsque l'U.N.R.W.A. ne dispose pas de services éducatifs, comme c'est le cas à Aqaba. Dans les deux cas, des compensations réciproques sont versées ou inscrites.

En 1992, en Jordanie, 23 % du million de réfugiés immatriculés vivent dans les dix camps de l'U.N.R.W.A., qui accueillent d'ailleurs aussi des personnes non réfugiées, qu'elles soient déplacées de 1967 ou non. C'est le cas particulièrement pour les six camps "d'urgence" établis après la guerre de 1967, où se sont abrités 78 000 réfugiés enregistrés (selon les chiffres de 1968 de l'U.N.R.W.A.), sans compter d'importants effectifs de déplacés non immatriculés auprès de l'Office. Les camps de la première génération, en revanche, c'est-à-dire ceux établis au cours des années qui suivirent la guerre de 1948, n'accueillent que de faibles effectifs de déplacés (quelques familles tout au plus), saturés qu'ils ont été lors du second grand exode. Les camps de Wihdat et de Jabal Hussein, sur lesquels cette étude se concentre, font partie de cette première génération, puisqu'ils ont été établis en 1955-1958 et 1952 respectivement. Les services de l'U.N.R.W.A. sont dirigés, dans chaque camp, par un "responsable des services du camp", dont la dénomination était, jusqu'en 1975, "directeur du camp". Comme nous le verrons plus bas, ce changement d'appellation recouvre également une réduction de ses charges et prérogatives au bénéfice des services gouvernementaux (jordanien). Les fonctions de l'U.N.R.W.A. dans les camps ne recouvrent en rien ce qui concerne la sécurité et la police.

Créée comme une organisation temporaire, l'U.N.R.W.A. devait être dissoute dès qu'une solution aurait été trouvée au problème palestinien et à l'exil des réfugiés. D'un côté, elle fut et est toujours considérée comme garante de la responsabilité internationale à l'égard du problème palestinien, responsabilité bien comprise puisque la communauté internationale est à l'origine de ce problème. L'existence de l'U.N.R.W.A. témoigne, par ailleurs, de l'aspect provisoire du séjour des réfugiés dans leurs pays d'accueil. D'un autre côté, l'Office, en tant qu'organisme des Nations-Unies, est perçu avec une certaine suspicion : ce sont ces mêmes Nations-Unies qui ont généré le problème des réfugiés en consacrant l'existence de l'État d'Israël et la partition de la Palestine, et qui tentent depuis lors de soulager les maux des victimes et d'étouffer leurs revendications légitimes. Certaines des observations de Benjamin Schiff³¹ à l'égard de l'U.N.R.W.A. dans les Territoires Occupés peuvent également s'appliquer à la Jordanie, pour ce qui est des critiques dont cet organisme est l'objet.

Toutefois, il semble que ces critiques expriment avant tout une grande frustration de la part des réfugiés vis-à-vis d'un organisme soumis aux objectifs politiques et au bon vouloir de ses bailleurs de fonds et des gouvernements hôtes, et qui ne peut satisfaire toutes les espérances. On exige en effet de l'U.N.R.W.A. qu'elle se maintienne sur la voie étroite qui consiste à fournir le maximum d'aide aux réfugiés dans le but d'améliorer leur vie quotidienne, tout en ne favorisant pas leur

³¹ SCHIFF Benjamin : "Between Occupier and Occupied : U.N.R.W.A. in the West Bank and the Gaza Strip", *Journal of Palestinian Studies*, n° 71, vol. XVIII, n° 3, 1985.

intégration dans leurs pays d'accueil, une voie qui n'est pas toujours évidente pour les intéressés eux-mêmes. On soupçonne simultanément l'Office d'être l'outil de l'intégration et donc de l'étouffement de la revendication politique des réfugiés ; on l'accuse de vouloir *de facto* écarter certains réfugiés de la reconnaissance officielle, soit en ne les ayant pas inscrits sur ses listes, soit en les en rayant, ce qui m'a été formellement démenti par des responsables de l'Office. La carte de ration, donnant droit à l'aide matérielle, fut et est toujours considérée comme une reconnaissance du droit au retour pour les réfugiés³². Le registre que tient l'U.N.R.W.A. des réfugiés immatriculés a acquis récemment une importance redoublée, avec les perspectives de règlement du conflit et l'Office a ouvert des listes de réfugiés ne remplissant pas tous les critères d'immatriculation mais présentant suffisamment de preuves de leur origine pour être considérés comme d'authentiques réfugiés.

2 - La responsabilité gouvernementale et la Direction des Affaires Palestiniennes (D.A.P.)

Au cours des semaines qui suivirent la guerre de 1948, le gouvernement jordanien se consacra avant tout à acheminer et à assurer la distribution des flux d'aide qui parvenaient des pays occidentaux à destination des réfugiés, en appelant également à la solidarité de la population locale et à l'intervention des Nations-Unies. Pour mener à bien ces responsabilités dans un contexte extrêmement chaotique, il s'appuya sur les Comités des Affaires des Réfugiés (ou Comités de camp) mis en place par les réfugiés eux-mêmes dans les semaines qui suivirent leur exode, et fut assisté par les Comités de Zone de Secours aux Réfugiés institués par la Croix-Rouge. Par ailleurs, le gouvernement jordanien autorisa les réfugiés à occuper temporairement certaines habitations vacantes ainsi que certains lieux publics (écoles, mosquées et églises) ; il contribua à la logistique de recensement et de transfert, sélectionna les sites pour l'établissement des camps et mit de l'eau et d'autres équipements fondamentaux, notamment médicaux, à la disposition des réfugiés³³.

Parallèlement, d'importants développements politiques avaient lieu. Suite à la Conférence de Jéricho en décembre 1948, et en dépit de sa représentativité contestée des intérêts et de la volonté de la majorité des Palestiniens, des mesures furent prises allant dans le sens de l'annexion par la Transjordanie de la Cisjordanie, qui fut officiellement baptisée "Rive Occidentale" par un décret de décembre 1949. Le 20 décembre 1949, la Loi Supplémentaire n° 56 accordait "*à tous les réfugiés qui se trouvaient sur les deux rives la nationalité jordanienne, avec tous les droits et devoirs des autres citoyens du Royaume*"³⁴, Transjordaniens et Palestiniens, réfugiés ou non, et plusieurs déclarations du Premier Ministre le réitéraient en 1950. L'approbation en 1954 par le Parlement jordanien de l'union des deux rives rendit définitifs les effets de la loi de 1949. Le droit d'acquérir un passeport jordanien garantissait aux réfugiés des

³² Voir notamment Avi PLASCOV, 1981, op. cit. et Blandine DESTREMAU, 1993, op. cit. La question des cartes d'immatriculation fut remise à l'ordre du jour des protestations lors du changement de système fin 1993-début 1994. La virulence des critiques est toutefois, selon les responsables de l'U.N.R.W.A. en Jordanie et mes propres observations, bien moindre en Jordanie, où les réfugiés ont la nationalité jordanienne, qu'au Liban ou dans les Territoires Occupés.

³³ Avi PLASCOV, 1981, op. cit., p. 42.

³⁴ GOICHON A.-M., 1967, tome 1, p. 358.

droits politiques égaux à ceux des nationaux ; celui d'être employé, celui d'acquérir des biens fonciers et immobiliers créaient les conditions matérielles à leur intégration économique.

Ce même décret abolissait le Ministère des Affaires des Réfugiés, puisque ceux-ci faisaient désormais partie intégrante de la communauté jordanienne. Il confirmait la mission du Ministère du Développement et de la Reconstruction, consacrée le 17 août 1949 par la "loi sur la reconstruction et le travail", à savoir la mise en place de projets économiques, notamment dans l'agriculture, qui permettraient aux réfugiés de s'établir dans le Royaume. Explicitement, toutes ces dispositions, qui ne furent pas sans soulever de vives protestations, n'étaient valables qu'en attendant le retour des réfugiés en Palestine, et non dans un esprit d'intégration définitive³⁵.

En 1967-68, ce Ministère fut également chargé d'organiser l'aide aux déplacés dont les besoins alimentaires, d'éducation et de soins médicaux n'étaient pas satisfaits par l'U.N.R.W.A. ; de distribuer les dons reçus de l'étranger et des organisations caritatives et d'installer des camps d'urgence complémentaires de ceux de l'U.N.R.W.A. Suite à la guerre de 1967, un comité ministériel fut constitué par des membres de divers ministères concernés, qui se chargea des déplacés. En 1980, pour affirmer qu'il représentait plus que jamais les Palestiniens de Cisjordanie, enjeu fondamental pour la politique extérieure jordanienne, le gouvernement créa un Ministère des Territoires Occupés. Après la rupture des liens administratifs entre la Jordanie et la Cisjordanie, le 31 juillet 1988, ce Ministère fut transformé en une Direction des Affaires Palestiniennes (D.A.P.), rattachée au Ministère des Affaires Étrangères, modification qui n'aurait néanmoins pas changé de façon significative sa mission au sein du Royaume.

La D.A.P. est officiellement chargée de superviser la coordination entre le gouvernement, l'U.N.R.W.A. et les différentes instances concernées par la gestion des réfugiés et déplacés et celle des camps de réfugiés (installés après 1948) et d'urgence (mis en place en 1967). Elle a la responsabilité politique des réfugiés où qu'ils se trouvent sur le territoire jordanien, mais cette responsabilité ne se traduit par des services (eau, électricité, voirie) que pour ceux qui résident dans les camps, dont les services sociaux sont assurés par l'U.N.R.W.A. La responsabilité des autres réfugiés (hors camp), en tant que citoyens, échoit au gouvernement ; en tant que réfugiés, ils bénéficient des services sociaux de l'U.N.R.W.A.

Organisme à la fois intermédiaire et complémentaire, la D.A.P. cogère dix des treize camps avec l'U.N.R.W.A., gère trois camps ne relevant pas de ce dernier organisme et fournit des aides aux déplacés non réfugiés et aux réfugiés non immatriculés, c'est-à-dire à ceux qui ne sont pas reconnus comme tels par l'U.N.R.W.A. C'est par la D.A.P. que transite la contribution du gouvernement au budget de l'U.N.R.W.A., tout comme les compensations versées par l'U.N.R.W.A. pour les dépenses afférentes aux réfugiés immatriculés (scolarisation dans des écoles publiques, par exemple).

Sur un plan plus politique et symbolique, il semble que l'existence et les attributions de la D.A.P. soient significatives du double statut des réfugiés palestiniens en Jordanie,

³⁵ Sur les problèmes que posaient cette marge politique étroite, voir notamment Avi PLASCOV, 1981, op. cit., pp. 44 et sq., et GOICHON A.-M., 1967, tome 1, pp. 358 et sq.

de leur double identité : citoyens de leur pays d'accueil, mais aussi personnes s'identifiant comme originaires de, appartenant à et attendant le retour vers une terre dont ils ont été spoliés, et, donc, possédant d'autres références territoriales (que celles du pays d'accueil). C'est la D.A.P. qui articule le discours et les pratiques de ceux qui disent *"qu'ils sont des Jordaniens comme tout le monde"* à ceux qui disent *"qu'ils sont des Jordaniens particuliers, et pas tout à fait à part entière"*, dans une recherche de paix sociale mais aussi comme signe d'engagement pour la cause palestinienne et le droit au retour des réfugiés. Cette articulation, qui doit servir au mieux les intérêts politiques dominants, représente une mission extrêmement sensible : un employé de la municipalité d'Amman m'a dit : *"la D.A.P., c'est un État dans l'État"*.

3 - Les services et équipements collectifs : partage des tâches et statut d'exception

Les camps de réfugiés sont des espaces au statut foncier et politique particulier, distinct de celui de leur environnement (la ville d'Amman en ce qui nous concerne ici). Parce qu'ils sont provisoires, ils ne peuvent être pris en compte ni en tant que camps - notamment du fait que, installés sur des propriétés privées, ils sont appelés à disparaître -, ni comme espaces "normaux", puisque nul ne sait jusqu'à quand ils demeureront. En tant que tels, ils ne relèvent pas de la gestion de la Municipalité du Grand Amman, à l'exception de l'exécution de l'asphaltage des routes et de l'octroi de licences commerciales. Selon l'expression entendue plusieurs fois dans les bureaux de la Municipalité : *"Les camps sont un domaine interdit pour nous, tout revient à la D.A.P."*. L'espace des camps n'est inclus ni dans les plans d'aménagement, ni dans ceux du Département Foncier et du Cadastre. Les cartes couvrant les secteurs concernés les signalent par un espace blanc³⁶. Par ailleurs, lors des transactions immobilières, les habitants du camp ne s'acquittent pas des taxes d'aménagement ni des droits sur la plus-value qui résulte des aménagements financés par le gouvernement, ni, auprès de la Municipalité, de droits de permis de construire. Ils ne paient pas non plus de taxes immobilières au Trésor Public.

Les terres sur lesquelles ont été installés les camps ont été choisies par le gouvernement jordanien, et les négociations avec leurs propriétaires menées par lui. Le tracé des axes principaux des camps a obéi à des impératifs touchant à la gestion de l'espace dans son ensemble comme à la sécurité, l'accessibilité, etc. En ce qui concerne la gestion de l'espace, le percement de routes, la réservation d'espaces pour des fonctions spécifiques, etc., le plan général du camp a été décidé lors de son établissement, conjointement par l'U.N.R.W.A. et les instances gouvernementales, après que la superficie totale en eut été définie. L'U.N.R.W.A. a ensuite déterminé les parcelles destinées aux divers bâtiments fonctionnels et de service, aux installations collectives (robinets, W.-C., etc.) et aux habitations. Généralement, les bâtiments de services de l'U.N.R.W.A. (écoles, centres de santé, centres d'activités des jeunes ou des femmes, centres de distribution de rations, etc.) sont groupés. Au fur et à mesure de

³⁶ Des plans d'aménagement ont été réalisés en 1958 pour le camp de Jabal Hussein, et en 1965 pour celui de Wihdat, mais ils construisent une disposition imaginaire (*khayyali*) qui serait appelée à prendre la place non seulement du camp, mais de l'ensemble du quartier. Significativement, l'expression employée lors de mes entretiens à la Municipalité du Grand Amman était qu'il s'agissait d'un "plan de liaison avec la ville".

l'expansion démographique et de celle des besoins, les bâtiments existants ont dû être étendus, puis de nouveaux construits. Une fois les réserves de terre de l'U.N.R.W.A. épuisées dans le camp, des bâtiments de services ont dû être délocalisés en dehors du camp. Ils ont en cela suivi la population, elle aussi contrainte d'aller "coloniser" les environs du camp. Certaines opérations autorisées ont pu modifier le tracé et l'organisation générale du camp : percement d'une nouvelle route, changement d'usage d'une parcelle, construction d'un nouveau bâtiment fonctionnel. Ces cas, peu fréquents, font l'objet d'une concertation entre la D.A.P. et l'U.N.R.W.A.

La question de la délimitation des espaces commerciaux et de l'octroi de licences commerciales illustre l'ambiguïté d'un tel statut d'exception. Faute de plan officiel, et en l'absence de mandat de la Municipalité d'Amman, la distribution des emplacements commerciaux dans les camps est l'objet d'accords informels entre la Municipalité et la D.A.P.. Les licences sont, malgré tout, octroyées par la Municipalité, au même titre que dans les autres quartiers de la ville. Dans le camp de Jabal Hussein, seules la rue principale et une rue transversale (un axe majeur entre le camp et Jabal Nuzha, la colline adjacente, très densément peuplée) peuvent faire l'objet d'installations commerciales. Dans le camp de Wihdat, les attributions se sont effectuées en plusieurs étapes : quatre rues tout d'abord, dont deux sont les axes principaux du camp et deux les rues frontières avec les quartiers environnants : puis six rues secondaires ; puis enfin sept ruelles pavées. La pression en faveur de l'octroi de licences supplémentaires est grande, mais les ouvertures clandestines sont surveillées de près, et ceux qui transgressent la règle sont pénalisés par le murage de leurs établissements. Ce fut le cas à Wihdat, en 1993, pour un ensemble de boutiques érigées sans permis - par on ne sait quelle volonté de défi -, juste entre le bureau du directeur du camp et le poste de police. Les carioles ambulantes ne paient pas de licences, mais doivent être munies d'une autorisation de la D.A.P., ce qui permet à celle-ci d'en contrôler le nombre.

Pour ce qui est de l'équipement collectif (électricité, eau, égouts, téléphone), les camps ont bénéficié des progrès de sa mise en place au même rythme que l'ensemble de la ville. En ce domaine comme en celui de l'asphaltage des voies d'une largeur supérieure à quatre mètres, c'est la D.A.P., sur un budget public, qui est responsable. Le réseau d'électricité a atteint les camps d'Amman vers 1962-1963, et les habitants ont payé leur raccordement au rythme de leurs possibilités. Une fois raccordés, ils paient leurs factures comme n'importe quels autres consommateurs. Par ailleurs, des points d'eau et des W.-C. publics ont été aménagés, lors de l'installation des camps, aux frais du gouvernement jordanien qui fournissait également l'eau gratuitement. Lorsque le réseau de distribution d'eau a été prolongé jusqu'aux camps à partir de 1965, dans le cadre de l'équipement global de la ville, les habitants ont pu, à leurs propres frais, faire raccorder leur maison et faire installer un compteur à leur nom. De fait, ces travaux ont duré une dizaine d'années pour les camps d'Amman, mais la grande majorité des logements y bénéficie aujourd'hui de l'eau courante. Vers 1965, avant même que l'eau n'arrive dans les maisons, l'U.N.R.W.A. avait fourni de l'aide (financière et technique) aux habitants du camp pour qu'ils construisent des W.-C. chez eux. Ce n'est que récemment que les robinets et les W.-C. publics ont été supprimés. Les voies principales ont été asphaltées après 1970, mais il faut souligner néanmoins que le revêtement des rues principales, qui relève de la D.A.P., est généralement dans un

piètre état, sujet qui constitue l'une des revendications les plus courantes des habitants, adressées à l'U.N.R.W.A. pour transmission. Les égouts souterrains ont été installés vers 1974, en même temps que dans le reste de la ville d'Amman. Là encore, les habitants ont dû effectuer eux-mêmes (ou à leurs frais) leur raccordement individuel. L'U.N.R.W.A. a financé ces travaux aux familles les plus démunies. Le téléphone a été raccordé dans les années 1980-86. En 1988 (année de la rupture des liens entre la Jordanie et la Cisjordanie), et bien qu'elle n'y ait aucune responsabilité officielle, la Municipalité a accordé une somme d'un demi-million de dinars jordaniens pour des améliorations dans les camps (asphaltage et éclairage des rues ; mise en place des trottoirs).

Le ramassage des ordures, en tant que service sanitaire, relève de l'U.N.R.W.A. Les employés de cet organisme ramassent quotidiennement les sacs que les gens déposent devant chez eux et les mettent dans des conteneurs situés le long des rues principales des camps. Ce sont ensuite les véhicules de la Municipalité qui vident les conteneurs. Ce service est donc sous-traité en partie à la Municipalité par l'U.N.R.W.A. qui règle en espèces dans la plupart des camps, mais pas dans ceux d'Amman : à la place, la Municipalité prélève un droit de "voirie" sur les habitants du camp à l'occasion du règlement des factures d'électricité, au même titre et de la même manière que sur les autres résidents d'Amman. Un autre type de service d'entretien ne concerne ni la D.A.P., ni la Municipalité : il s'agit de l'entretien des ruelles et venelles. Celui-ci se fait à l'initiative de l'U.N.R.W.A. et avec sa contribution et celle des riverains. Généralement, l'U.N.R.W.A. fournit les matériaux (gravats) et les riverains leur force de travail.

Une autre instance intervient dans la gestion des camps en tant qu'espaces urbains : les "comités d'amélioration du camp", anciennement appelés "comités de services". Mis en place pour la première fois en 1969 dans le camp de Wihdat par les habitants eux-mêmes et avec le soutien de l'U.N.R.W.A., ces comités étaient à l'origine des structures proches des associations de résidents chargées d'une fonction de porte-parole et d'intermédiaire auprès de la D.A.P. Depuis lors, ils sont passés sous le contrôle direct du gouvernement, par l'intermédiaire de la D.A.P., qui en nomme les membres. Leur président honoraire est toujours le gouverneur de la région où se situe le camp, et son vice-président un notable du camp. Les autres membres des comités sont fournis par les "grandes familles" du camp. Ces comités ont pour rôle d'interpeller et de coordonner avec les diverses instances concernées - U.N.R.W.A., D.A.P., gouvernement, donateurs, etc. - tout ce qui touche à l'amélioration des conditions collectives de vie dans le camp. Plus spécifiquement, ils sont en charge de certaines tâches qui relèvent de la D.A.P., faute d'entrer dans le mandat de l'U.N.R.W.A., comme le nettoyage des rues et lieux publics. Ils ont aussi un rôle exécutif : dans certains camps, le comité perçoit un droit sur les habitants pour se charger, de manière centralisée, du remblaiement des venelles, ou pour mettre en place des trottoirs. Dans la plupart des cas, les comités prélèvent une somme auprès des propriétaires de commerces et d'étals ambulants pour contribuer au nettoyage des rues, marchés et trottoirs. Un autre mode de financement consiste à prélever une petite somme sur chaque bénéficiaire lors des distributions de rations alimentaires, supprimées en tant qu'aide systématique depuis plusieurs années. La D.A.P. contribue également aux moyens financiers des comités par le biais d'un reversement d'une

contribution prélevée sur les factures d'électricité. Les comités d'amélioration des camps sont également souvent propriétaires de commerces qui leur rapportent des loyers.

Si, donc, les résidents, en tant que citoyens, ont leur place dans la ville et ses activités économiques, en tant que réfugiés et habitants des camps ils relèvent d'enclaves maintenues hors du domaine des compétences de la Municipalité, gérées à la fois par un organisme international et par une Direction du Ministère jordanien des Affaires Étrangères, qui délèguent l'un et l'autre certaines tâches à la Municipalité et aux habitants du camp eux-mêmes.

III - LES CAMPS COMME ESPACES FONCIERS

1 - La situation foncière

Les camps ont été établis sur des terres partiellement publiques ou "tribales, mais dans une large mesure privées et appartenant à de riches familles, dont le gouvernement s'est "temporairement" approprié le droit d'usage, pour les "mettre à disposition de l'U.N.R.W.A. (et de la D.A.P.) dans le but de loger les réfugiés palestiniens". Cette appropriation a eu lieu à un moment où la valeur des terrains urbains dans l'agglomération d'Amman était encore faible, puisque l'extension de la ville et l'essor de la demande de terrains et de la construction y débutaient à peine. En outre, ces terrains étaient situés dans des zones non urbanisées, non viabilisées, non équipées, sur des terres impropres à l'agriculture et non comprises dans les plans d'aménagement... et donc en elles-mêmes de faible valeur marchande. Les espaces consacrés aux camps n'étaient, à l'époque, que des terrains vagues inutilisés et sans affectation prévue. Les propriétaires du sol des camps reçoivent, depuis une quarantaine d'années maintenant, une compensation pour la privation du droit d'usage de leur bien ou leur incapacité à en percevoir la plus-value urbaine, par la vente ou la location. Or cette compensation a été fixée en fonction de la valeur qui était celle des terrains à la date où les camps ont été établis, et a gardé la même valeur nominale depuis lors.

Il est évident que le manque à gagner des propriétaires procède de deux sources : la dévaluation du dinar jordanien et l'augmentation de la plus-value urbaine. Le dinar jordanien a été, jusqu'aux années 80, une monnaie relativement stable, la balance des comptes jordanienne étant globalement excédentaire en raison des remises des émigrés dans les pays du pétrole et des aides versées au gouvernement jordanien par différents gouvernements étrangers. Le ralentissement de l'économie pétrolière, à la fin des années 70, amplifié par la chute du prix du baril en 1986, par la guerre irako-iranienne et par la rupture des liens administratifs avec la Cisjordanie en 1988, a provoqué la récession puis la crise de l'économie jordanienne, très fortement dépendante vis-à-vis de l'extérieur. Le déficit commercial n'est plus couvert par les revenus des transferts et du tourisme ; le solde de la balance des comptes se détériore ; l'endettement s'accroît. La crise du Golfe a encore ajouté aux facteurs de dégradation de l'économie. L'une des conséquences prévisibles de cette dégringolade est une dévaluation importante de la monnaie jordanienne, qui a perdu plus de la moitié de

sa valeur en moins de dix ans, et notamment suite aux dévaluations de 1988-1990. Or, le montant de la compensation que perçoivent les propriétaires du sol des camps n'a pas été indexé sur la valeur du dinar ; il a donc perdu en valeur réelle au rythme de sa dévaluation.

L'augmentation de la plus-value urbaine, quant à elle, est due avant tout à l'essor de la ville d'Amman, porté par l'accroissement de sa population, le transfert des fonds rapatriés de l'étranger - largement investis dans l'immobilier et la spéculation - et par l'amélioration globale du niveau de vie au cours des années 1960-1980, amélioration elle aussi largement impulsée par l'émigration. De manière concomitante, cette augmentation de la plus-value doit aussi beaucoup à l'amélioration notable des infrastructures et des équipements urbains et à la centralisation marquée des diverses fonctions (administratives, économiques, éducatives, sanitaires, politiques) du Royaume dans la capitale. En ce qui concerne plus précisément le sol des deux camps que nous avons étudiés, il aurait d'autant plus bénéficié de cette plus-value que leur emplacement est proche du centre de la ville. En outre, le camp de Jabal Hussein se trouve à proximité immédiate des rues commerçantes du quartier du même nom, dans lequel réside une population à revenus moyens/élevés. Quant à Wihdat, il est situé le long d'un axe routier, à côté de la gare routière où se concentrent les transports collectifs vers le sud du pays, et à proximité d'une zone industrielle et d'un marché de gros de fruits et légumes. On peut évaluer la plus-value qui s'appliquerait au sol des camps en constatant l'essor notoire de la valeur du foncier dans les zones environnantes : elle y aurait été multipliée par au moins 100 - et jusqu'à plus de 400 -, à la faveur de la situation du marché foncier d'Amman ; en effet, les terrains environnant les camps sont classés en catégorie D, qui est celle dans laquelle existe une très forte demande et une grave insuffisance de l'offre. Depuis la guerre du Golfe, le retour de centaines de milliers de Palestiniens a provoqué une flambée de la demande de logements, laquelle a suscité celle des prix des habitations et des terrains³⁷, augmentant encore la plus-value théoriquement réalisable sur les espaces fonciers des camps. Or les propriétaires sont empêchés de percevoir cette plus-value parce qu'ils sont privés de la jouissance de leur bien, que ce soit pour leur propre usage, pour la vente ou la location, ou encore pour l'installation de bâtiments qui leur permettraient de profiter au maximum de cette plus-value urbaine (et d'ailleurs de l'augmenter par la même occasion). Et la compensation qu'ils perçoivent n'indemnise en rien ce préjudice, puisqu'elle n'est pas indexée sur l'évolution de cette plus-value³⁸. Les propriétaires ne profitent pas non plus de la plus-value produite par l'existence du camp lui-même, et qui concerne avant tout les établissements commerciaux.

Plusieurs litiges et procès sont en cours sur la bordure des camps, opposant des habitants ayant étendu la parcelle qu'ils occupent au-delà des limites du camp et les propriétaires des terrains. Si ces derniers doivent attendre un règlement pour

³⁷ NUSAIR A., 1992, op. cit. p. 92.

³⁸ Selon mes entretiens, cette compensation se situe entre 1 et 3 dinars jordaniens par *dounoum* et par an (un dinar jordanien valait environ 20 FF. à la fin des années 70 et 8,50 FF. au début de 1993). Selon mes interlocuteurs, la valeur des terrains autour des camps serait de 30 à 50 dinars le m² en 1993, ce qui est sensiblement identique aux valeurs indiquées pour 1985 par Atef NUSAIR (1992, op. cit., p. 171). Mais j'ai également entendu des chiffres largement supérieurs allant jusqu'à 200 JD/m² et même plus ; ces données demeurent cependant invérifiables en l'état actuel.

récupérer leur terre, ou se faire indemniser pour son occupation par des squatters, ils cherchent avant tout à éviter que celle-ci ne rentre *de facto* dans la surface couverte par le camp, ce qui la rendrait irrécupérable pour de nombreuses années. Selon mes informations, dans plusieurs cas, les tribunaux ont refusé de statuer, gelant la plainte et ne résolvant pas le conflit, ce qui peut être interprété comme un signe de l'embarras des autorités et de la complexité de la situation, et peut aussi indiquer que ces situations d'occupation illégale sont fréquemment abordées dans la perspective de règlements collectifs.

2 - Le marché foncier et immobilier dans les camps

Un camp représente donc un espace "gelé" du point de vue des transactions foncières : le sol ne peut ni s'y acheter ni s'y vendre. Pour autant, le **marché immobilier y est relativement dynamique**. Les transactions sur le bâti y sont nettement marquées par la spécificité du camp en tant qu'espace, et par le statut du sol. Du fait de l'origine et de la forme du peuplement du camp, la propriété des logements est extrêmement atomisée : chaque famille de réfugiés s'est en effet vu allouer une unité de terrain sur laquelle elle a progressivement construit sa maison. La concentration initiale de propriété était donc nulle et les stratégies familiales n'ont apparemment pas privilégié cette forme d'accumulation, compte tenu également des capacités relativement faibles d'épargne des habitants et donc des choix à effectuer (voir en infra).

Les transactions portant sur les maisons d'habitation du camp sont essentiellement affectées, du côté de l'offre, par des facteurs tels que la mobilité économique des familles et leur sentiment vis-à-vis de l'environnement du camp (convivialité et appartenance communautaire, ou au contraire stigmatisation). La "saturation" progressive de la maison à la suite de l'élargissement de la famille tend à encourager des familles nucléaires (fils ou frères mariés et leurs enfants) à quitter le camp plutôt que toute la famille (élargie). En effet, la génération la plus âgée aime souvent à rester là où elle a vécu de nombreuses années et où elle a établi, poursuivi ou reconstitué des liens sociaux, sinon une base économique. Ceci limite donc l'offre de logements. Quand ce n'est pas le cas, les offreurs quittent généralement le camp après avoir acheté ou fait construire un logement plus spacieux à l'extérieur. Le marché est donc avant tout un marché d'achat/vente et non de location : tout en ayant les moyens de quitter le camp, les offreurs ont rarement ce qui leur permettrait à la fois d'avancer la totalité de la valeur de leur autre logement et de garder celui du camp. Il leur faut donc vendre ce dernier pour pouvoir acquérir celui à l'extérieur. La demande provient le plus souvent de jeunes ménages nés dans le camp et qui désirent y demeurer en s'y installant de manière indépendante à l'issue d'un mariage ou du fait de la saturation de la maison familiale causée par des naissances supplémentaires ou la croissance des enfants. Récemment, de nombreux migrants de retour du Golfe suite à la crise de 1990-1991 ont tenté de s'installer dans un camp où ils avaient de la famille. La quasi-totalité des familles interrogées dans le cadre de ce travail se trouvaient dans l'une des situations précédentes, c'est-à-dire qu'elles avaient réalisé, depuis leur installation, des transactions sur un ou plusieurs logements du camp.

Ainsi donc, la spécificité du camp ferme relativement le marché : en tant qu'espace destiné aux réfugiés - espace palestinien, espace peu valorisé socialement, espace

empreint d'une histoire très forte -, rares sont les Jordaniens de souche qui postulent pour y habiter, à l'exception de quelques-un(e)s marié(e)s avec des réfugié(e)s du camp. Par ailleurs, peu nombreux également sont les réfugiés qui cherchent à habiter dans un camp sans que leur famille y ait jamais vécu, sauf en cas de mariage avec quelqu'un dont l'histoire familiale est liée au camp. Les transactions portant sur les maisons d'habitation ont donc lieu essentiellement au sein d'un marché interne, c'est-à-dire où les offreurs et les demandeurs sont dans leur majorité des habitants actuels ou passés du camp. Selon les informations obtenues par entretien, le prix des transactions est affecté par l'état de ce marché "interne" plutôt que par un effet d'emplacement du camp en général. Autrement dit, en ce qui concerne l'immobilier, le camp, avant d'être un quartier "bien situé", est un camp, avec tout ce que cela signifie. Les barrières à l'entrée ne sont pas d'ordre réglementaire ou institutionnel, on l'a vu : ni l'U.N.R.W.A. ni la D.A.P. ne contrôlent les entrées et sorties. Elles relèvent de l'identité et des représentations, deux thèmes qui demeurent largement à étudier. La situation est presque similaire dans les quartiers immédiatement adjacents aux camps, qui font partie de l'"agglomération-camp" à plusieurs égards.

Au sein du camp, les prix de l'immobilier ne sont pas homogènes ; outre les caractéristiques de la maison elle-même, les variations de ces prix dépendent de la localisation dans le camp : dans celui de Jabal Hussein, par exemple, les maisons situées au-dessus de la rue principale valent plus, parce qu'elles ne reçoivent ni les ordures, ni les eaux usées, ni les écoulements lors des pluies, contrairement à celles du dessous, qui donnent de surcroît sur le *wadi*, sorte d'égout à ciel ouvert. Pour ce qui est des variations dans le temps, les personnes interrogées et les études réalisées sur ce sujet s'accordent sur deux moments de forte hausse des prix, correspondant à de brusques gonflements de la demande : d'une part les années qui ont suivi l'exode de 1967 et d'autre part celles de l'après-guerre du Golfe, qui a ramené des centaines de milliers d'émigrés, dont un bon nombre ont voulu se réinstaller dans leur camp d'origine avec leur famille.

Les deux camps étudiés par nous sont des lieux d'intense activité commerciale. Comme nous le verrons ultérieurement, diverses raisons contribuent à ce fait, dont certaines ont à voir avec leur spécificité en tant que camps palestiniens, alors que d'autres relèvent de leur emplacement dans l'espace urbain. Le nombre de commerces autorisés à Wihdat est de 1 200. Ce sont dans leur majorité des commerces de "nouveau-tés" (vêtements), de fruits et légumes et de vêtements de seconde main. En outre, on y trouve 10 fours, 20 cabinets de médecins privés et 9 pharmacies. Le camp de Jabal Hussein compte, quant à lui, 550 commerces dont beaucoup d'épiceries, quelques autres de "nouveau-tés" et de fruits et légumes ; par ailleurs, 10 fours, 17 cabinets médicaux et 7 pharmacies existent dans ce camp. Tous ces commerces sont de ceux fréquentés assidûment par une clientèle à revenus modestes. Selon mes interlocuteurs de la Municipalité, la densité commerciale est plus élevée à l'intérieur du camp qu'à l'extérieur, bénéficiant de l'imprécision des réglementations concernant ces espaces.

Les transactions portant sur les emplacements commerciaux sont influencées par cette intense activité commerciale qui se combine aux autres facteurs généraux de plus-value dans la ville d'Amman pour peser sur le niveau des prix. Cette plus-value se répercute sur les loyers, mais aussi sur la valeur des fonds de commerce, au bénéfice

des commerçants, et ce en dépit du fait que les licences commerciales sont, en principe, reconsidérées chaque année : la valeur des fonds de commerce s'élève couramment à 30 000 - 50 000 JD³⁹ pour les emplacements les plus favorables, c'est-à-dire qu'elle se situe à des niveaux généralement supérieurs à ceux constatés à l'extérieur des camps. Ces montants suscitent d'ailleurs l'indignation des propriétaires du sol. Il faut noter aussi que, attirés par les bénéfices réalisables, tous les commerçants du camp n'en sont pas résidents, ni anciens résidents. A cet égard également, ce marché semble donc plus ouvert que celui des habitations.

Du fait du statut foncier des camps, statut "d'emprunt" provisoire, et de l'impossibilité de dissocier juridiquement une transaction sur le bâti d'une transaction sur le sol, les achats et ventes de constructions dans l'enceinte du camp portent sur des biens en usufruit et non en propriété. En l'absence d'actes de propriété du sol, ces transactions ne peuvent être reconnues ni par les tribunaux ni par les services cadastraux. Elles ne donnent donc pas lieu au versement des taxes réglementaires à la Municipalité d'Amman et au Trésor, et ne peuvent pas non plus faire l'objet d'émission de documents ni de titres officiels de propriété. Elles sont sanctionnées par un titre de propriété "informel", la *hujja*, dont l'usage est illégal en dehors des zones où des droits légaux de propriété n'ont pas été établis, zones d'ailleurs relativement nombreuses dans l'agglomération d'Amman⁴⁰. Les *hujjas* sont instaurées entre les parties, devant deux témoins, de préférence des notables, un *mukhtar* ou autre. Bien que mentionnant la date de la vente, l'objet de la transaction et son prix, elles n'ont pas de valeur administrative et ne donnent pas lieu à un enregistrement cadastral. L'U.N.R.W.A. elle-même ne garde aucune trace de ces transactions et ne possède que la liste des premiers bénéficiaires des unités, les seuls transferts de propriété enregistrés étant les legs aux enfants après la mort des parents, ou le changement d'allocataire au cas où un mort demeure sans héritier. Les habitants des camps eux-mêmes opposent "le camp" aux zones "*milk*", c'est-à-dire "en propriété".

Cet état de fait a divers types de conséquences. Les acheteurs se trouvent en situation précaire et, en cas de litige, ces transactions ne peuvent donc faire l'objet de règlement qu'à travers l'intervention d'un intermédiaire et un accord à l'amiable. Les factures d'eau et d'électricité et le témoignage éventuel d'un notable constituent les seules preuves d'une occupation "légitime" de l'habitation. Les nouveaux propriétaires ou les locataires ne sont pas protégés par la loi : en cas de litige par exemple, si des occupants d'une unité ont disposé de la maison sans l'avis du reste de la famille qui en est restée propriétaire, et que certaines de ses membres viennent à se plaindre - bien que n'y habitant plus -, l'U.N.R.W.A. ne peut que sortir la liste originelle des attributaires des unités. Il n'est pas non plus question pour l'acheteur de faire appel à un organisme de crédit auquel le bien acquis puisse servir de garantie.

"Fin 92, nous cherchions pour ma sœur une maison dans le camp de Jabal Hussein. Elle est divorcée, et voulait se réinstaller près du reste de la famille. Nous en avons trouvé une, mais son propriétaire voulait l'argent tout de suite pour pouvoir finir de construire sa maison en ville, et ne déménager que dans trois mois. Nous n'avions aucune garantie qu'il allait bien

³⁹ Soit de 200 000 à 400 000 FF. environ.

⁴⁰ Voir à ce propos O.-M. RAZZAQ, 1991 : "Law, Urban Tenure and Property Disputes in Contested Settlements : the case of Jordan", Unpublished PhD Dissertation, Harvard University, 1991, p. 144 et A. NUSAIR, 1992, op. cit., p. 168.

partir. J'ai proposé de faire changer les compteurs d'eau et d'électricité au nom de ma sœur, afin qu'elle puisse attester de son droit sur la maison, mais le vendeur a refusé parce qu'il avait peur que nous le mettions dehors une fois les compteurs à notre nom. Comme il n'y avait de confiance ni d'un côté, ni de l'autre, nous avons cessé les tractations. Finalement, nous avons trouvé une autre maison, plus chère, mais dont le propriétaire acceptait qu'on lui paye la moitié tout de suite, et l'autre par mensualités. Nous avons pris deux témoins, et nous avons confiance dans le vendeur. Avec les retours du Golfe, il y a beaucoup de demandes de maisons, mais nous n'en avons trouvé que quatre ou cinq à vendre dans le camp".

Par ailleurs, personne n'a la moindre idée du nom des occupants des maisons des camps, qu'ils soient propriétaires ou locataires, ni du degré de partage des habitations entre divers "propriétaires", ni, *a fortiori*, du nombre d'habitants des camps. L'unique et dernière "photographie" démographique qui existe est un recensement conduit en 1973 par l'U.N.R.W.A. dans le but de produire des statistiques sanitaires, et qui enregistrait les occupants des maisons. Aujourd'hui, malgré une gestion spécifique du "parc" des logements dans les camps, il est impossible d'en recenser les occupants et bénéficiaires des équipements : officiellement, si le camp existe en tant qu'espace, sa population ne se distingue en rien des autres Jordaniens, et surtout pas par son origine palestinienne. En outre, officiellement, ces transactions n'existent pas, et la propriété du sol "emprunté" a été entièrement préservée pour ses propriétaires originels, alors que la présence des camps de réfugiés ne se traduit pas par la propriété.

IV- AMÉNAGEMENT, BÂTI ET FONCTION SYMBOLIQUE DES CAMPS

Malgré les différences marquées d'organisation de l'espace, l'aménagement des deux camps étudiés reflète bien la genèse et les objectifs de cette organisation : planification de l'utilisation fonctionnelle d'un espace qui devait être délimité, contrôlé, géré en tant qu'unité, et dans lequel résiderait une population relativement homogène, ou considérée comme telle, en ce qui concerne son niveau socio-économique, ses besoins, son identité, etc. (voir localisation des deux camps figure 1).

1 - Le camp de Wihdat

Le camp de Wihdat, dont le nom officiel est "le nouveau camp", fut établi en 1955 sur 48,8 ha. En deux étapes, 1956 et 1958, 2 660 unités de 60 m² à 80 m² de surface chacune, rarement 100 m², furent distribuées à des réfugiés. Rappelons que ces petites parcelles, numérotées, sont appelées "numéros" par les réfugiés. Jusqu'à aujourd'hui, ces numéros servent pour l'identification des unités d'habitation, les abonnements aux réseaux électrique, téléphonique, d'eau, pour le courrier... Dès le début, dans ce camp, et exceptionnellement, les unités qui furent proposées aux familles comportaient un abri d'une pièce - bâtie en parpaings et recouverte de fibrociment - pour une famille de cinq personnes ou moins, deux pièces pour celles de plus de cinq personnes. Wihdat fut le seul camp offrant d'emblée des abris construits, auxquels les réfugiés ajoutèrent au cours du temps d'autres pièces. Malgré le maintien officiel de l'appellation "abri", qui vise à en souligner le caractère temporaire, la plupart sont

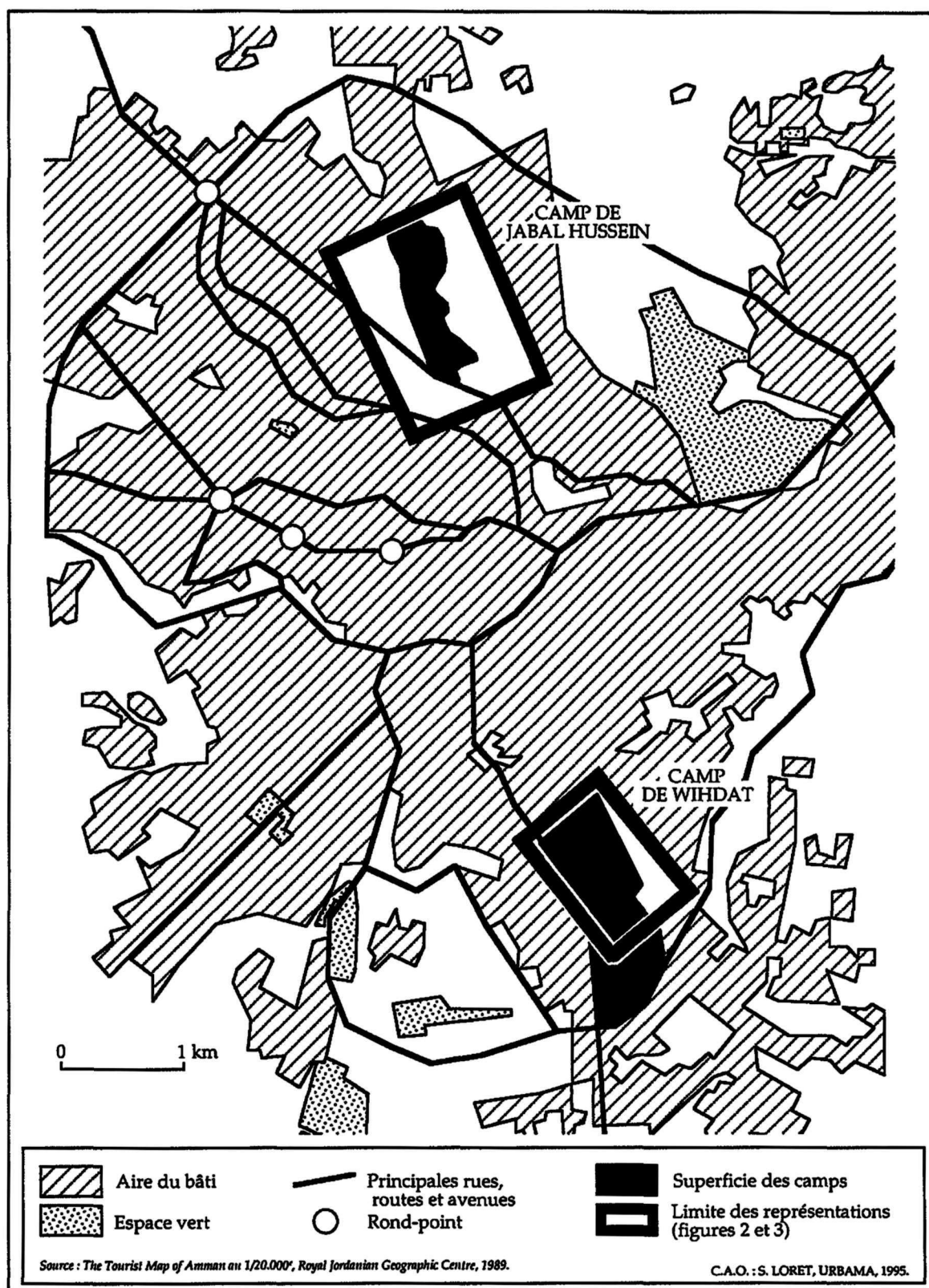


Figure 1 : Localisation des deux camps étudiés dans la ville d'Amman.

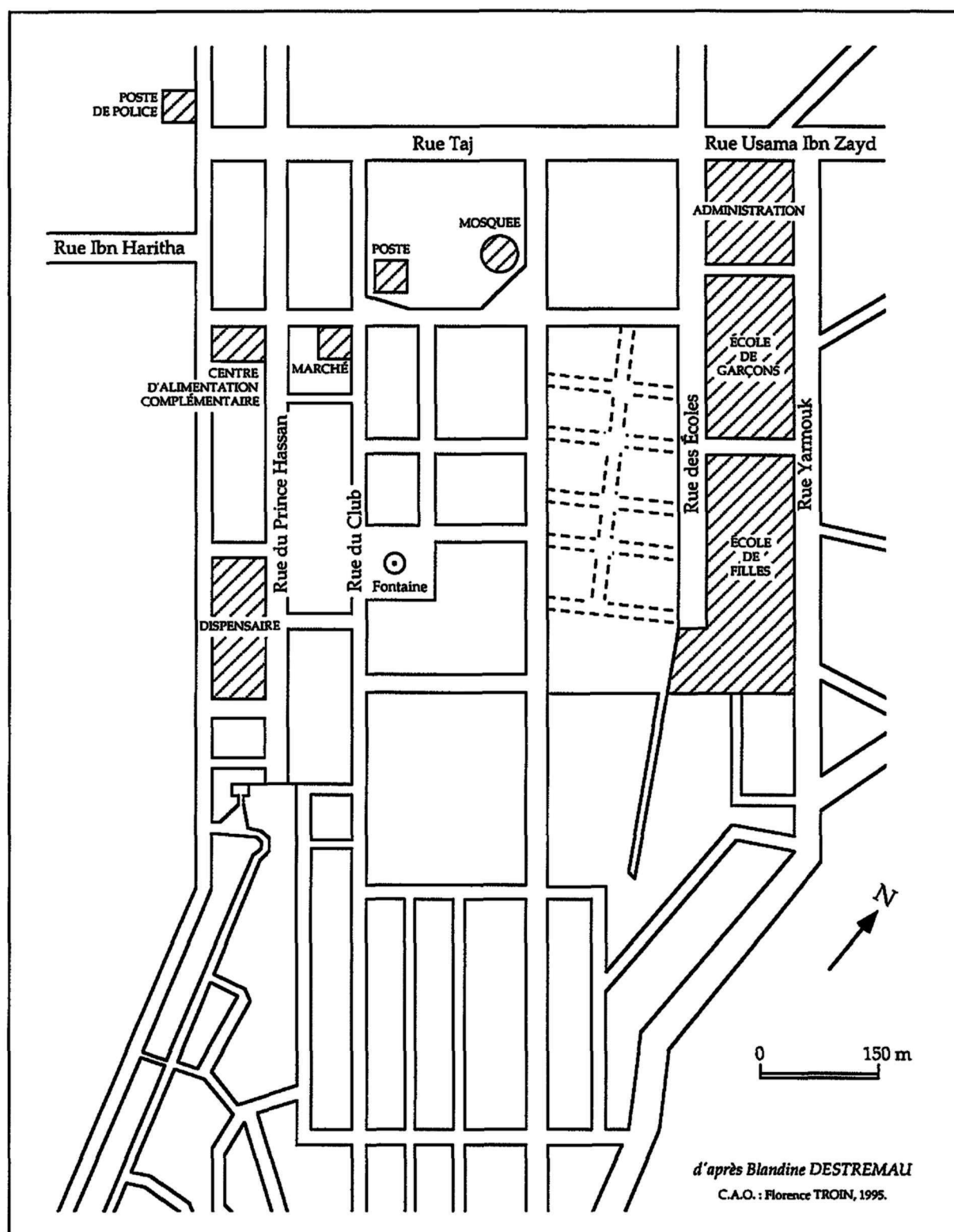


Figure 2 : Plan du camp de Wihdat.

aujourd'hui de véritables maisons. Au 1^{er} janvier 1967, le camp de Wihdat comptait 24 343 réfugiés inscrits, et 42 000 au 1^{er} janvier 1992, soit un quasi-doublément en 25 ans et une densité de près de 16 personnes par unité et de 87 000 personnes au km² (et davantage si l'on retient que les chiffres de l'U.N.R.W.A. sont globalement sous-évalués en regard de la réalité démographique⁴¹).

Le plan général du camp de Wihdat frappe par sa relative complexité (figure 2), contrairement à celui de Jabal Hussein. La trame générale consiste en un alignement de cinq rues principales coupées par d'autres rues d'importance moyenne, dont la plupart sont commerçantes et qui convergent vers une place centrale. Ce quadrillage grossier se complique d'une hiérarchie de voies beaucoup moins régulière : certaines rues moyennes sont carrossables, d'autres non ; les voies ne se coupent pas toutes à angle droit, les accès de l'une à l'autre sont multiples ; les îlots sont eux-mêmes entrecoupés de venelles étroites qui peuvent permettre de passer de l'un à l'autre, puis de rejoindre une voie secondaire ou principale. Du point de vue du contrôle, le camp de Wihdat est un véritable labyrinthe, ce qui a certainement contribué à son rôle dans la guerre civile de septembre 1970.

Les bâtiments fonctionnels de l'U.N.R.W.A. sont presque tous alignés le long de la "rue des écoles". Deux centres et le club des jeunes se situent sur une rue parallèle. Le bureau du "directeur du camp" (rebaptisé "responsable des services du camp" en 1975) est à quelques mètres du bureau de police, à la périphérie du camp, mais le premier à l'intérieur, le second à l'extérieur. Les mosquées sont éparpillées à travers tout l'espace. L'U.N.R.W.A. a établi 20 écoles, pour près de 15 000 élèves ; cet organisme emploie un total de presque 500 personnes, dans ses divers services. Le pourtour du camp et l'entrée des rues commerçantes sont le lieu d'activités commerciales extrêmement dynamiques, à la charnière entre le dedans et le dehors : rues emplies d'une foule dense, étals en tous genres, réfugiés irakiens accroupis pour vendre quelques menus objets, etc. Bien que ces rues aient une fonction d'articulation entre l'intérieur et l'extérieur du camp et que les mouvements des personnes y soient fluides, le passage de "la ville" au camp est aisément repérable : l'on sent que "l'on entre dans le camp" ou que l'on en sort. Comme pour le camp de Jabal Hussein, des transports réguliers et fréquents (taxis collectifs et autobus) relient le camp au centre-ville.

2 - Le camp de Jabal Hussein

Le camp de Jabal Hussein fut établi en 1952 sur 42 hectares, pour loger 8 000 personnes. On leur distribua des parcelles de 100 m² et des tentes, plus ou moins grandes, selon la taille des familles. Les tentes devaient être régulièrement changées, parce qu'elles se déchiraient. Au bout de quelques années, l'U.N.R.W.A. a distribué des toits en fibrociment, de façon à ce que les gens puissent progressivement remplacer

⁴¹ Les statistiques de l'U.N.R.W.A. sont fondées sur des bases administratives d'immatriculation, et non sur des bases démographiques ou de résidence. Les sorties et les entrées de résidents des camps ne sont enregistrées que si les réfugiés demandent le rattachement à un autre centre de services. Ne sont pas non plus enregistrés comme résidents des camps les non-réfugiés, et notamment l'ensemble des déplacés. Ces statistiques sont néanmoins les seules existant sur la population palestinienne réfugiée dans son ensemble. L'on admet généralement une marge de 15 % d'inexactitude, mais elle est certainement plus faible pour les camps "de 1948" que pour ceux "de 1967".

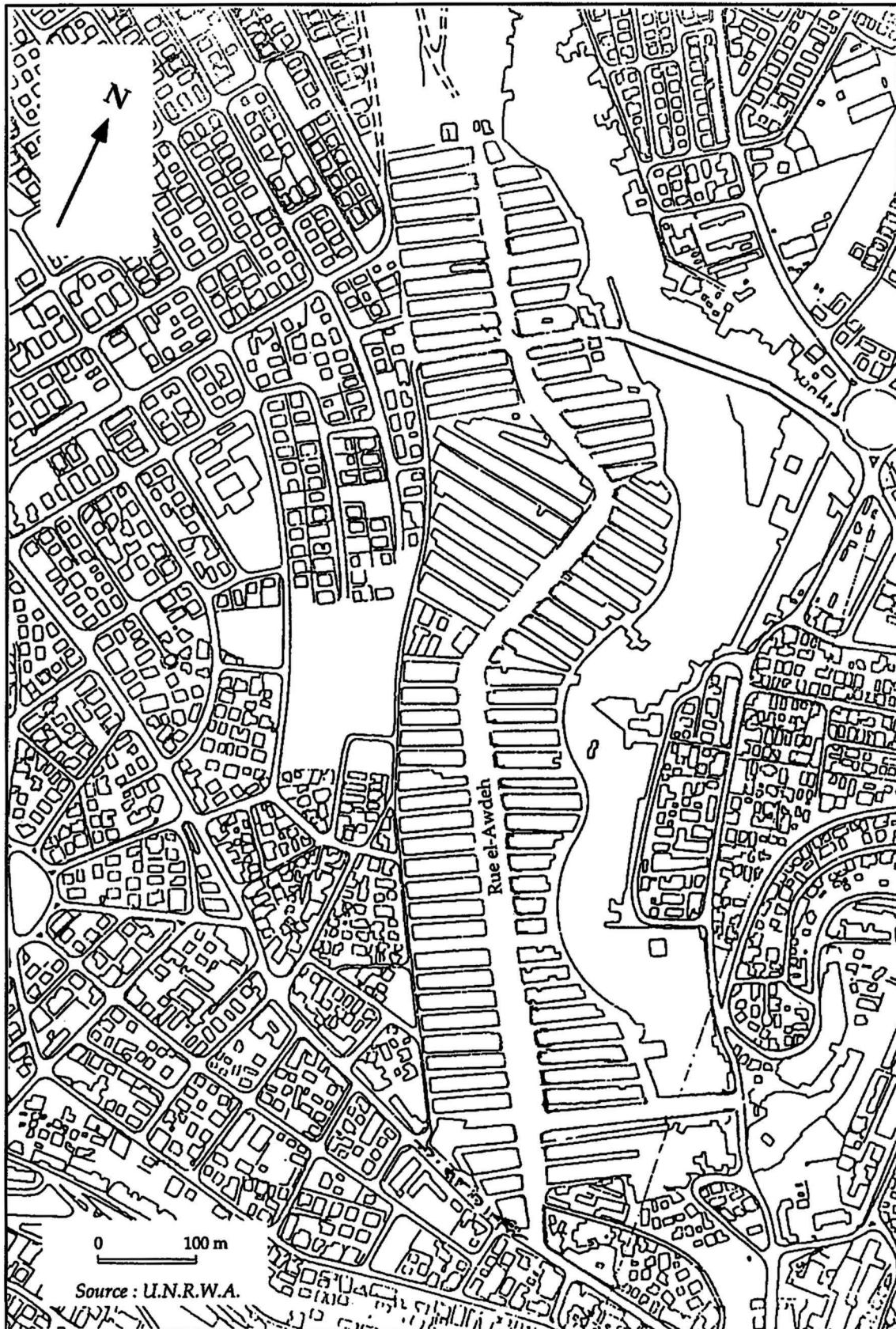


Figure 3 : Plan du camp de Jabal Hussein.

leurs tentes par des abris plus durables et protecteurs, puis, avec le temps, par des abris de plusieurs pièces. Au 1er janvier 1967, le camp logeait 20 451 réfugiés inscrits et, au 1er janvier 1992, 32 265 réfugiés inscrits, soit une densité de population similaire à celle de Wihdat, mais un moindre accroissement de sa population en raison de sa plus grande exigüité.

L'organisation de l'espace du camp de Jabal Hussein se distingue de celle, en apparence proche d'une urbanisation spontanée, de Wihdat. Le camp s'étire le long d'une route carrossable (et la seule commerçante) coupée transversalement par 47 ruelles qui suivent l'inclinaison du terrain et aboutissent à l'est sur un cours d'eau, sorte d'égout à ciel ouvert, qui rassemble les eaux usées et de ruissellement des deux pentes qui y convergent. Les unités d'habitation sont disposées le long de ces ruelles (20 environ de part et d'autre de chaque rue, en amont comme en aval de la rue principale), dont certaines sont carrossables. Mais la plupart, trop étroites, sont aménagées avec des marches, ou encore finissent en cul-de-sac. Aucune voie de communication parallèle n'existe entre les ruelles, autre que la rue principale et les voies extérieures. Cette plus grande rigidité du plan au sol a freiné les possibilités d'extension "sauvage" des unités d'habitation du camp, comme l'on peut constater que cela a été parfois le cas à Wihdat (figure 3).

Les bâtiments de service de l'U.N.R.W.A. et le club des jeunes (qui ne relève plus de l'U.N.R.W.A. depuis 1986) forment trois îlots dont deux sont immédiatement au bord de la route principale et un du côté de la route qui longe le camp vers l'ouest. Le bureau du "directeur du camp" est situé sur l'une des routes transversales d'entrée, ici aussi immédiatement à côté du poste de police, c'est-à-dire à la frontière entre le dedans et le dehors. Les trois mosquées sont réparties dans le camp à proximité de la rue principale. Ici, l'organisation de l'espace, visiblement artificiellement projetée sur un espace vierge, marque fortement le cadre de vie. Six écoles existent dans le camp, et douze autres sur la colline toute proche. Elles accueillent plus de 13 000 enfants. Plus que celui de Wihdat, le camp de Jabal Hussein me semble replié sur son centre, sur cette artère unique qui en est le cœur, qui le traverse en plein milieu, sans que les rues à la limite du camp n'aient pu jouer de fonction d'articulation avec l'extérieur. Pourtant, sa forme allongée le rend assez "poreux", assez peu hermétique, et cette rue même qui le traverse, et qui peut être empruntée comme par mégarde en prolongement de celles des quartiers environnants, l'ouvre à une pénétration aisée.

3 - Les caractéristiques communes aux deux camps

Les contraintes réglementaires et les développements historiques de la construction des deux camps ont modelé leur aspect de façon déterminante. Certains signes modifient l'impression visuelle et alertent sur le changement de décor quand on vient de la ville : les habitations sont mitoyennes et basses, ce qui contraste avec le reste de la ville ; les "abris" y présentent aussi une certaine similitude d'allure : même largeur de façade, même hauteur, même porte, peu de détails distinctifs... ; une autre caractéristique significative tient à ce que les "abris" des camps sont, dans leur très grande majorité, constitués de matériaux hétéroclites ; seules quelques rares maisons, dont les propriétaires ont eu les moyens de les reconstruire entièrement et en une seule fois en abattant l'ancienne, présentent un aspect uniforme et fini ; ce dernier

élément, certes lié aux moyens économiques des réfugiés des camps, reflète également la progression d'une installation conçue avec réticence, précisément parce que toujours considérée comme provisoire.

Les habitations ont tout d'abord consisté en une tente, dans le cas du camp de Jabal Hussein, ou en une pièce préfabriquée et couverte de fibrociment, dans celui de Wihdat. L'étape après la tente fut celle d'une pièce recouverte de tôle ondulée, ou de fibrociment. Des toilettes ont pu y être adjointes, ainsi qu'un abri pour la cuisine et un mur de protection élevé autour de l'unité. Une autre pièce sera parfois ajoutée lorsque le nombre des enfants le nécessitera. Les premières constructions seront consolidées (en dur) et la cour encore rétrécie pour ériger une troisième pièce. Une fois l'espace au sol saturé, une ou deux pièces seront établies sur le toit-terrasse, dans la mesure du possible. La dernière étape, pour quelques rares familles, consistera à abattre l'ensemble et à le reconstruire uniformément. Ces impressions sont moins nettes lorsque l'on pénètre dans un camp par une rue densément commerçante. Seule la hauteur des constructions indique alors que l'on ne se trouve pas dans un quartier quelconque de la ville.

Les habitants ne sont pas rassemblés par quartier selon leurs origines. Certes, le camp de Jabal Hussein accueille majoritairement des réfugiés originaires des villes de Jaffa, Lod et Ramleh et des villages environnants. Mais les réfugiés ont généralement effectué maints déplacements successifs avant de parvenir au camp. Ainsi, les communautés villageoises se sont éparpillées au cours de ces pérégrinations, sont parvenues à Amman à des dates différentes, ou ont pris des décisions divergentes concernant leur lieu de résidence... En revanche, les réfugiés sont arrivés au camp en groupes familiaux qui se sont vus attribuer de une à trois unités voisines, selon la taille et le nombre de foyers. Dans certains cas également, des membres de la famille sont parvenus à acheter ou à louer une unité proche de celle qui, à l'origine, avait été allouée à leur père, jusqu'à former des regroupements de deux ou trois maisons au maximum. Contrairement à une idée courante, les quartiers des deux camps étudiés ne portent donc pas le nom de la communauté villageoise qui les occupe. À Wihdat, certains d'entre eux sont connus par le nom d'une personnalité, d'une famille fort nombreuse qui y réside ; un autre est nommé "quartier des chèvres" parce qu'on y élevait des caprins... À Jabal Hussein, les rues sont identifiées par leur numéro : les habitants ne s'y représentent pas les lieux sous forme de quartier et il n'existe donc pas de désignation spécifique.

L'attribution des espaces à diverses fonctions et l'usage qu'en font les habitants déterminent une échelle de distinctions allant de l'espace totalement privé (l'intérieur des maisons, encore qu'il ne soit pas lui-même indifférencié et homogène) à l'espace public. La forme typique que prend celui-ci est celle des rues commerçantes : la rue principale du camp de Jabal Hussein, la place commerçante et les rues qui y convergent dans le cas de Wihdat - lieux de passage, d'achats, lieux où pénètrent les étrangers au camp quand ils viennent faire des courses. Mais pas de café "ouvert", ni de terrasse sur la rue. Une femme me disait qu'elle ne laissait pas sa fille aller dans ces zones, une autre que les jeunes filles n'y allaient pas seules parce qu'il y avait des jeunes (des *shabâbs*) qui ne se comportaient pas bien. Pour s'y rendre, les femmes changent les vêtements qu'elles portent à la maison et s'habillent de façon à la fois plus élégante et plus dissimulée : *thob* (robe brodée), foulard.

Autre type d'espace public mais plus protégé : les ruelles transversales, pour le camp de Jabal Hussein, et certaines ruelles, places secondaires et croisements pour celui de Wihdat. Selon leur taille, leur exposition et leur propension à servir de lieu de passage, ces lieux sont utilisés pour circuler ou plus volontiers pour des bavardages entre voisins ou voisines, des jeux d'enfants, l'étendage du linge (souvent fait, toutefois, sur les toits)... Parfois des voisines s'asseyent sur le pas de leur porte, leurs plus petits enfants à leurs pieds, et discutent. Dans cet espace intermédiaire entre le privé et le public, protégé des incursions "étrangères" et fréquenté essentiellement par des proches et voisins, les femmes gardent généralement leur robe d'intérieur, se couvrant simplement la tête d'un linge quelconque pour sortir de leur maison. Les toits en terrasse sont aussi des lieux de communication, privés ceux-là, lors de l'étendage du linge ou de la réalisation de certaines tâches domestiques (tri des lentilles, préparation des pâtes, etc.). Quant aux lieux de services féminins, cliniques et dispensaires, ce sont des lieux de rencontre pour les femmes, espaces privés par leur nature mais collectifs par leur fonction. Pour les hommes, ces rencontres hors de la rue mais dans un lieu collectif se déroulent dans les bureaux des divers responsables, dans certaines boutiques, dans le salon d'un notable, dans un café et, surtout, au club des jeunes...⁴².

Pour la plupart des personnes interrogées et qui n'habitent pas dans un camp, celui-ci est devenu un quartier de la ville, ne se distinguant plus de celle-ci du point de vue du bâti et de l'allure extérieure. Il me semble au contraire que l'harmonie incongrue des constructions, l'alignement des rues dans le cas du camp de Jabal Hussein et tous les aspects précédemment soulignés en marquent la spécificité, et ceci en dépit du fait que le camp proprement dit soit entouré d'une zone qui fait la transition entre la ville et lui (habitat populaire, haute densité d'habitations, forte présence palestinienne).

4 - Les réglementations spécifiques en matière de construction

L'un des domaines particulièrement significatifs du mode de gestion des "espaces-camps" est celui des permis de construire. En fait, officiellement, et pour ce qui concerne les habitations privées, aucune activité de construction ne se nomme ainsi dans un camp. On ne parle que de "rénovation" et d'"élargissement". Le véritable enjeu dans ce domaine est la construction d'un étage. Depuis l'établissement des camps, la règle a été établie que l'élévation des "abris" des camps, c'est-à-dire toutes les constructions à usage d'habitation, ne devait pas dépasser celle d'un rez-de-chaussée.

Les raisons de cette règle sont diverses : sécurité (résistance des fondations des habitations) et hygiène (ventilation, raccordements...) ; capacité des aménagements collectifs : eau, électricité, égouts ; protection des cours intérieures des regards plongeants indiscrets... Une autre raison encore, la principale peut-être, est que l'élévation des habitations des camps ferait de ceux-ci des lieux permanents d'installation et non plus les lieux temporaires et d'attente qu'ils sont appelés à demeurer. Ce point est considéré comme extrêmement sensible depuis qu'il fut question de remplacer les tentes d'origine par des abris en dur. À partir des années 50,

⁴² La question des clubs de jeunes, malgré son extrême importance quant à l'identité des camps et leur "palestinité", ne sera pas traitée dans cet article.

il a fait l'objet de plusieurs déclarations de l'O.L.P., de la Ligue Arabe et des sommets des Etats arabes, concernant l'ensemble des camps et allant dans le sens d'un maintien de formes de précarité d'installation des réfugiés palestiniens dans leurs divers pays d'accueil. De la part des gouvernements d'accueil, il est évident que cette précaution est également destinée aux propriétaires de la terre sur laquelle les camps sont établis, ces derniers craignant que l'amélioration des habitations des réfugiés ne rendent celles-ci permanentes et ne réduisent à néant leurs chances de récupérer leurs biens.

Du point de vue des réfugiés habitant dans un camp, cette règle constitue une contrainte considérable, eu égard à l'élargissement rapide des familles. La génération des enfants qui sont arrivés dans les camps avec leur parents faisait partie des ayants-droit aux unités d'habitation, et il a été tenu compte de leur nombre jusqu'à un certain point : des familles de 5 à 8 personnes environ, étant considérées comme de taille "normale", se sont vu attribuer une unité "normale". Celles d'une dizaine de personnes ou plus, soit recevaient une "grande" unité, ou alors deux conjointes, soit étaient séparées en deux familles nucléaires (deux frères, un père et ses enfants, son fils marié...). La première génération d'enfants nés dans le camp a ajouté au nombre d'ayants-droit de chaque unité. Mais, aujourd'hui, ces enfants sont eux-mêmes mariés et ont eu pour beaucoup des enfants, à leur tour eux-mêmes mariés. Si les filles vont vivre avec la famille de leur mari, les fils cherchent à rester avec leurs parents et amènent leur épouse. Avec un taux de natalité extrêmement élevé, le problème de la place habitable s'est posé dès la première génération. Dans un premier temps, l'espace au sol a été saturé : trois ou quatre pièces habitables dans chacune desquelles une famille nucléaire s'installe (fils marié, femme et enfants), une cour intérieure souvent, une cuisine et une salle d'eau. Si la famille n'a pas les moyens d'acquérir ou de louer une autre habitation dans le camp ou en dehors - ou même si elle a ces moyens mais fait le choix de demeurer dans un espace familial et familial -, l'agrandissement de la famille ne laisse alors aucune autre possibilité que de construire sur le toit.

La densité la plus élevée que j'ai pu constater parmi les familles rencontrées est de 20 personnes par unité (pour deux ou trois pièces habitables au rez-de-chaussée et deux sur le toit), soit généralement le couple des parents, quatre ou cinq de leurs enfants non mariés et deux familles de fils mariés, comptant chacune de trois à cinq enfants. Fréquemment, lors de la mort de la génération la plus âgée, celle qui est venue de Palestine, les frères et sœurs se partagent l'unité en deux moitiés (souvent), ou en trois parties (parfois), pour y habiter avec leurs propres descendants. Dans un cas rencontré, la mère, veuve âgée, vivait avec sa fille non mariée et deux fils mariés ayant respectivement 4 et 5 enfants, soit 15 personnes en tout. La maison ne représentait qu'une demi-unité, l'autre moitié étant habitée séparément par un autre fils, lui aussi enfant des premiers ayants-droit. Elle ne comptait qu'une cuisine, une salle d'eau et une pièce (pour l'un des fils) en rez-de-chaussée, et deux pièces construites sur le toit (attribuées à l'autre fils et tolérées compte tenu de l'indigence de la famille). La mère couchait dans la cuisine, entre le frigidaire et la cuisinière, la fille célibataire dans le couloir ; la famille n'avait pas de pièce de réception.

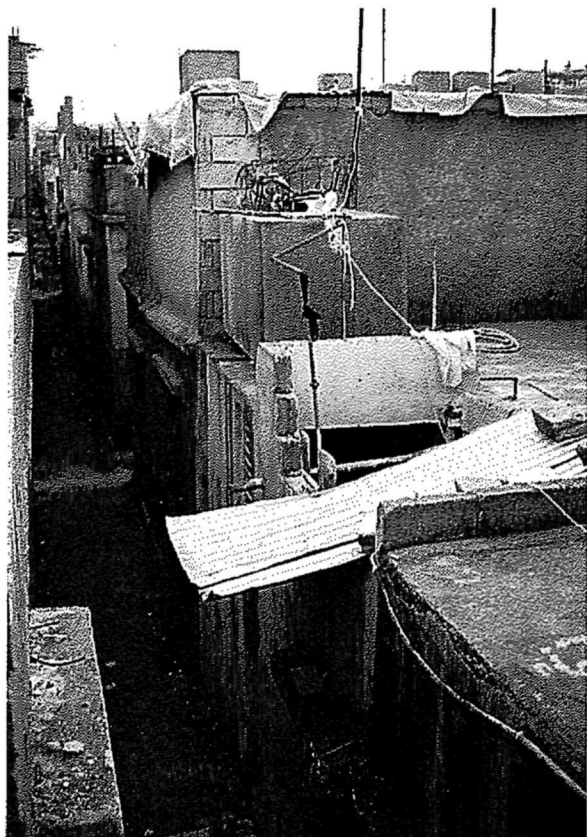
Jusqu'en 1975, et surtout à partir de 1969, plusieurs types de facteurs ont favorisé les constructions sur les toits, malgré l'interdiction officielle. Tout d'abord, l'exode de 1967 avait augmenté la population des camps. Ceux des déplacés qui avaient rejoint leur

famille demandaient un hébergement plus ou moins temporaire. L'U.N.R.W.A., qui était chargée jusqu'en 1975 du respect de l'interdiction et de l'attribution exceptionnelle de permis, faisait apparemment preuve d'une certaine indulgence face à l'état d'entassement des familles et à leur incapacité à financer une autre résidence. En outre, l'Office n'avait pas de pouvoir exécutoire dans ce domaine, et ne pouvait donc concrètement faire appliquer la règle ou imposer des sanctions en cas de violation. Le second facteur était le contrôle des camps par les organisations palestiniennes de résistance, ce qui limitait de fait le pouvoir d'intervention du gouvernement jordanien. Dans les années qui suivirent la guerre civile de 1970, la tension très forte entre le pouvoir central jordanien et les Palestiniens, et le ressentiment de ceux-ci à l'égard du premier, incitèrent les autorités à une certaine tolérance pour faciliter le retour au calme⁴³. Aux dires de mes interlocuteurs, c'est de cette époque que datent la plupart des premiers étages existant actuellement.

En 1975, l'accord passé entre la D.A.P. et l'U.N.R.W.A. est modifié. Le mandat de l'U.N.R.W.A. dans les camps se voit réduit à la santé, l'éducation et l'aide, alors que l'administration des camps et la gestion du bâti lui sont retirées. Les demandes de permis concernant "l'amélioration de l'habitat" sont désormais déposées au bureau de l'U.N.R.W.A. qui envoie l'un de ses ingénieurs juger de la pertinence du projet avant de les transmettre à la D.A.P. avec avis pour approbation ou refus. La mise en application de l'interdiction, et l'attribution exceptionnelle de permis, ont ainsi échoué à la D.A.P., l'U.N.R.W.A. étant chargée de lui rendre compte de ses constatations d'infraction par l'intermédiaire du directeur régional. Pratiquement, puisque la D.A.P. n'a pas de présence permanente dans le camp, cela signifie que le contrôle se fait par le biais des employés de l'U.N.R.W.A. qui ramassent les poubelles et, ce faisant, passent quotidiennement devant chaque maison. Ce sont eux qui remarquent une éventuelle activité de construction et la signalent au bureau de l'U.N.R.W.A., lequel vérifie l'état de la chose, compare avec la liste des autorisations et transmet le procès-verbal au directeur régional qui le fait passer à la D.A.P. Une fois l'infraction établie, l'ordre de démolition parvient à la famille par l'intermédiaire du bureau de l'U.N.R.W.A. et est exécuté par des agents de la D.A.P.

Pour autant, la reprise en main par la D.A.P. n'a pas signifié une cessation radicale de ces pratiques : les constructions se sont poursuivies à un rythme ralenti, au gré des faveurs accordées, de la bienveillance des directeurs de la D.A.P. et de leur sensibilité (ainsi que de celle de ses délégués dans les camps, qui en sont souvent originaires) aux conditions de vie des réfugiés. Aucun permis n'est officiellement accordé, mais toutes les fraudes ne sont pas sanctionnées, notamment lorsque les familles sont très largement en surnombre et que les voisins ne se plaignent pas. Selon les dires des habitants eux-mêmes, les constructions sont apparemment plus aisées à réaliser dans le camp de Wihdat que dans celui de Jabal Hussein. Dans ce dernier, l'une de mes interlocutrices, particulièrement opiniâtre (et surchargée de famille), venait de voir la pièce construite en parpaings sur son toit détruite pour la quatrième fois par les employés de la D.A.P. ! Quand elle existe, la tolérance est régie par des règles tacites : construire en retrait de la rue, pas en surplomb d'une cour, et surtout maintenir un

⁴³ Cette interprétation, qui m'a été fournie par plusieurs de mes interlocuteurs, est également exprimée par A. NUSAIR, 1992, op. cit., p. 148.



**Photo 1 : Venelle étroite
du camp de Wihdat.**

*Cliché : B. DESTREMAU,
avril 1993.*



Photo 2 : Rue secondaire dans le camp de Wihdat.

Cliché : B. DESTREMAU, avril 1993.

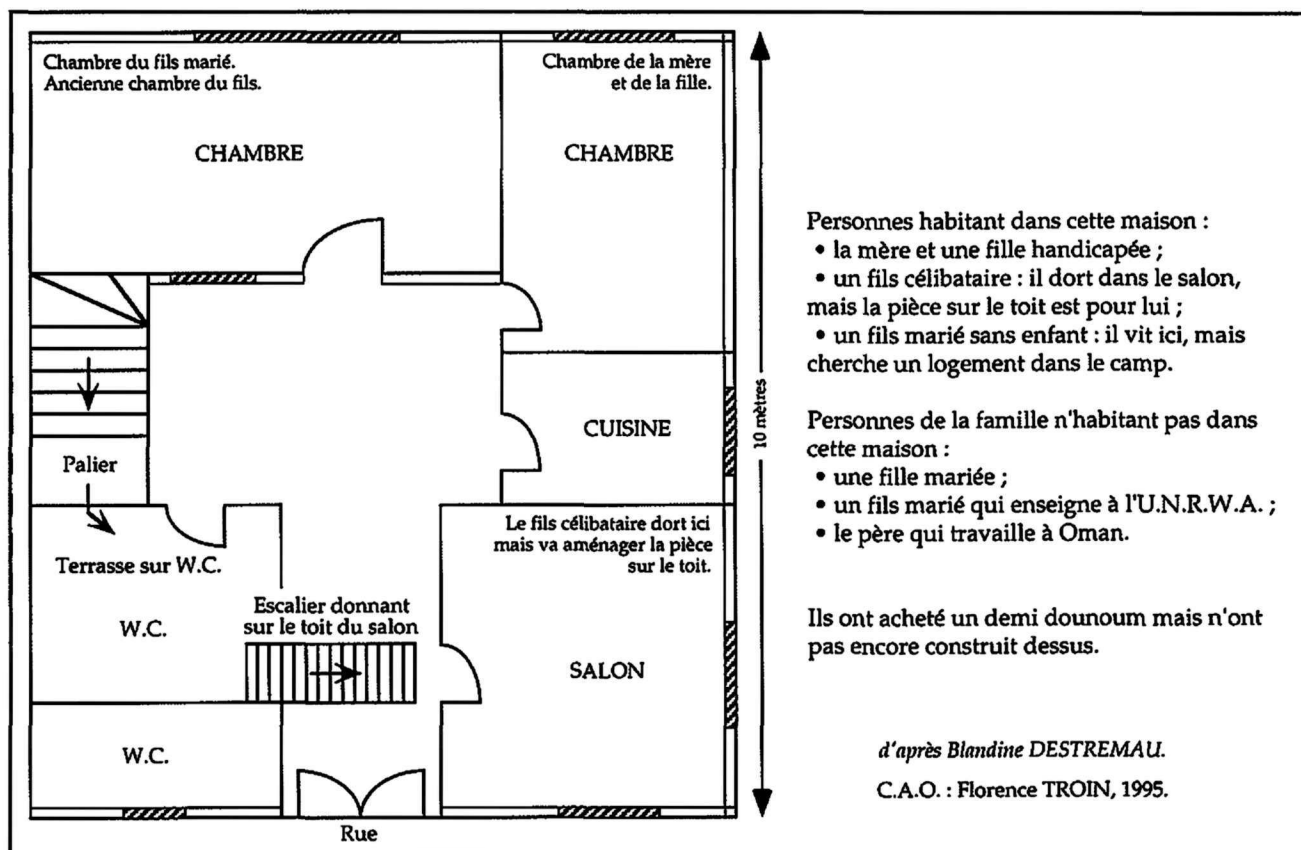


Figure 4 : Plan d'une maison du camp de Wihdat.

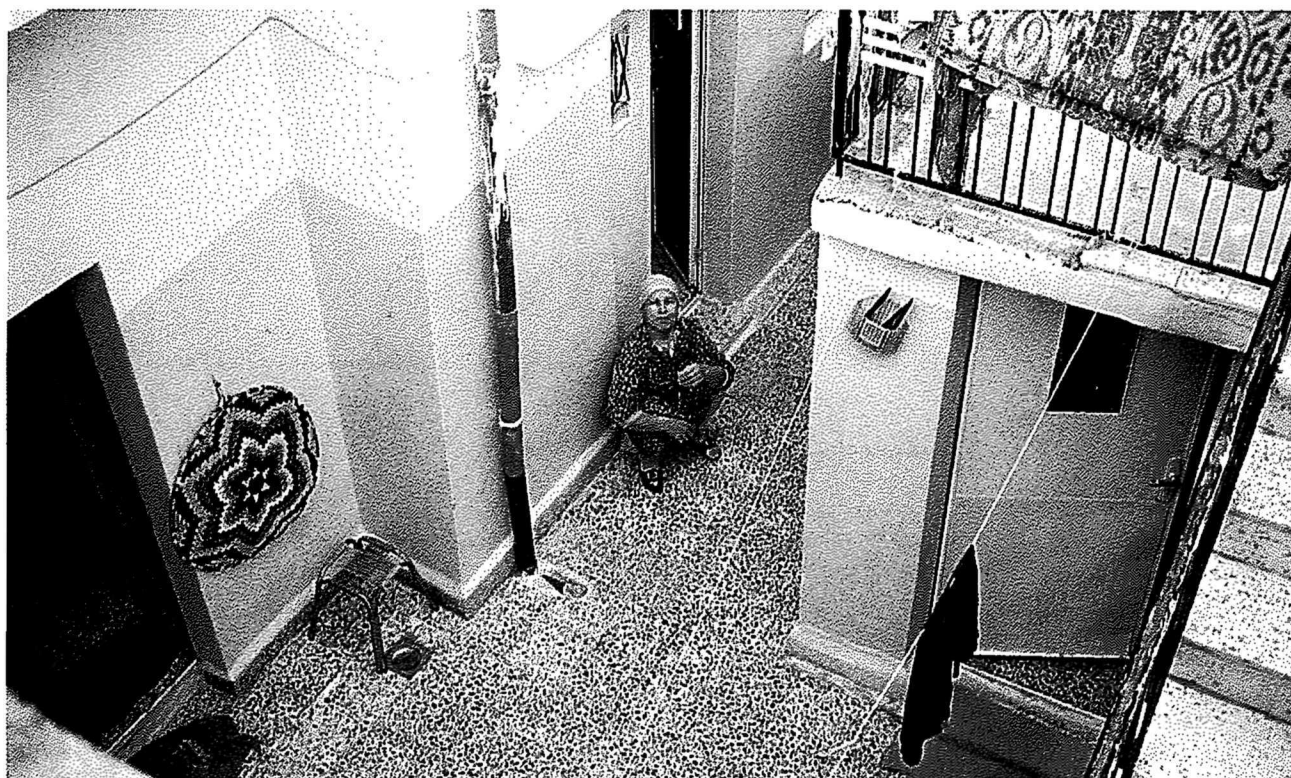
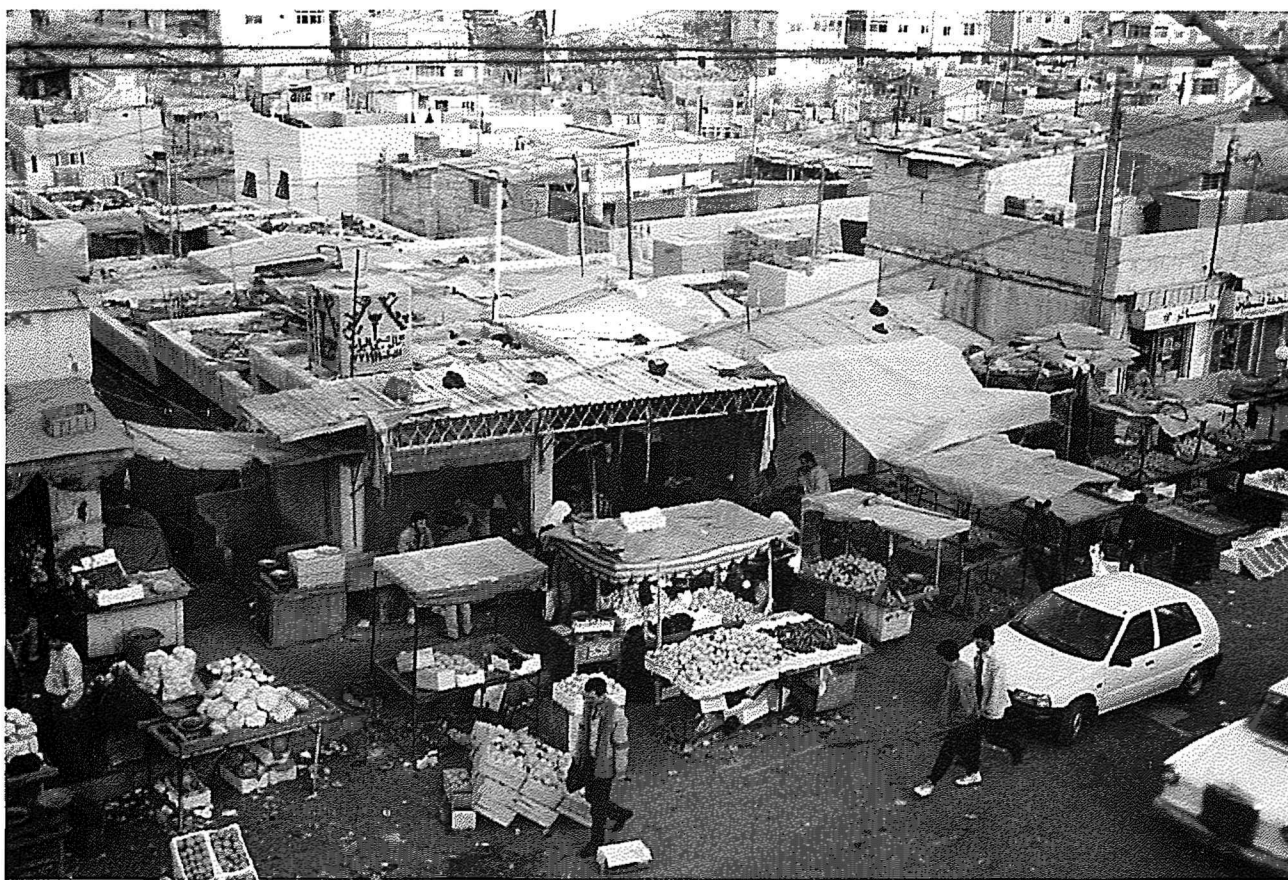


Photo 3 : Vue sur la maison décrite ci-dessus (camp de Wihdat).
Cliché : B. DESTREMAU, avril 1993.



Photos 4 et 5 : Vues sur les toits dans le camp de Wihdat avec quelques constructions, en étages.
Cliché : B. DESTREMAU, avril 1993.



Photos 6 et 7 : Rue commerçante du camp de Jabal Hussein (partie aval du camp)
Cliché : B. DESTREMAU, avril 1993.

aspect de précarité. La tôle ondulée, qui couvre généralement ces extensions verticales, fait ici office de signe consensuel et implicite de ce provisoire.

L'U.N.R.W.A. se trouve en fait dans une situation ambiguë : malgré la modification de ses mandats, elle est toujours chargée de fait de l'application des sanctions (sinon de la règle). Or ses directeurs, s'ils sont bien contraints de constater l'entassement des familles et leur incapacité à financer une autre résidence (dans ou hors du camp), ne peuvent réellement intervenir. Il y a donc ici une certaine contradiction entre la mission humanitaire d'assistance de l'U.N.R.W.A., qui en appelle à la solidarité de ses employés avec les difficultés des réfugiés, et sa responsabilité en tant que gestionnaire du camp, qui exigerait peut-être parfois plus de rigueur. Cette même contradiction se retrouve chez les employés de la D.A.P., qui sont souvent conscients du drame quotidien que provoquent certaines situations intolérables.

5 - Prévenir l'installation définitive

À maints égards, la réglementation concernant la construction d'un second étage est fondamentale, mais ambivalente. Tout d'abord, dans la perspective d'interdire l'installation définitive des réfugiés dans leur pays d'accueil, elle se focalise sur un aspect du provisoire qui est certes visible, mais que l'on pourrait considérer comme plus symbolique et moins lourd de conséquences effectives sur l'intégration des réfugiés exilés en Jordanie que d'autres aspects plus déterminés : socialisation au sens large du terme (notamment par le biais de l'école), intégration par le travail, naturalisation, etc. Ensuite, cette interactivité s'appuie sur la définition d'un seuil symbolique et mouvant, celui de la distinction entre l'amélioration des conditions de vie et l'installation dans le permanent, distinction qui repose sur des appréciations subjectives et variables des signes qui expriment l'attente du retour. Dès l'apparition du problème des réfugiés, ce seuil s'est révélé d'une extrême importance politique. Il l'est demeuré et l'on peut dire que les perspectives d'un règlement négocié du conflit lui ont donné une nouvelle pertinence. C'est l'interprétation conventionnelle de ce seuil, de cette limite à ne pas outrepasser, qui fait, par exemple, considérer comme souhaitable que les camps soient desservis par les mêmes services urbains et équipements collectifs que les autres quartiers de la ville ; comme acceptable que soient construites en dur des maisons de trois mètres de hauteur, d'ailleurs toujours baptisées "abris" ; mais comme inacceptable que ces maisons aient cinq mètres de haut, et que les rues soient bordées d'arbres... Dans les années 50, de violents conflits opposèrent, d'une part, les instances gouvernementales qui tentaient d'intégrer les réfugiés des camps par des projets d'amélioration de l'habitat et l'U.N.R.W.A. qui leur proposait des matériaux pour remplacer progressivement leurs tentes et consolider leurs abris et, d'autre part, les réfugiés qui résistaient à ce qu'ils considéraient comme des tentatives d'installation permanente et d'annulation de leur droit au retour ou à compensation. Ces mêmes réfugiés, toutefois, cédèrent petit à petit à la nécessité de garantir à leur famille une meilleure protection contre les intempéries et, hiver après hiver, aménagèrent leur séjour plus confortablement⁴⁴. Il semble donc que la transition symbolique entre les tentes et les abris en dur ait cédé la place à un autre

⁴⁴ Voir notamment A. PLASCOV, 1981, op. cit., pp. 63 et sq.

passage tout aussi symbolique, entre des "cabanes" d'un étage et des maisons plus élevées.

C'est que, dans les systèmes de représentation, la forme physique du camp symbolise par excellence la non-résolution du problème palestinien et l'attente d'une solution. Ce même camp, pourtant, impose de telles contraintes à ses habitants qu'ils sont soucieux d'améliorer leurs conditions quotidiennes de vie, y compris en transgressant le seuil symbolique (élévation des maisons, reconstruction, par exemple) ou en quittant le camp quand ils en ont acquis les moyens (notamment par l'émigration). Une troisième ambivalence semble ainsi devoir être soulignée : en limitant la capacité démographique des camps, la réglementation sur la construction force le surcroît de population à aller s'installer en-dehors. Paradoxalement, cette réglementation, prise dans le but de préserver le provisoire, force ainsi en permanence des vagues de réfugiés à s'intégrer dans la ville en y résidant. Le camp continue donc à exister sous une forme plus ou moins "gelée", dans ses limites spatiales originelles et à un niveau de densité et de concentration démographique maximal, mais stabilisé⁴⁵. D'autre part, le camp produit du tissu urbain, génère en quelque sorte ses "faubourgs", constitue le centre d'une zone bâtie habitée surtout par des Palestiniens, et à l'urbanisme plus ou moins sauvage puisqu'il s'agit fréquemment de zones non réglementées. Si cette "banlieue" du camp en constitue le prolongement du point de vue des réseaux de relations, des trajectoires migratoires, des caractéristiques sociales et économiques⁴⁶, l'on sait qu'elle s'en démarque pour ce qui est de son statut et de l'organisation de son espace.

V - L'ÉCONOMIE DES CAMPS, LES CAMPS DANS L'ÉCONOMIE

1 - L'économie des camps

Les camps de réfugiés ne sont en rien des espaces économiques au sein desquels se réaliserait un semblant d'équilibre entre offre et demande de biens, de travail et d'investissements. Ce sont des espaces habités par une population globalement pauvre, qui partage, dans les premières années suivant l'exil, le fait d'avoir tout perdu ou presque. Ce sont des espaces résidentiels dans lesquels les entreprises industrielles ou de production ne peuvent s'installer, à l'exception de certaines d'entre elles. La réglementation appliquée ne semble pas obéir à des critères très précis, et ceci certainement en raison du caractère informel de l'attribution des licences dans les camps⁴⁷ : les industries légères peuvent y être autorisées sans que cela n'implique un seuil de taille ou un produit précis, à condition de ne pas créer de nuisances pour leur environnement. Ici encore, il semble que les autorités utilisent un critère subjectif prenant en compte le bruit, l'évacuation de liquides, les émanations de gaz, etc. Les

⁴⁵ Nous ne pouvons étayer ces affirmations par des chiffres, en raison des contraintes statistiques exposées plus haut.

⁴⁶ Encore que ces aspects, souvent posés comme des évidences, mériteraient des études plus fines, tout comme d'ailleurs tout ce qui concerne revenus, mobilité économique, etc.

⁴⁷ Ce caractère informel ressort tout au moins de mes entretiens avec des responsables de la Municipalité du Grand Amman.

quelques entreprises semi-industrielles installées sur le pourtour du camp de Wihdat sont des ateliers de soudure qui fabriquent divers ustensiles avec des tôles (pots d'échappement, ballons d'eau, braseros, citernes), des ateliers de tapissiers et de matelassiers, des fabricants de meubles. On peut imaginer aussi que le statut foncier des camps pose problème quant à l'immobilisation de capitaux, outre le fait que l'exiguïté relative de l'espace du camp limite l'installation d'entreprises et que les contraintes de construction interdisent les bureaux.

En revanche, comme nous l'avons souligné plus haut, les deux camps de Wihdat et Jabal Hussein sont des lieux d'intense activité commerciale, pour diverses raisons. Tout d'abord, la densité de population y est élevée : autour de 100 000 personnes par km², soit une densité voisine de celle des quartiers qui environnent le camp. La clientèle de proximité est donc considérable. Ensuite, l'emplacement "central" de ces deux camps (à l'échelle de l'agglomération d'Amman) se prête à cette fonction commerciale, surtout dans le cas du camp de Wihdat, qui se situe sur une voie de passage et dans un lieu qui attire des milliers de voyageurs, de commerçants et de travailleurs. En outre, du fait du volume des transactions, les commerçants des camps peuvent pratiquer des prix inférieurs à ceux d'autres emplacements. Dans le cas de Wihdat, la proximité du marché de gros allège d'autant les coûts de transport des marchandises (transport qui se paye souvent au kilomètre). Leur réputation d'être "moins cher" attire en retour la clientèle : celle des environs, celle de passage, celle enfin constituée par d'anciens habitants du camp. En effet, pour ceux qui sont nés dans le camp mais n'y habitent plus, la revivification du lien avec le milieu humain familial, mais aussi avec la communauté à ses différents niveaux (communauté du camp, communauté de la ville ou du village palestinien d'origine, communauté des exilés palestiniens en général), s'effectue par des retours fréquents et quasiment ritualisés dans le camp. Le marché du vendredi, vers lequel affluent des milliers de clients assidus, polarise cette plongée identitaire et lui fournit un prétexte. Pour beaucoup, au-delà des justifications énoncées, faire le marché dans le camp tous les vendredis relève plus d'un acte de renouement avec ses racines que d'une démarche rationnelle d'économie : la distance parcourue annule dans la plupart des cas tout gain possible sur le différentiel de prix, mais les produits sont perçus comme "meilleurs", "un peu plus palestiniens que ce qu'offrent les autres marchés". Ainsi certains fondements de ce dynamisme commercial relèvent des spécificités des camps en tant qu'espaces de vie, espaces identitaires "forts", espaces démographiques denses, et d'autres de leur localisation à des emplacements urbains favorables.

"J'habite à 40 km du camp de Jabal Hussein, mais j'y retourne presque tous les vendredis pour acheter du foul et des falafels. J'aime la musique des voix des marchands qui appellent les clients et clament leurs prix. La plupart des habitants sont des gens de Lod, comme moi, et je retrouve les accents, les mots, la simplicité, la spontanéité ; je retrouve des gens qui m'ont connu tout petit, je me sens chez moi. Tous les vendredis, il y a un grand embouteillage de voitures autour du camp, des gens qui viennent de partout, et ce n'est pas vraiment à cause des prix, même si c'est ce qu'ils disent. C'est comme un rituel, comme si les produits venaient vraiment de Palestine. Dans le camp, il y a une atmosphère spéciale, beaucoup de nostalgie. Mais si tu me demandes si je veux y habiter, je te dis non, il y a trop de monde".

Malgré ce dynamisme et le nombre d'établissements, le marché du travail interne aux camps est relativement réduit. Tout d'abord, les entreprises et commerces qui y

sont installés sont de petite taille et pourraient être globalement qualifiés de "micro-entreprises". Ensuite, ils n'emploient pas, ou peu, de main-d'œuvre, et celle-ci est fréquemment recrutée parmi les membres de la famille, notamment les enfants (après l'école ou en vacances), les parents apprentis ou salariés, ou encore les étrangers (moins coûteux). Ces formes de fonctionnement de la petite production marchande urbaine, maintes fois analysées dans les villes du Tiers-Monde, permettent à ces entreprises une grande flexibilité et une minimisation des coûts salariaux.

Les camps sont donc des espaces économiques immédiatement articulés à l'extérieur : au marché du travail et des biens jordanien, au marché du travail régional qui fournit de l'emploi et des revenus à ses habitants, aux ressources provenant de l'aide internationale et particulièrement de l'U.N.R.W.A., et surtout sous la forme de services.

2 - Les camps dans l'économie urbaine et régionale

Nous avons vu que les réfugiés "de 1948" en général, et les camps en particulier, ont eu d'emblée une place dans la vie économique de la ville, qu'ils ont contribué à façonner, en tant que force de travail et que marché. Ils ont aussi subi, et à la fois été, des agents de l'insertion de l'économie jordanienne dans l'économie régionale.

À l'instar notamment du Yémen, de l'Égypte, du Liban ou d'autres pays, la demande massive de travail émanant des pays producteurs de pétrole a fortement joué sur les orientations économiques de la Jordanie. Elle lui a permis également de résoudre - de façon aussi précaire et fragile que ce fût - les déséquilibres considérables qui existaient dans les années 50 et 60 entre l'offre et la demande de travail, comme entre le niveau des investissements et d'activités productives, d'une part, et la demande de biens et les besoins d'emplois, d'autre part. L'émigration permit de résorber l'excédent de main-d'œuvre, et même généra un déficit relatif dans certaines catégories d'emplois, comblé par l'immigration de travailleurs peu qualifiés et peu exigeants en matière de salaires (Égyptiens, Pakistanais).

Selon les estimations de Gil FEILER, 150 000 ressortissants Jordaniens environ travaillaient dans les autres pays arabes en 1974. Leur nombre atteignait 250 000 au début des années 80, puis 325 000 en 1985, soit 54,9 % de la population active jordanienne cette année-là. La plupart d'entre eux sont des Palestiniens⁴⁸. Parmi eux, selon Franck CZICHOWSKI, les migrants temporaires en provenance de la rive est étaient au nombre de 125 000 à 150 000 en 1985-87, ce qui représentait environ 20 % de la force de travail jordanienne⁴⁹. Le taux de chômage serait tombé de 15 % en 1961 à 3 % en 1974, 2 % en 1976, pour devenir quasiment nul au début des années 1980⁵⁰. L'émigration procura ainsi, par le biais des rapatriements de devises, les ressources nécessaires pour importer les biens de consommation et d'équipement que le pays ne

⁴⁸ FEILER Gil, 1993 : "Palestinian Employment Prospects", in *Middle East Journal*, vol. 47, n° 4, p. 636.

⁴⁹ Franck CZICHOWSKI, 1991 : "Migrations internationales et répartition du revenu en Jordanie", in *Les migrations dans le Monde Arabe* (sous la direction de G. BEAUGE et F. BUTTNER), Éditions du C.N.R.S., 1991, p. 317.

⁵⁰ CZICHOWSKI F., 1991, art. cit., p. 317.

produisait pas, et contribua à faire de l'économie jordanienne une économie certes en apparence prospère, mais assistée, à caractère rentier.

Du début des années 50 au milieu des années 60, les réfugiés qui avaient épuisé leurs économies ou leurs espoirs de maintenir un niveau de vie semblable à celui qui était le leur auparavant ont cherché du travail, parfois déjà en Jordanie orientale, puis en Arabie Saoudite et à Koweït ; d'autres allèrent directement de Cisjordanie ou du "territoire de 48" vers la péninsule arabique. Il s'agissait fréquemment de personnes relativement qualifiées qui migrèrent avec leur famille⁵¹, et qui ont constitué l'armature des cadres des États pétroliers qui s'organisaient. Avec le boom pétrolier, la fin des années 60 et les années 70 auraient vu se développer une forme différente d'émigration, alimentée par le second exode palestinien et l'arrivée à l'âge adulte de la génération née dans les premières années de l'exode de 1948. Il se serait agi alors de personnes de tous types de profils professionnels, pour lesquels l'exemple de leurs aînés aurait servi d'incitation et, parfois, de point d'appui. Cette migration fut surtout le fait d'hommes seuls et en âge de travailler, qui laissaient derrière eux leur famille. Facilitée par l'octroi d'un passeport jordanien aux réfugiés palestiniens, encouragée par les autorités jusqu'aux pénuries de main-d'œuvre des années 1970, l'émigration permit également de soulager les tensions politiques qui se développèrent entre réfugiés et gouvernement au cours des années 50 et 60, tensions que le chômage ne faisait qu'aviver.

Quant au marché du travail jordanien, il semble que les réfugiés des camps y occupent une vaste palette d'emplois, tant dans le secteur privé qu'auprès de l'U.N.R.W.A., qui est certainement leur plus gros employeur : en 1992, outre 8 salariés "expatriés", l'Office employait 5 665 personnes en Jordanie orientale, tous des réfugiés palestiniens, dont une majorité comme enseignants, formateurs ou personnels de service des écoles. En ce qui concerne les femmes, plusieurs parmi celles rencontrées travaillent (tant qu'elles ne sont pas mariées et qu'elles n'ont pas d'enfant) dans des ateliers de confection et usines textiles, à l'U.N.R.W.A. (enseignement) ou dans les divers services et administrations publiques jordanienues. À moins de raisons économiques pressantes, la plupart ne travailleront plus lorsqu'elles auront des enfants. Cet aspect n'est certainement pas spécifique aux camps, mais plus généralement à une société arabe relativement "traditionnelle"⁵².

En ce qui concerne la situation spécifique des habitants des camps quant à l'emploi, aucune donnée statistique n'existe, bien sûr. On ne peut savoir dans quelles branches ils travaillent plutôt, ni quel est leur statut professionnel, sans enquêtes spécifiques. Les avis exprimés au cours de mes entretiens divergent : d'un côté, les réfugiés des camps, tout comme les autres, ont été intégrés dans la dynamique économique régionale, dans ses réseaux et ses opportunités ; de l'autre, au vu de la situation des camps, il ressort que seule une faible partie de la population y jouit d'un niveau de vie rendu confortable par des revenus d'émigration. Je pense que ce relatif paradoxe peut

⁵¹ Sources : entretiens et GOROKHOFF P., 1985, op. cit., p. 40. Soulignons qu'il est très difficile de savoir réellement quelle est la proportion des migrants jordaniens qui sont d'origine palestinienne, puisqu'ils ne sont pas distingués dans les statistiques.

⁵² Voir, notamment, Salim NASR, 1982, *"Les travailleurs de l'industrie manufacturière au Machrek"*, C.E.R.M.O.C., Beyrouth, pp. 153-154.

partiellement s'expliquer par les caractéristiques de la mobilité à l'intérieur des camps, sur lesquelles je reviendrai ultérieurement : il apparaît que la plupart des habitants des camps qui ont significativement amélioré leur situation en sont sortis. Ceux qui y restent ont été moins chanceux ou ont bénéficié d'un capital de départ moindre. On pourrait supposer que ce sont ces derniers qui sont aujourd'hui particulièrement frappés par la récession et le chômage. Par ailleurs, les études comportant quelques éléments d'analyse socio-économique de la situation des réfugiés au moment de leur exode laissent à penser que ceux qui ont rejoint les camps se trouvaient parmi les plus défavorisés. En revanche, l'on sait que les réfugiés qui se sont vu attribuer une unité dans les camps sont favorisés par rapport à ceux qui sont demeurés dans certaines zones de squatt, réels bidonvilles.

Les réfugiés palestiniens ont bénéficié de l'avantage considérable que leur procurait le système éducatif et de formation professionnelle de l'U.N.R.W.A., qui en a fait une main-d'œuvre très prisée par les employeurs arabes ; ajoutons à cela l'efficacité du bureau de placement, qui faisait, et fait encore, l'intermédiaire entre les réfugiés demandeurs d'emploi et les employeurs de toute la région. Ceci concerne entre 500 et 600 personnes par an, auxquelles il faut ajouter les enseignants, embauchés pour une bonne part par l'U.N.R.W.A. elle-même.

De leur côté, les familles accordaient une grande importance à l'instruction de leurs enfants, comme forme de compensation pour qui avait tout perdu ; l'exemple de ceux qui avaient réussi au cours des premières années d'émigration dans les pays pétroliers les y incitait. L'U.N.R.W.A. a fait de même après que de grands projets d'intégration économique (la composante "travaux" de son mandat) se furent révélés un échec à la fin des années 50. La plus grosse partie de son budget et de son personnel fut alors affecté à l'éducation et la formation : les deux tiers en 1992, soit plus de 37 millions de dollars sur un total de presque 57 millions pour la Jordanie seule⁵³.

Les réfugiés palestiniens se sont donc imposés comme une main-d'œuvre relativement qualifiée et éduquée, au service non seulement des administrations et des services publics jordaniens, mais aussi des Etats pétroliers du Golfe et de leurs entrepreneurs. Les habitants des camps ne se distinguent pas *a priori* des autres réfugiés, puisque les critères de sélection des candidats aux formations et aux emplois qu'applique l'U.N.R.W.A. sont avant tout ceux des aptitudes. Toutefois, l'Office tient également compte de facteurs socio-économiques et distribue des bourses aux enfants talentueux de familles à faibles revenus (on peut assurer que les habitants des camps ont globalement un niveau de revenu qui justifie l'assistance de l'U.N.R.W.A.). Par son système éducatif et de formation, l'Office a donc favorisé une certaine mobilité, à laquelle l'émigration a permis de donner une forme concrète : des fils de familles très modestes ont pu accéder à des niveaux de qualification qui ont trouvé leur reconnaissance sociale et salariale dans les pays pétroliers.

Cette émigration a eu des implications considérables sur la vie des réfugiés. Elle a contribué à améliorer leur niveau économique, finançant les signes et les moyens de leur mobilité socio-économique : éducation de haut niveau, maison, biens de consommation. Elle a également allégé la pression démographique et celle du

⁵³ Données fournies par le Bureau de Planification et d'Évaluation de l'U.N.R.W.A. à Amman.

chômage dans les camps. On peut noter *a contrario* cet effet si l'on considère que, à l'issue de la guerre du Golfe, de 250 000 à 300 000 émigrés, soit presque 10 % de la population du pays, ont regagné la Jordanie et s'y sont installés ; 80 % d'entre eux auraient gonflé la conurbation Amman-Zarqa⁵⁴.

Aujourd'hui, du fait de la récession qui frappe les pays pétroliers et la Jordanie depuis le début des années 80, à quoi s'ajoutent les mesures prises par certains pays arabes pour restreindre le nombre de leurs résidents palestiniens, l'un et l'autre marchés du travail se sont rétractés. La pression sur le marché du travail intérieur jordanien s'est encore accrue, et de façon considérable, avec le rapatriement massif des émigrés du Golfe. Le chômage s'est étendu, dépassant 25 % selon les estimations de l'Office communément admises en 1993.

Le bureau de placement de l'U.N.R.W.A., autrefois axé en premier lieu sur les marchés du travail extérieurs, puisque plus de la moitié des jeunes gens trouvaient un emploi à l'étranger, se tourne aujourd'hui davantage vers les marchés locaux, avec un taux de placement qui est tombé de plus de 90 % (et même 100 % au cours des années 1983-1987) à 70 % environ depuis 1990. Malgré le chômage, et selon la direction de ce bureau, les étudiants formés dans les centres de l'Office sont bien placés sur le marché du travail dans le secteur privé, en raison de la qualité de leur formation.

Depuis le début des années 90, l'U.N.R.W.A. s'est engagée dans le soutien à des projets économiques, destinés à des réfugiés extrêmement démunis faisant partie des *hardship cases*. Il s'agit de dons, assortis d'assistance et de conseils divers, devant permettre la suppression de l'aide matérielle fournie par l'U.N.R.W.A. à la famille concernée, en la rendant moins dépendante et assistée. Depuis 1992, un autre axe d'aide à des projets productifs a été développé, sous forme d'accompagnement pour des études de faisabilité, pour les diverses démarches à accomplir, le suivi, la formation technique, etc., y compris et surtout l'obtention d'un prêt auprès d'une banque commerciale à des taux légèrement inférieurs à ceux du marché, prêt pour lequel l'U.N.R.W.A. se porte garante. Ces activités de l'Office sont aujourd'hui encore controversées, mais beaucoup moins qu'il y a quarante ans. Selon les responsables rencontrés, *"soudain, les financeurs de l'U.N.R.W.A. ont considéré que de telles activités étaient nécessaires, qu'elles allaient dans le sens de l'initiative communautaire, de l'auto-détermination, de l'entrepreneuriat"*, et ce en dépit de l'extrême sensibilité de cette question. Certes, l'U.N.R.W.A. connaît de graves difficultés budgétaires et ce peut être là un moyen d'alléger ses dépenses d'aide directe. Il n'est pas indifférent que ce programme ait débuté alors que la situation économique des réfugiés avait gravement empiré, en raison de la crise économique en Jordanie et du retour des émigrés. Pour certains, néanmoins, il augure mal de la suite des négociations "de paix" : *"Si l'U.N.R.W.A. nous encourage ouvertement à nous installer, c'est que les négociations de paix ne vont rien proposer aux réfugiés de 1948, et que l'Office veut nous donner les moyens de nous passer de lui"*, entend-on fréquemment.

⁵⁴ FEILER G., 1993, op. cit., p. 641.

3 - Différenciation, mobilité et reproduction des caractères socio-économiques des camps

Au sein des familles, on trouve fréquemment une différenciation assez marquée du point de vue de l'éducation et du niveau de diplôme : tels fils auront achevé leurs études de médecine, alors qu'un autre aura quitté l'école avant l'obtention de son baccalauréat. Dans certaines familles, les filles sont encouragées à étudier (enseignement, secrétariat, comptabilité), alors que dans d'autres elles en sont dissuadées. En revanche, on note un nivellement relatif de la différenciation économique du fait de la redistribution au sein de la famille par ceux qui s'en sortent le mieux, et ceci tout particulièrement quand il s'agit de fils ou frères émigrés dans les pays pétroliers. Leurs envois de fonds autorisent un niveau de consommation familiale supérieur à celui conféré uniquement par les ressources locales. Les familles peuvent alors financer les études de l'un ou l'autre, payer la rénovation ou l'agrandissement de la maison, voire même prendre en charge les dépenses d'un déménagement hors du camp.

Les facteurs de différenciation et/ou de mobilité économique sont dus en premier lieu, il faut le rappeler, au rôle de la formation et de l'éducation. Les possibilités de migration ont aussi joué un rôle fondamental pour transformer cette différenciation de qualification en formes matérielles et en signes de différenciation : accumulation de patrimoine et de capital, accès à des fonctions et à une expérience nouvelles et sans cela difficilement concevables, consommation ostentatoire (vêtements, voiture, bijoux), allure et taille de la maison. Dans les camps, une grande maison exprime non seulement le niveau des ressources matérielles, mais aussi, fréquemment, l'étendue et l'efficacité du réseau de relations, qui aura permis d'obtenir une tolérance spéciale pour la construction d'un étage ou l'allocation de terres laissées vacantes lors de la suppression des points d'eau... Une maison "de valeur" comporte un grand salon où la famille peut recevoir hommes ou femmes ; elle n'est pas surpeuplée, ce qui signifie généralement qu'une partie des membres de la famille a eu les moyens d'aller s'installer en dehors du camp.

Un autre facteur de différenciation est certainement l'origine rurale ou citadine des familles réfugiées, ainsi que leur position "de classe" en Palestine, avec ce que cela signifie de capital social, matériel, éducatif... Il semblerait ainsi que les anciens résidents de villes palestiniennes aient bénéficié de plusieurs atouts en ce qui concerne leur insertion économique en Jordanie orientale : ils étaient des citadins, accoutumés aux interactions et aux règles propres au milieu urbain ; ils possédaient une expérience et une qualification professionnelles (non agricoles) utilisables dans un tel milieu (souvent le commerce, l'artisanat, ou une expérience d'emploi avec les Britanniques) ; surtout, s'ils étaient commerçants, ils bénéficiaient d'un réseau de contacts sur lesquels ils ont pu s'appuyer lorsqu'ils ont dû fuir : prêt de maison, accueil, emploi temporaire, prêt d'un capital... ; en outre, ils ont fréquemment pu emporter quelques économies, ou retirer leurs dépôts bancaires. Les plus défavorisés auraient été les simples paysans, propriétaires de petites exploitations ou métayers, qui, pour s'insérer dans un tissu urbain, ne possédaient ni capital, ni expérience, ni réseau relationnel. Sur ces bases, certains ont donc eu de meilleures chances que d'autres, et la différenciation socio-économique initiale a eu un effet cumulatif.

Fréquemment, à la suite ou non d'un séjour dans le Golfe, ces "petits bourgeois" ont investi en Jordanie : carrière, magasin, plâtrerie, moulin, construction ou fabrication de matériaux pour le bâtiment... Certaines de ces entreprises ont atteint une ampleur égale à d'autres, initiées celles-là par une bourgeoisie déjà bien assise⁵⁵. Il semble donc que la différenciation économique, si elle s'est construite en partie sur des positions, des écarts et des atouts et positions préexistants en les reproduisant, a aussi épousé les lignes d'une certaine mobilité, qui a permis à des familles d'améliorer considérablement leur position et leur patrimoine. Il n'est probablement pas faux de dire que ces créneaux de la petite entreprise indépendante ont été occupés par les réfugiés palestiniens de niveau socio-économique faible ou moyen, alors que les Jordaniens de souche étaient plutôt employés dans l'armée et l'administration, desquels les Palestiniens furent dans une large mesure expulsés après 1970. En outre, les réfugiés des camps, peu argentés dans leur majorité, du moins durant les premières années de leur séjour, étaient mal placés pour tirer avantage du dynamisme des marchés foncier et immobilier, alimentés par les rapatriements de devises et l'extension boulimique de la capitale : outre la possession de capital et de terres, la spéculation foncière requiert d'être introduit dans des sphères proches du pouvoir. Certains de mes interlocuteurs avaient certes acheté de la terre autour des camps à l'époque où sa valeur était basse, mais ils l'ont utilisé avant tout pour construire leur propre maison et non pour spéculer. La plupart regrettaient de ne pas l'avoir fait !

En ce qui concerne plus particulièrement les habitants des camps, il apparaît que l'amplitude de la différenciation économique parmi eux est relativement faible. Selon la section des affaires sociales de l'U.N.R.W.A., on peut définir les catégories de la façon suivante : les familles les plus pauvres n'ont pas d'homme adulte qui puisse assurer la subsistance de tous ; elles dépendent généralement de l'aide sociale de l'U.N.R.W.A., qui utilise précisément ce critère pour déterminer les *hardship cases*. Un peu meilleure est la situation des familles dont le chef, sans qualification particulière, dépend d'emplois épisodiques comme chauffeur ou ouvrier du bâtiment. Ces deux catégories n'ont généralement jamais pu accumuler. Au-dessus, on trouve les familles dont le chef a un emploi salarié stable, mais peu rémunéré (repasseur dans une usine textile, enseignant dans une école publique, calligraphe pour une boutique de panneaux et enseignes, etc.), puis les familles dont plusieurs membres sont dans cette situation, rapportant régulièrement plusieurs salaires à la maison. Généralement plus à l'aise encore sont les familles dont certains membres sont employés par l'U.N.R.W.A. et dont les salaires sont relativement élevés⁵⁶, et surtout celles qui sont installées à leur compte : garage, épicerie, magasin de fruits et légumes, entreprise artisanale... Des familles qui possèdent plusieurs boutiques dans ou hors des camps, emploient quelques employés ou louent des emplacements tout en ayant encore un ou plusieurs de leurs membres dans le Golfe, m'ont été présentées comme les plus riches du camp.

Pour les familles rencontrées qui possèdent aujourd'hui une entreprise, le capital de départ, parfois très modeste, provient généralement soit de Palestine, apporté lors de leur venue, soit a été accumulé lors d'un séjour dans les pays pétroliers. Pour celles

⁵⁵ Voir à ce sujet Nadine PICAUDOU, 1982, op. cit.

⁵⁶ Un enseignant dans une école de l'U.N.R.W.A. gagne deux fois et demi plus qu'un enseignant dans une école du gouvernement (jordanien).

qui relèvent de l'un et l'autre cas, et, *a fortiori*, celles dont plusieurs membres ont émigré, l'effet s'est trouvé démultiplié pour permettre une réelle accumulation. C'est là, selon les entretiens menés, le groupe économiquement dominant dans les camps. Un effet cumulatif se produit donc au sein des groupes familiaux, par le biais de l'entraide, des prêts de capitaux (cas d'un *mukhtar* qui a fait construire sa maison grâce à de l'argent emprunté à des proches), de recommandations pour trouver un emploi, d'aide pour des études, de dons d'argent...

Il faut préciser à nouveau que cette mobilité s'est produite dans un contexte historique la favorisant, tant sur le plan régional que national. Aujourd'hui, ce modèle économique national (recyclage d'une fraction de la rente pétrolière et d'importants flux d'aide), comme ces bases économiques familiales (quand elles reposent sur les remises des émigrés), révèlent leur fragilité auprès de ceux qui sont les plus exposés à un revers de conjoncture et qui n'avaient pas suffisamment assis leur base de reproduction économique dans le pays. C'est, en effet, à un moment de crise (même si c'est aussi celui où l'afflux de population et d'argent suscite un "mini boom" limité dans le temps) que les rapatriés tentent d'investir leurs capitaux. Certains ont vu chuter très nettement leur niveau de vie lors d'un repli sur une base économique rétrécie et à la capacité d'absorption limitée.

Il semble que les familles dont le statut économique s'améliore tout en demeurant en deçà d'un certain seuil, restent dans le camp, y bénéficiant d'une image meilleure, sinon d'une certaine notabilité. La maison s'agrandit, le mobilier devient plus luxueux, tout comme les vêtements des uns et des autres. Mais cette amélioration permise par le cadre du camp plafonne, notamment du fait du manque de place - qui interdit une extension de la maison au-delà de deux pièces sur le toit -, de l'environnement marqué par une relative pauvreté, des contraintes diverses... Passé ce seuil, la mobilité économique débouche généralement soit sur la sortie du camp pour toute la famille, qui vend (ou loue) son "numéro" d'origine et va s'installer dans une maison qu'elle a fait construire "en ville", dans un quartier dont le standing correspond mieux à son nouveau statut ; soit à la sortie du camp pour une partie seulement de la famille, ceux qui restent pouvant alors s'installer à l'aise dans une demeure désormais assez vaste et que les ressources familiales permettent d'aménager confortablement.

Sortir du camp n'est pas nécessairement l'objectif premier des réfugiés qui en ont ou qui en auraient les moyens. Au contraire, les familles désirent fréquemment y garder une attache quand il n'existe pas d'écart ou de contradiction trop marqué(e) entre leur (nouveau) statut, tel qu'ils le perçoivent, et l'environnement socio-économique du camp. Au vu des situations rencontrées dans mes enquêtes, une partie au moins de la famille, quand l'alternative existe effectivement, décide de demeurer dans le camp pour diverses raisons, plus ou moins explicites : par attachement familial et de voisinage, ce qui inclut des motivations pratiques (par exemple pouvoir faire garder ses enfants par sa mère lorsqu'on travaille) ; lorsque la localisation de la maison lui permet de traduire cette évolution de statut - que la rue soit propre, la vue tolérable, le voisinage "respectable", que l'on puisse garer une voiture tout près... -, alors que le produit de sa vente ne donnerait accès qu'à un logement médiocre à l'extérieur (les gens disent : "C'est moins cher ici") ; quand la base économique est située dans le camp, comme c'est le cas des propriétaires de boutique et des petits entrepreneurs ;

quand une partie de la notabilité de la famille est enracinée dans une fonction ou un rôle dans le camp, rôle lui-même fondé sur une légitimité partiellement issue de Palestine : c'est le cas des *mukhtars* et autres notables coutumiers. Bien que remise en cause par la jeune génération, leur notabilité est relative à la communauté restreinte du camp, elle n'existe que dans et par celle-ci. Dans bien des cas, elle ne vaudrait probablement pas grand-chose dans la vaste ville. En changeant de lieu de résidence, la famille perdrait alors du même coup une partie importante de sa source de prestige et de supériorité relative. On peut dire qu'il existe une interaction importante entre, d'une part, le désir et les moyens d'améliorer le mode de vie familial et le statut et, d'autre part, la surcharge démographique de la maison et du camp. Le jeu de ces deux facteurs apparaît comme un élément déterminant dans la décision de quitter le camp.

- Une mère et ses deux fils habitent une grande maison construite sur une unité élargie par une avancée au premier étage. Son mari, un autre fils, un beau-fils, un neveu et un beau-frère sont en Arabie Saoudite depuis cinq à dix ans. Un des fils restés avec leur mère est propriétaire d'une épicerie dans un quartier huppé d'Amman (Schmeisani) et possède une voiture de sport, tout en continuant d'habiter dans le camp. L'autre fait des études à l'Université. Dans ce cas, la famille ne possède aucune base économique dans le camp, mais y a construit une solide notabilité : la mère reçoit et "aide" des femmes pauvres, rend des visites fréquentes à des voisines, organise des thés dans son grand salon.
- Une femme mariée s'est vu laisser l'usage d'une vaste maison par tous ses frères et sœurs qui y sont nés et y ont grandi. Elle a neuf enfants, dont certains sont mariés. Toute la famille vit d'une petite entreprise de tapisserie, dirigée par l'un des fils ; le père, avec les autres fils, vend des fruits et légumes dans la rue commerçante du camp ; la famille possède un local loué à des vendeurs itinérants, qui y entreposent leurs carioles. La famille vit largement à l'aise, et toute sa base économique réside dans le camp.

Les déménagements hors des camps ont eu lieu, en priorité, vers les zones immédiatement adjacentes qui, de terrains vagues non urbanisés et non viabilisés, sont devenues des quartiers très densément peuplés. C'est le cas de Jabal Nuzha, Wadi Haddadeh, Wadi Saqura, qui jouxtent le camp de Jabal Hussein, et de Jofeh, Umm Rouman et Wihdat-est contigus à celui de Wihdat. D'autres quartiers, un peu plus éloignés, ont également reçu les vagues de réfugiés sortant des camps. Toutes ces zones étaient "non réglementées", c'est-à-dire que les réfugiés s'y sont installés de manière plus ou moins illégale, avec des titres de propriété contestés ou sans titre du tout⁵⁷. Certaines de ces zones témoignent de conditions "correctes" d'habitat, telle une bonne partie de Jabal Nuzha, une colline face au camp de Jabal Hussein qui a été construite "sauvagement" sur une pente sévère, sans règlement d'urbanisation, avec une très forte densité de petits immeubles ou de grosses maisons de deux à trois étages. La population y est essentiellement composée de Palestiniens dont le niveau économique est apparemment proche de celui des camps. Le caractère parfois relativement aisé des habitations contraste avec l'absence totale de viabilisation et l'état impraticable des chemins escarpés. D'autres zones, en revanche, comme Wadi Haddadeh, proche de ce même camp, sont de véritables taudis. Ainsi, la mobilité résidentielle hors du camp n'exprime pas toujours, loin s'en faut, une mobilité économique positive, mais aussi souvent l'effet conjugué de la pauvreté, de la

⁵⁷ Nous avons déjà traité de cette question en supra.

pression démographique dans le camp et de l'état du marché foncier d'Amman. Le choix de zones adjacentes au camp pour la résidence s'interprète alors non seulement comme une volonté de rester à proximité des réseaux sociaux du camp, mais aussi comme une des façons d'échapper à certains coûts d'accession au foncier, puisque ces terrains sont non réglementés.

La dynamique de mobilité existe donc grâce à l'articulation du camp avec son espace extérieur, et elle se traduit par un renforcement des liens entre le camp et l'extérieur : la mobilité, comprimée par les conditions d'existence du camp, se prolonge à l'extérieur ; elle a une capacité d'expulsion, en quelque sorte, puisqu'elle se traduit couramment par la mobilité résidentielle. Elle permet ainsi de tisser des liens familiaux, amicaux, des alliances entre des familles demeurées dans le camp et d'autres qui ont déménagé, et a donc pour effet de désenclaver le camp. En revanche, la mobilité contribue aussi à ce que le camp demeure le lieu de vie de familles relativement défavorisées, et ceci moins parce qu'il constitue un environnement stigmatisant qui "marque ses habitants"⁵⁸, que parce que les autres l'ont quitté. Y sont restés soit ceux qui ont résolu leur problème de place, par le déménagement d'autres personnes de la famille, et dont le statut socio-économique n'est pas en discordance flagrante avec leur environnement, soit ceux qui n'ont pas les moyens de le quitter en dépit de leurs besoins - finalement, donc, des familles de niveau socio-économique relativement faible et similaire, à quelques exceptions près. Ces mécanismes expliqueraient que, dans les camps, l'amplitude des écarts de niveaux de vie et de revenus soit relativement faible, comparée au reste de la ville, et que les niveaux en question se situent plutôt au bas de l'échelle socio-économique. **La mobilité socio-économique, se traduisant en mobilité résidentielle, contribue donc à reproduire les caractéristiques des camps en tant qu'espaces socio-économiques relativement peu différenciés et pauvres, parce que la population qui y reste l'est.**

CONCLUSION

Les réfugiés palestiniens de Jordanie sont, dans leur écrasante majorité, des citoyens jordaniens, dont les statistiques, les enquêtes, le découpage des circonscriptions électorales, prennent bien soin de ne pas signaler le statut.

Dans de nombreux cas, leur mobilité résidentielle est liée à la mobilité économique et peut être considérée à la fois comme un signe et comme un facteur d'intégration, que ce soit "vers le haut" ou "vers le bas". Il apparaît que si les réfugiés palestiniens se sont fondus dans la dynamique d'urbanisation d'Amman, c'est qu'ils se sont également fondus à son marché du travail : marché local en forte demande dans les années 1950-1980.

⁵⁸ Cherchant des signes de cette stigmatisation, j'ai tenté de voir si les gens "de l'extérieur" pouvaient caractériser les habitants des camps, et comment. Dans plusieurs cas, il a été fait allusion à leur accent et à leur façon de se vêtir, éléments qui renvoient plutôt à leur origine et statut socio-économique et dont il reste à déterminer dans quelle mesure ils sont produits ou reproduits par les camps : *"Ils parlent et s'habillent comme des paysans", "ils ne sont pas raffinés, pas soignés, peu présentables, bien qu'éduqués, c'est à cause de l'atmosphère des camps, de l'environnement"*. Quant aux habitants eux-mêmes, certains sont fiers de leur camp, alors que d'autres ont plutôt honte d'y résider.

Finalement, on peut dire que la place des camps de réfugiés palestiniens dans la dynamique d'urbanisation de la ville d'Amman procède de deux éléments, à certains égards contradictoires : d'un côté, des facteurs producteurs d'intégration (le temps, la citoyenneté, la dynamique économique locale et régionale, les nécessités matérielles...) ; de l'autre, des facteurs de reproduction de la différenciation (le statut foncier, le statut urbain, les tutelles institutionnelles). Ces deux tendances, et leur maintien dans un équilibre relatif, ne sont pas fortuites. Elles s'insèrent bien évidemment dans le contexte politique de la présence même des réfugiés et des camps en Jordanie et dans la ville. Hors de ce contexte politique, de l'évolution des relations entre le Royaume jordanien et l'O.L.P., des perspectives et des plans de règlement du conflit, du jeu des alliances inter-arabes, de l'enjeu pour la Jordanie de se présenter comme mandataire de la cause palestinienne, etc., aucune question sur les camps de réfugiés ne peut trouver de réponse pertinente. Ce n'est que dans ce cadre que peut s'appréhender le rapport au temps, fondamental dans la définition même du camp. Si nous avons privilégié ici les aspects sociaux, économiques et juridiques de l'existence des camps dans la ville, ce n'est pas pour évacuer le cadre politique déterminant, mais pour tenter de considérer cette existence au-delà des discours politiques et idéologiques, parfois mystificateurs.

Ce contexte politique et idéologique, dans ses grandes constantes, produit une ambivalence fondamentale. L'intégration des réfugiés palestiniens en Jordanie orientale est souhaitable, du point de vue des autorités, afin de limiter et contrôler les germes déstabilisants et potentiellement menaçants pour le régime que représente une population "allogène" majoritaire. Elle contribue également à l'amélioration des conditions de vie des réfugiés et elle est le fruit "naturel" de presque un demi-siècle de vie déracinée, au cours duquel de nouvelles générations n'ont connu que l'exil : d'où l'aplanissement de tout obstacle institutionnel à leur égalité de droits, et même l'encouragement aux mesures qui leur sont spécialement destinées, notamment par l'intermédiaire de la D.A.P. et de l'U.N.R.W.A. En revanche, la différenciation est nécessaire à la préservation de la mémoire de la spoliation dont a fait l'objet le peuple palestinien, de l'espoir d'un retour en Palestine, de la virulence de la cause palestinienne, du droit des réfugiés et déplacés au retour sur leurs terres ou à des compensations. Elle permet la permanence d'une identité palestinienne différenciée, malgré l'acquisition de la nationalité jordanienne par les réfugiés palestiniens et les Palestiniens de Cisjordanie. Elle permet également au Royaume hachémite de maintenir un discours de défense - fut-il ambigu - de la cause palestinienne.

Cette différenciation s'exprime en particulier dans l'existence des camps qui, bien qu'ils n'accueillent que moins du quart des réfugiés vivant en Jordanie, jouent un rôle hautement symbolique, du fait même de leur caractère temporaire. Ce rôle symbolique s'est trouvé renforcé par la résistance des camps durant les événements de Septembre Noir (1970), et par le succès grandissant de leurs clubs sportifs sur la scène nationale. Les camps sont maintenus comme espaces allogènes, délimités, en quelque sorte découpés pour une période temporaire - ils témoignent. Toutefois, j'ai pu constater, au cours de plusieurs entretiens, que, du fait de leur fonction symbolique, la réalité spécifique de la vie des camps, les difficultés bien réelles de leurs habitants, tendent parfois à se trouver obliées aux yeux de ceux qui n'y résident pas, au profit d'une image construite : considérés comme citoyens d'un côté, et symboles, ou gardiens d'un

symbole, de l'autre, les habitants des camps, gens "normaux" résidant dans un lieu hautement significatif et spécifique, apparaissent souvent comme un peu désincarnés.

La citadinité, l'urbanité restreintes de ces habitants, du fait même qu'ils habitent dans des camps, est donc à l'image de la distanciation revendiquée par les réfugiés/déplacés palestiniens dans leur ensemble à l'égard de leur vie en Jordanie, au nom d'une identification avec une autre citoyenneté, un autre territoire.

Si les réfugiés palestiniens ont été au cœur de l'urbanisation de la capitale jordanienne, son moteur et son support, les camps demeurent la marque, à la fois réelle et symbolique, de la relativité de leur intégration à ce processus et à la ville, de la dualité en somme de leur identification territoriale.

Manuscrit remis le 31 mai 1994.

Les Cahiers d'URBAMA
N° 11, 1995
ISSN : 0989-5620
ISBN : 2-86-906-075-0
pp. 57-91

**SOCIÉTÉ ET ESPACE DANS UN QUARTIER DU CAIRE
(DÂR EL-SALÂM) :
SECTEUR "INFORMEL"
ET INTÉGRATION URBAINE**

Mostafa KHAROUFI

Chercheur
Institut de Recherches sur le Maghreb
Contemporain (I.R.M.C.),
TUNIS

Dâr el-Salâm est un quartier situé au sud du Caire, à huit kilomètres de la Place Tahrir (centre-ville). D'une superficie de 4,3 km², il s'étire sur environ trois kilomètres entre, d'une part, les axes routier et ferroviaire reliant la capitale à Helwan et, d'autre part, la corniche du Nil (figure 1).



Figure 1 : Carte de localisation.

Avec sa population estimée au dernier recensement (1986) à 82 585 habitants, Dâr el-Salâm est un quartier important et une entité administrative à part entière (*shiyâkha*). Il représente, pour les pouvoirs publics, un empiètement illégal sur les terres agricoles et relève de ce que les urbanistes appellent l'expansion "spontanée et informelle", générée au cours des années 50 et 60 par l'insuffisance du nombre de logements face à une demande émanant de populations migrantes alors en surnombre. C'est ici l'un des aspects du Caire qui n'intrigue nullement à cause non seulement du caractère "spontané" de son tracé urbain, du reste assez répandu, mais du fait également que ces quartiers "informels" ont joué - plusieurs études le soulignent - un rôle important dans l'extension de la capitale égyptienne.

À la veille de la seconde guerre mondiale, la zone occupée aujourd'hui par ce quartier, et appelée *Gazîrat Dâr el-Salâm* (île de Dâr el-Salâm) ou *Gazîrat al-Tîn* (île de la boue), était envahie régulièrement par les crues du Nil. En quarante ans, elle est devenue un quartier spontané, partie intégrante d'une agglomération de 12 millions d'habitants.

Ce que nous livrent les résultats d'une enquête de terrain (réalisée entre avril 1989 et mai 1992), suivie et étayée de quelques récits de vie recueillis *in situ* auprès d'hommes et

de femmes ayant élu domicile dans la rue al-Fath et vivant de petits métiers, est doublement éloquent. Ils révèlent entre autres :

- L'émergence d'un type d'environnement spatial que les urbanistes qualifient d'"informel", autrement dit peu soucieux des règles administratives prohibant les constructions sur les terres agricoles.

- Le processus d'intégration des populations par l'exercice d'un type d'activités économiques qualifiées en Egypte de *hâmishi* (marginal) ou *ghayr munazzam* (non structuré) (C.A.P.M.A.S.¹ 1985, AL-MAHDI et MASHHUR, 1989, KHAROUFI, 1991). Il convient de noter néanmoins que ces activités recouvrent de vastes pans de l'économie urbaine égyptienne. Ni exception, ni anomalie, elles peuvent être la règle. Dès lors, il devient intéressant de savoir comment une population qui vit officiellement en marge de l'économie "structurée" arrive à s'adapter, à vivre une quotidienneté de l'emploi marquée essentiellement par la contingence, voire parfois l'insécurité.

Nous rendrons compte en premier lieu, dans cet article, de l'histoire du quartier et du contexte général de son évolution, en utilisant les sources cadastrales et les entretiens avec les anciens habitants. En choisissant de décrypter un espace marchand, nous tenterons, grâce à une série d'interviews et de questionnaires, d'en livrer la logique interne.

DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Dans un premier temps, nous avons décrypté l'espace du quartier. Le recours aux méthodes de la "géographie de la perception"² ayant pour but de cerner l'origine des pratiques individuelles, a été l'occasion d'un premier contact avec les habitants, au cours duquel il nous a fallu répondre aux nombreuses questions qui nous étaient posées. Sur plusieurs mètres, nous étions dispensé de réitérer nos justifications ; le "téléphone" avait bien fonctionné. La curiosité devant le passage d'un étranger notant les activités n'a rien de pervers ; au contraire, les curieux qui savent que le quartier manque de services espèrent par delà cette visite la résolution de certains problèmes (égouts, voiries, etc.).

Une fois effectué un repérage des activités sur deux axes principaux (route agricole et rue al-Fath), nous avons recherché les mécanismes du dispositif commercial à l'origine de la gestion de l'espace : définition des populations concernées, origine, processus d'insertion, secteurs d'activités, horaires de travail, capitaux engagés, etc. Ces différentes rubriques ont été regroupées dans un tableau (voir *infra*). En raison du nombre important d'activités, notre analyse précise s'est concentrée sur une partie d'entre elles, caractéristiques de la rue al-Fath et liées au commerce des fruits et légumes. Ces occupations vont se révéler un indicateur utile de la place et du rôle d'un "régionalisme de Haute-Égypte" dans une situation urbaine typique.

¹ C.A.P.M.A.S. : Central Agency for Public Mobilization and Statistics.

² "Comme la structure commerciale, ses lieux d'implantation sont destinés à répondre à des normes sociales (...), l'analyse des disparités "image voulue", "image perçue", "pratique commerciale", constitue un thème central à la géographie behavioriste", in Antoine S. BAILLY, 1984 : Images de l'espace et pratiques commerciales : l'apport de la géographie de la perception, in *Annales de Géographie*, n° 518, tome XCIII, p. 424.

Au Caire, ces populations migrantes se sont installées autour de quartiers bien délimités tels l'Ezbekeyya, Shubra, Rod el-Farag, ouest de Garden City, Bulaq, Bab Sha'reyya et Dar el-Salâm.

Outre le fait que les populations migrantes issues de Haute-Égypte se sont massivement installées dans le quartier, le maintien des traditions communautaires dans les groupes favorise le caractère polarisant des associations villageoises (*gam'eyet*). La force des réseaux de relations régionales aide à comprendre cette "impression d'être au village" évoquée par certains de nos interlocuteurs et le monopole exercé sur certaines activités, ici le commerce de fruits et légumes, par des personnes issues de Haute-Égypte.

Les données ont été collectées par le moyen d'un questionnaire oral type auprès d'un échantillon d'une cinquantaine de personnes prises au hasard, les unes pratiquant des activités sédentaires et les autres semi-sédentaires. Comme l'utilisation du questionnaire pouvait créer un hiatus entre le temps de collecte des données et celui du dépouillement, nous avons eu recours simultanément à la saisie sur magnétophone de témoignages plus individualisés. Enregistrés, ces récits de vie ont révélé le cheminement des individus et l'histoire du quartier. Dans les propos enregistrés, on repère un certain nombre de "réurrences" que l'on pourrait considérer comme autant de critères de représentativité de la population étudiée. Pour comprendre les facteurs économiques, sociaux et politiques régissant l'implication des individus dans ces activités, il nous a été nécessaire de privilégier le contact direct, lors de rencontres fréquentes et prolongées, avec chaque interlocuteur.

I - DÂR EL-SALÂM : DE L'ÎLE AU QUARTIER

Ce quartier, qui frappe l'observateur par sa densité - il est appelé localement la Chine Populaire - lie d'abord son histoire à l'exode rural vers le Caire, caractéristique des années 50 et 60 ; puis à la migration centrifuge de citadins qui s'y sont repliés depuis les années 70 à cause du renchérissement des loyers dans la capitale. Nous assistons ici à un processus d'occupation foncière observé sur d'autres fronts d'urbanisation du Caire comme Imbaba, et qui s'apparente plus largement au modèle d'urbanisation "spontanée" dans les villes du Tiers-Monde (IRETON, 1988, pp. 121-150).

Témoignant parfaitement de l'emprise tentaculaire de la ville du Caire qui s'est longtemps adjointe de nouveaux espaces au détriment des terres agricoles, ce phénomène, observable à l'échelle de tout le pays, ampute annuellement les terres agricoles du Nord et du Nord-Ouest de plus de 25 000 ha (EL KADI, 1987, p. 25). La prolifération de zones d'urbanisation spontanée est intimement liée à l'importante croissance démographique (3,5 % d'augmentation naturelle par an) et à l'exode rural : "Ce ne sont pas des zones intersticielles qui abritent des marginaux, ce sont de véritables villes par leur taille et leur population ; elles sont la manifestation et la conséquence des disparités des revenus qui provoquent une sélectivité économique et sociale de l'espace urbain dans son ensemble" (EL KADI, 1987, p. 60).

Résultat d'opérations foncières légalement menées entre particuliers, l'urbanisation de

Dâr el-Salâm n'en enfreint pas moins en effet la législation sur les terres agricoles³.

C'est à partir de 1954 que l'État décide de distribuer les terres agricoles de cette zone à raison de 20 ha par famille. Les ventes de terrains vont bon train dès l'édification de la Corniche qui empêche les eaux du Nil d'envahir ces basses terres. Ces opérations immobilières sont facilitées par la structure parcellaire des terrains, divisés en *qirât* (soit 176 m²), vendus au prix fort attrayant de 30 à 50 livres égyptiennes (£E)⁴.

Ici, le processus de construction n'a ni épousé un plan d'aménagement officiel ni bénéficié d'une infrastructure municipale en termes d'équipements (égouts, voiries, etc.). Le raccordement au réseau d'eau et d'électricité a été effectué en 1980, soit vingt ans après les premières installations humaines. Plusieurs problèmes en résultent, telle l'exiguïté des logements souvent privés de lumière en raison de l'étroitesse des traverses, le mauvais état des voiries, l'asphyxie de l'espace public, une certaine pollution liée à l'évacuation des eaux usées des latrines, etc.

1 - Caractères spécifiques

Le quartier présente un cadre bâti approximativement géométrique avec des coalescences de lotissements d'immeubles de tailles diverses, allant du simple rez-de-chaussée à des bâtiments de deux, trois, voire six étages.

Cet espace montre une certaine cohésion avec deux axes principaux de communication nord-sud : la route agricole et la rue al-Fath, large de quatre à cinq mètres, coupée sur ses flancs est et ouest d'un réseau de ruelles transversales et débouchant sur les terres de culture. Les constructions, souvent enfoncées de quelque vingt centimètres dans le sol, reposent sur des poutres de béton, formant squelette et garnies de briques. Cet enfoncement des bâtiments par rapport au niveau de la voirie serait dû, selon certains habitants, à l'état mouvant du sol ; il pourrait être aussi la conséquence des opérations d'arasement (*tagrif*) menées en vue de la vente à prix fort de la couche limoneuse après lotissement des terres.

Certains des lotissements ont été tracés sur les canaux d'irrigation comblés autour d'un axe aujourd'hui rassembleur : la rue al-Fath. Les anciens canaux forment parfois, après comblement, les principaux réseaux de voies ; tel est le cas du tracé de la rue al-Khashab.

2 - Situation et organisation

Parmi les facteurs qui déterminent l'importance d'un quartier, la situation - est-il utile de le rappeler - joue un rôle important et conditionne son développement. L'intégration de

³ Textes de lois n° 53 de 1966, n° 59 de 1973 et n° 116 de 1983 ayant pour objet "la préservation des surfaces agricoles et la conservation de leur fertilité". Les deux dernières lois comportent des dispositions incriminant les actions d'expansion urbaine aux dépens des superficies agricoles "qu'il s'agisse de l'arasement (*al-tagrif*) pour obtenir du terreau, de l'installation de fours à briques sur les terres agricoles, de la mise en friche de celles-ci en vue de les transformer en terrain à construire ou de l'édification de bâtiments sur ces mêmes terres. Voir GAD I.A., 1989 : "Les infractions d'empiètement sur les surfaces agricoles", *Bulletin du CEDEJ*, 26, 2ème semestre, p. 69.

⁴ En 1989, le prix du mètre carré dans ce quartier atteint 150 à 200 livres égyptiennes (1 £E = 2,50 F.F.).

Dâr el-Salâm à l'espace urbain du Caire est largement due aux axes de communication (routes, Nil, chemin de fer) qui relient ce quartier à la ville.

En effet, la route agricole (Le Caire-Helwan) est un axe central de circulation nord-sud qui se partage, avec la Corniche, les flux les plus importants de véhicules se rendant à Dâr el-Salâm. Les lignes de bus y convergent pour se redéployer plus au sud vers Ma'adi et Helwan. Le long de cet axe principal, plusieurs commerces et services se sont installés. On y observe une différence de spécialisation avec la rue al-Fath, révélatrice de l'adaptation des fonctions à un certain type d'emplacement : 140 locaux et étals ont été ici recensés, dont 35 liés aux transports (réparations de voitures, pièces de rechange pour véhicules...)⁵.

Cet axe routier est le théâtre d'embouteillages quotidiens aux heures de pointe. Commerçants et habitants y participent pour beaucoup, occasionnant un très large mouvement en rapport avec les pôles d'activité essentiels. Les vendeurs détaillants d'Al-Zahra', Basâtin et Dâr el-Salâm alimentent largement ces flux quotidiens en se rendant dès le petit matin à Rod el-Farag ou le soir au suq el-Ghalla, sur la Corniche, au nord de Dâr el-Salâm, pour leurs achats en demi-gros de fruits et légumes.

Le quartier, où prédomine la fonction résidentielle, est par ailleurs le point de départ de migrations pendulaires quotidiennes qui déplacent les citadins (employés, fonctionnaires, salariés, écoliers...) vers le centre. Un réseau de transport ne comportant pas moins de 13 lignes de bus inter-urbains⁶, 4 lignes de micro-bus ainsi que la ligne du métro (al-Marg-Helwan)⁷, relie ce quartier au centre-ville et au sud.

3 - Rôle du Nil

Supplanté aujourd'hui par la route agricole, le Nil a joué un grand rôle jusqu'aux années 70 dans la desserte du Port et du suq de Athar al-Nabi, autrement nommé suq el-Ghalla ou suq Misr al-Qadima. Situé à l'entrée nord du quartier, à proximité de la Corniche, le suq el-Ghalla est un marché de gros spécialisé plus particulièrement dans les grains, lequel, avec celles de Rod el-Farag et Giza, représente la plus grande halle de fruits et légumes de l'agglomération cairote. Suq el-Ghalla, "comptoir" portuaire créé en 1901, emploie une partie de la population migrante locale originaire de Haute-Égypte. Jusqu'au début des années 70, l'installation portuaire jouait pleinement son rôle, puisque les

⁵ Le long de la route agricole, les activités sont créées ou structurées pour répondre aux besoins d'un axe de transport : en effet, sur les 115 magasins et étals répertoriés, 45 relèvent du commerce de "bouche" tandis que 35 sont liés au transport (réparations de véhicules, pièces de rechange, etc.).

⁶ Les lignes de bus desservant Dâr el-Salâm sont les suivantes : 95 (de Ramsès al-Matba'a à Dâr el-Salâm), 901 (de Ma'adi à al-Haram via Dâr el-Salâm), 704 (de Ma'adi à Héliopolis via Dâr el-Salâm) ; 13 (une ligne scolaire, de Ma'adi à Bayt al-Saraya). Plusieurs micro-bus relient Dâr el-Salâm au centre-ville : les lignes 52, 56, 58, 70 vont ainsi respectivement à Bab el-Luq, 'Ataba, Ramsès, Maydan Lubnan. Il s'ajoute à ces derniers plusieurs micro-bus desservant exclusivement Giza et Sayyida Zainab. Les lignes numérotées sont mises en place par le Ministère des Transports et la Municipalité du Caire ; les autres - non-numérotées - sont privées et sont généralement desservies par des camionnettes de marques japonaises, transportant chacune une dizaine de personnes, que seul distingue leur plaque d'immatriculation de couleur orange (signifiant "privé").

⁷ Un pointage effectué à la station de métro Dâr el-Salâm nous a permis d'enregistrer à certaines heures de pointe (entre 7 et 8 heures du matin et vers 13 heures) plus de 8 000 passagers, constitués essentiellement d'écoliers et d'employés.

bateaux chargés de marchandises (granit et pierres pour une usine située en face du suq el-Ghalla, fruits et légumes en provenance de la région de Giza et de la pointe du Delta) y acheminaient leurs cargaisons.

La nuit, une intense activité commerçante anime ces halles. On y compte soixante-six *shuna* (entrepôts), chacune d'elles employant en permanence quatre personnes au moins. Des 250 personnes employées en permanence, une soixantaine d'hommes, chargés de la surveillance et de l'entretien des dépôts, y élisent domicile, se rendant de façon saisonnière dans leurs familles en Haute-Égypte. Une centaine de personnes résidentes à Dâr el-Salâm travaillent dans ces halles. Le système d'approvisionnement fonctionne ici par crédit, les marchandises étant avancées aux restaurateurs, éleveurs, détaillants à l'intérieur du périmètre cairote, avec livraison à domicile, les grossistes se faisant payer les vendredis.

Le quartier pourrait donner *a priori* l'image d'un refuge de populations "marginalisées" ou "exclues", vivant dans des conditions précaires. En fait, l'observation et les entretiens avec les habitants permettent d'affirmer la bonne intégration de ces populations. En outre, on remarque l'existence d'équipements collectifs (écoles, collèges...) proches du quartier, sur la route agricole ou bien à El-Mal'a, zone urbaine planifiée, située de l'autre côté de la voie ferrée. On note également l'existence de plusieurs services privés (cabinets médicaux, avocats, etc.), destinés à une clientèle aux revenus plutôt moyens, l'installation de réseaux d'alimentation en eau potable et en électricité ainsi qu'un projet (en cours de réalisation depuis 1980) de raccordement au réseau municipal d'égouts.

Ce quartier a un aspect populaire. L'observateur peut y remarquer le caractère d'une ruralité encore vivace que laissent bien voir ici et là les quelques ovins et volailles que les habitants tentent d'engraisser...

Les quelque 40 *feddans*⁸ de terres agricoles qui subsistent aujourd'hui à sa pointe sud constituent un hinterland insolite enserré par les constructions, la route agricole, la ligne de métro et les immeubles de la Corniche. Ils témoignent d'un passé agricole assumé par quatre familles d'agriculteurs - trois louant leur terre à la société Maadi et la quatrième étant propriétaire -, se livrant encore à quelques cultures alimentaires et fourragères (*bersim*) et à un modeste élevage de vaches, ovins et caprins. La famille Zaïdan, seule propriétaire d'environ 25 feddans, est plutôt encline à céder des portions de son domaine chaque fois que les plus-values foncières lui semblent suffisantes.

II - LA POPULATION DE DÂR EL-SALÂM : TENDANCES ET ÉVOLUTION

Malgré le caractère aujourd'hui hétérogène de ses habitants, on remarque encore dans Dâr el-Salâm une forte proportion de personnes originaires de Haute-Égypte (Assiut, Sohag, Qena) ; l'enquête révèle aussi parfois un même rameau venu de Haute-Égypte (une douzaine de nos interlocuteurs pris au hasard sont ainsi originaires de Tahta dans la province de Sohag) ; ceci nous incite à affirmer que les *Sa'idi*-s ont constitué une grande partie de la population du quartier. Zakaria FOUDA (1985, pp. 19-20), étudiant les aspects de la migration des *Sa'idi*-s, remarque qu'à la différence des gens de Basse-Égypte

⁸ Un feddan = 4 320 m².

(appelés *fallahin*) plus enclins à migrer en famille et à rechercher des quartiers appropriés, les *Sa'aida* (gens de Haute-Égypte) s'installent plutôt dans les quartiers commerçants dans lesquels domine le célibat.

Le tableau 1 montre bien l'évolution du quartier et retrace 40 ans de croissance démographique amplifiée par les migrations centrifuges et centripètes. La crise du logement a maintenu à un haut niveau le nombre de demandes de logements dans le quartier ; dans les années 70, l'afflux croissant de familles cairotes en quête d'appartements a contribué à la hausse des loyers. À titre indicatif, pour accéder à la location d'un appartement d'une superficie de 50 m² et d'un loyer mensuel de 60 £E, le locataire doit avancer aujourd'hui une somme de 4 000 £E pour le pas-de-porte (somme non-remboursable puisqu'elle équivaut au prix de la "clef" qui donne droit à la location), soit quarante fois le salaire d'un employé ; alors que, pour le même type d'appartement, un locataire payait 1 à 2 £E de loyer à la fin des années 50.

Tableau 1 : Population du quartier de Dâr el-Salâm (évolution démographique et densité).

Années	Superficie en km ²	Nombre d'habitants	Nombre de familles	Densité au km ²
1947	4,300	2 760	602	642
1960	4,300	4 152	843	966
1976	4,300	21 025	10 352	4 890
1986	4,300	82 585	18 815	19 206

Source : C.A.P.M.A.S., recensements de population 1947, 1960, 1976 et 1986.

Ces données statistiques reflètent l'extraordinaire accroissement du nombre d'habitants ; après une progression marquée entre 1960 et 1976, la population quadruple au cours de la décennie suivante. La densité, multipliée par trois entre 1976 et 1986, accélère l'extension verticale des logements.

Les informations sur la population active (tableau 2) indiquent une baisse régulière des effectifs travaillant dans le secteur primaire, passés de 20,3 % du total des actifs en 1947 à 5,1 % en 1960, 0,6 % en 1976 et 1,17 % en 1986. Parallèlement à cette évolution, on observe un accroissement de la main-d'œuvre employée dans les industries de transformation (5,5 % en 1947, 6,8 % en 1960, 16 % en 1976 et 23,2 % en 1986) et les services. Ces derniers occupent une part importante de la main-d'œuvre du quartier après les années 60 (4,5 % en 1960, 13 % en 1976 et 26 % en 1986). Toutefois, ces données statistiques occultent totalement les activités non organisées, masquées par un semblant d'expansion générale de l'économie.

La croissance démographique et l'extension urbaine au rythme accéléré, observées à l'échelle de l'Égypte, amènent à s'interroger sur le degré d'absorption par les activités économiques formelles d'une main-d'œuvre surabondante, issue de l'immigration et dont 46,2 % ne dispose d'aucune qualification professionnelle. L'Égypte, comme on le sait, est un pays où le rapport démographie/ressources se situe à un point d'extrême tension. Le chômage, selon diverses sources non officielles, toucherait entre 1 et 3 millions de personnes⁹. L'expansion économique relative, observable dans le cas de Dâr el-Salâm

⁹ Les données statistiques font état d'une augmentation du nombre des sans-emploi : 850 000 en 1976 et 2 011 000 en 1986, soit respectivement 7,7 % et 14 % de la population active égyptienne. Certaines sources estiment le nombre de sans-emploi à 2,9 millions en 1989, soit 17,8 % de la population active. Ce chômage

Tableau 2 : Répartition de la population active de Dâr el-Salâm selon les secteurs d'activité.

	1947			1960			1976			1986		
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T
Population totale	1 118	1 230	2 348	2 075	2 077	4 152	10 693	10 332	21 025	33 545	31 361	64 906
Agriculture et pêche	216	260	476	204	10	214	110	10	120	698	67	765
Industries de transformation	125	3	128	281	2	283	3 250	160	3 410	4 838	462	5 300
Bâtiment	5	0	5	37	0	37	690	20	710	119	25	144
Transports	194	5	199	148	0	148	519	30	549	4 352	76	4 428
Commerce, hôtellerie, restauration	126	4	130	183	13	196	888	73	961	2 464	252	2 716
Services domestiques	28	711	739	173	14	187	2 006	558	2 564	4 202	1 730	5 932
Administration et services sociaux	46	3	49	0	0	0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Mines et carrières	0	0	0	9	0	9	47	5	52	97	11	108
Non-déterminé	164	5	169	15	1	16	92	41	133	1 060	167	1 227
Aucune activité	214	239	453	612	1 236	2 248	3 906	9 280	13 186	13 873	28 260	42 133

H = hommes ; F = femmes ; T = Total. ; n.d. = non-défini : les secteurs d'activité définis en 1976 et 1986 ne sont pas exactement les mêmes que ceux définis en 1947 et 1960.

Source : C.A.P.M.A.S., recensements de 1947, 1960, 1976 et 1986.

durant les années 70, n'est significative que pour le secteur des services ayant connu, à l'échelle nationale, une croissance de 12 % à 14 % et qui absorbent actuellement près de la moitié de la population active. Pendant ce temps, l'agriculture et l'industrie n'ont progressé respectivement que de 2 et 6 %. (AL-ISSAWI, 1984, pp. 22-23, et AMIN, 1989, p. 103). Les observateurs soulignent aussi l'importance des activités "informelles" et leur expansion liée à la politique d'ouverture libérale. Une étude récente (AL-MAHDI et MASHHUR, 1989) a mis en lumière le rôle essentiel joué par ces activités dans la création d'emplois urbains, concernant une main-d'oeuvre à faible niveau de scolarisation jouissant pourtant de revenus trois à quatre fois supérieurs à ceux offerts localement par le secteur dit "formel".

III - TÉMOIGNAGES, SOURCES CADASTRALES ET CHRONIQUES

Outre les cadastres de 1936 et 1977 (voir figures 2 et 3), les témoignages permettent de rendre compte de la transformation de l'"île" en quartier ainsi que des différentes étapes de l'urbanisation. La carte de 1936 rend explicite la dénomination de *Gazirat Dâr el-Salâm* traditionnellement qualifiée de *tarh bahri*, c'est-à-dire envahie par les hautes eaux d'été qui se maintiennent de juillet-août à octobre-novembre sur six à huit mètres au dessus du niveau de l'étiage. Les témoignages rapportent à ce sujet l'usage de la barque pour accéder au moment des crues à la *izbat* (concession) Ahmad Zaïdane, signalée dès 1936 par les documents cartographiques. La visite de cette dernière a permis de recueillir le témoignage de Hagg M'hammed Ahmad Zaïdane, fils d'Ahmad, héritier de quelques feddans qui jouxtent toujours le quartier, et de retracer le processus d'urbanisation dans

n'épargne pas les diplômés de l'enseignement supérieur : 20 000 ingénieurs et 35 000 médecins vivaient dans cette situation (voir *Al-Yasar*, n° 3, mai 1990, pp. 28-29).

Gazirat Dâr el-Salâm. Ahmad Zaïdane est arrivé de Sohag (Haute-Égypte) dans les années 20. Gros propriétaire terrien, client du palais, anobli par le Roi Fouad et négociant en fruits et légumes, il joua un rôle majeur dans l'intégration de plusieurs de ses proches à ce type de commerce. Les récits de personnes âgées et de membres de sa propre famille permettent de cerner sa personnalité :

"Ahmad Zaïdane ? s'exclame un marchand de Dâr el-Salâm, c'est une notabilité de Rod el-Farag, le seul à avoir reçu du Roi la distinction de bey¹⁰. Il est mort depuis plus de vingt ans. Ses relations d'affaires allaient jusqu'au Roi à qui il achetait les potagers. Un jour de fête, quand le Roi voulut faire la prière à la mosquée de 'Amr, il dressa en son honneur une allée d'arbres fruitiers plantés dans des bacs allant de 'Abdin jusqu'à la mosquée. En signe de gratitude, le Roi lui donna la bahawiyya (titre de bey)."

Hagg M'hammed Ahmad Zaïdane, fils de Ahmed Zaïdane raconte :

"Lorsque mon père est arrivé ici en 1929, la terre n'avait pas de valeur significative ; les gens avaient peur de descendre ici, même les propriétaires. C'était une île envahie par le Nil tous les ans ; une terre bûr (friche), hich (sans grande valeur)(...). Mon père louait environ 500 feddans à l'État à raison de 50 piastres par feddan et par an. Cette superficie couvrait à peu près la distance du Nil à Masr al-'Qadima. Nous cultivions environ 300 feddans, le reste, on le louait. Ensuite mon père a entrepris de creuser des puits pour la mise en valeur ; il donnait les moyens financiers aux gens pour cultiver la terre.

La Corniche n'existait pas à cette époque, alors le Nil, lors des crues, recouvrait toutes ces terres qui étaient comme on les appelle (tarh bahri), autrement dit inondées par lui. Il nous apportait les alluvions nécessaires à nos cultures. Il inondait à tel point qu'on utilisait des barques lors de nos déplacements au cours de cette période de l'année ; après la Révolution, vers 1954-56, et plus exactement depuis la construction de la Corniche, les choses ont changé...

Au cours de cette période, nous avons eu un litige avec la Société Maadi au sujet de la terre. Elle a gagné le procès qu'elle nous a fait ; résultat : nous avons dû lui céder cent feddans en 1957 ; elle nous en a revendu une part tandis que, sur une autre parcelle, elle a construit un hôpital, en 1957-58. C'est là que le gouvernement a entrepris la construction de la Corniche, en 1956 exactement. Très vite, ces terres se sont retrouvées à l'intérieur du cordon urbain [le territoire municipal]¹¹ à cause du nombre de plus en plus important d'habitants.

"À l'époque, poursuit Hagg Ahmad, le prix du feddan était de 50 £E ; ça a été la frénésie de la vente et de la construction jusqu'à l'urbanisation complète de cette zone. De tout cela, mon père a gardé environ 25 feddans, sur lesquels nous vivons actuellement."

- Êtes-vous prêt à vendre ?

"Bien sûr ! si je trouve un acheteur. La terre agricole, c'est fini, nous sommes entourés de toute part par les immeubles."

Ahmed Muhammad al-Sherbini, 65 ans, arrivé au Caire en 1954, habitant Dâr el-Salâm depuis 1970, raconte à son tour le processus d'urbanisation du quartier :

¹⁰ Le titre de bey défini par l'*Encyclopédie de l'Islam* est dérivé du turc et signifie "seigneur" ; il a une variété d'emploi. Son usage dans l'égyptien est resté à l'honneur pour désigner des chefs, de hauts fonctionnaires civils et militaires ainsi que les fils des grands, notamment des *pashas* (voir *Encyclopédie de l'Islam*, volume 1, pp. 1193-1194).

¹¹ C'est d'ailleurs cette localisation à l'intérieur du cordon urbain qui vide les lois sur la protection des terres agricoles de leur contenu. En effet, si ces lois interdisent toute construction de bâtiment sur les espaces agricoles, elles permettent en même temps toute une série d'exceptions injustifiées et leur flou paralyse l'action judiciaire. On peut lire, dans les articles de la loi n° 116, qu'à l'interdiction susmentionnée échappent les terres comprises à l'intérieur du tissu urbain, les zones bâties des villages ainsi que les terres sur lesquelles l'État réalise des projets d'intérêt public, etc. (Voir Hazim Hassan GOMAA, 1989 : Étude critique du dispositif mis en place pour la protection des terres agricoles, *Bulletin du CEDEJ*, n° 26, pp. 59-67).

"Gazirat Dâr el-Salâm a été découpée en feddans et redistribuée aux fellahs à partir de 1954-56 ; cette terre est propriété privée depuis le suq Athar al-Nabi, côté rive, sur la route agricole. Nous rachetions des parcelles contre un acte de propriété. Nous n'ignorions pas les lois qui interdisent de construire sur les terres agricoles, mais, étant donné la crise du logement, le gouvernement l'a toléré et c'est une excellente chose. La question de la légalité ? L'État a reconnu notre habitat après avoir tenté dans un premier temps de stopper l'urbanisation par des démolitions, puis il a fait marche arrière face au nombre croissant de familles en quête de logement. Pour nous, le raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité signifie une reconnaissance des autorités, les impôts aussi en sont un signe, encore qu'ils vous suivent même si vous êtes à la "montagne"..."

"Le mouvement d'urbanisation de ces terres a commencé dans les années 50, à l'est de la route agricole, peut-être même bien avant ces années-là. Les terres agricoles n'échappent pas à l'urbanisation puisque les propriétaires de 10 ou 20 feddans construisent pour leurs familles. Au début, la vente se faisait au qirât (176 m²) ; moi, j'ai acheté à 5 £E le m² en 1970, aujourd'hui, il en vaut 150. Il n'y avait aucune planification pré-établie. Chaque propriétaire d'un lot construisait sa maison sans être regardant sur les commodités, les voiries, etc. ; ce qu'on cherchait c'était construire des maisons comme à la campagne, ou proches des logements villageois. Moi, je construisais ici, vous, vous achetiez à côté ; bien sûr nous nous mettions d'accord pour laisser 3 mètres pour la voie publique, ce qui nous semblait raisonnable. Nous aurions dû laisser 4 mètres au lieu de 3¹². L'erreur typique est la rue al-Fath ; il lui aurait fallu deux fois la largeur prévue, pour les gens, les véhicules qui circulent dans les deux sens ; c'est la faute des habitants. Parce qu'on construisait des logements 'ashwa'i (informels), les gens concevaient la largeur de la rue à leur guise.

Aujourd'hui, nous avons à faire face à divers problèmes, telles les coupures fréquentes d'eau et d'électricité et surtout l'évacuation des latrines et des eaux usées : je remplis deux camions par semaine à raison de 8 £E chacun ; pour mon restaurant, 4 à 5 camions à raison de 11 £E chacun par mois. Les égouts ont été tracés mais ne sont pas encore raccordés au quartier. Parfois tout cela déborde, comme il y a deux ou trois ans ; les rues et les maisons étaient totalement inondées, il a fallu l'intervention des pompiers et de la police."

Ce propos illustre clairement le processus d'urbanisation spontanée des terres agricoles suivant le parcellaire agricole établi et révèle l'absence d'une planification de l'État lequel, mis devant le fait accompli, procède à quelques travaux de viabilisation pour assurer un minimum d'hygiène : adductions d'eau, d'électricité, etc.

¹² Cette largeur (3 mètres) correspond à celle couramment pratiquée dans les villages.

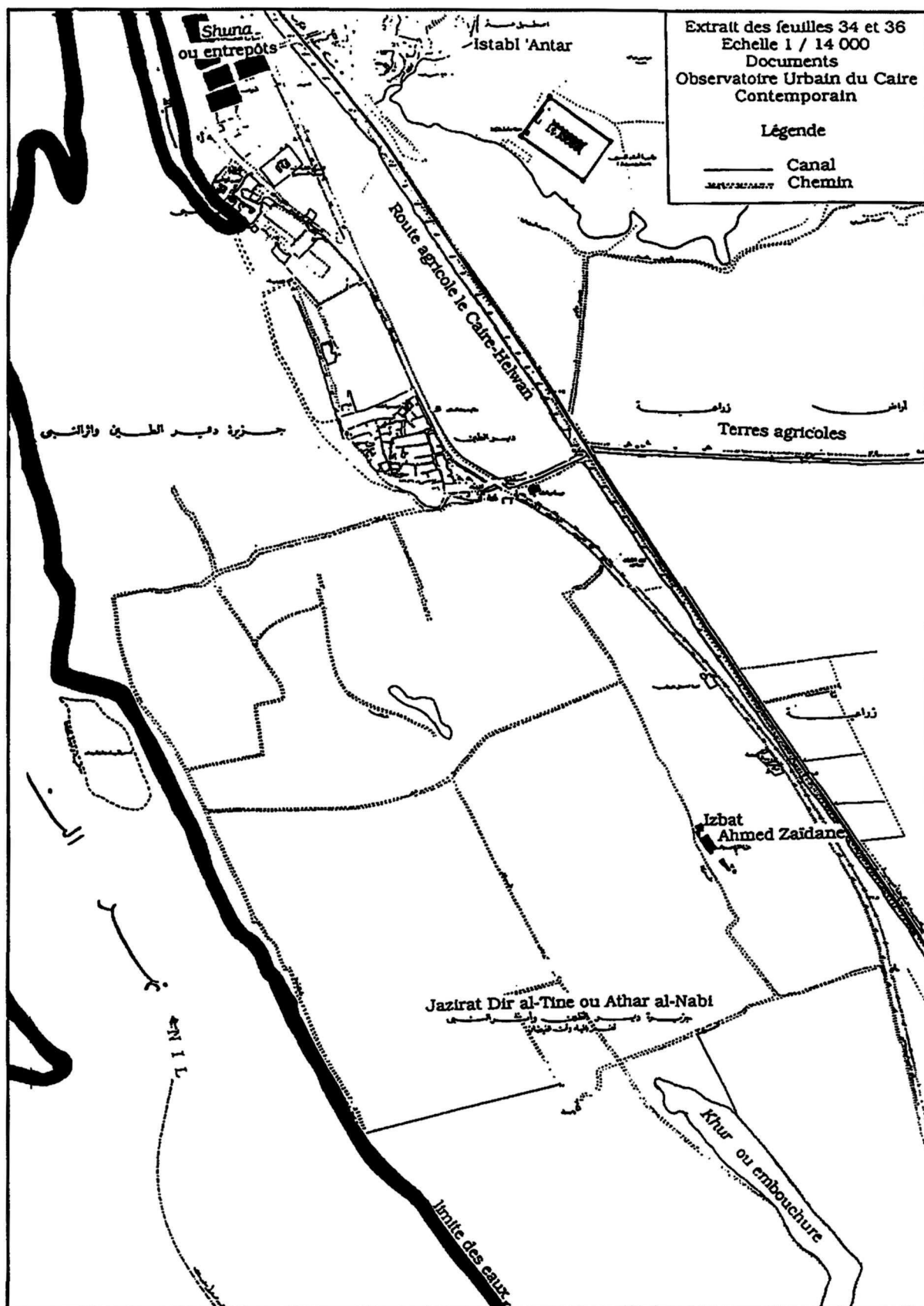


Figure 2 : Plan du Caire 1936 : extrait des feuilles 34 et 36 (1/14 000^e).
Documents Observatoire Urbain du Caire Contemporain, C.E.D.E.J.



Figure 3 : Plan du Caire 1977 : extrait des feuilles 117 et 118 (1/14 000^e).
Documents Observatoire Urbain du Caire Contemporain, C.E.D.E.J.

IV - AXES DE CIRCULATION ET ACTIVITÉS MARCHANDES

Pour le ravitaillement de sa population en rapide expansion, le quartier de Dâr el-Salâm dispose d'un appareil commercial de niveau intermédiaire, en ce sens qu'il offre, en plus des produits de base (pain, fruits, légumes...), d'autres denrées exigeant pour leur conservation et leur commercialisation un équipement approprié (viande de boucherie, poissons frais, boissons fraîches) à quoi s'ajoutent divers biens, tels que tissus, chaussures, quincaillerie, bijouterie et ustensiles de cuisine, etc. Si ces produits font l'originalité des "marchés intermédiaires" par rapport aux marchés de base, c'est qu'ils répondent à la demande d'une clientèle duelle et s'adaptent au faible pouvoir d'achat d'une classe "ordinaire" comme à celui plus élevé des classes moyennes.

1 - Activités d'une rue marchande : la rue al-Fath

Une rue marchande peut à maints égards être un élément révélateur de la structuration de l'espace urbanisé. Outre la pratique quotidienne de la rue par les citadins, cet espace représente des "expressions commerciales et culturelles bien intégrées aux mentalités des urbains (...), favorisant ainsi leur intégration citadine et les stratégies collectives ou individuelles d'appropriation de cet espace..." (DE MAXIMY, 1987). Les activités commerçantes sont nées d'une nécessité fonctionnelle après une occupation de l'espace par un habitat "autogénéré", ne laissant d'autres marges aux autorités que d'entériner le fait accompli.

La rue al-Fath est un espace de résidence, de consommation, de travail, de culte et de distraction ; son étude s'est révélée riche d'enseignements. La prolifération et l'étalement des commerces sur la voirie n'ont pu être endigués par aucune autorité. L'implantation d'une mosquée, de restaurants, d'éventaires, de charrettes, de magasins, etc., s'y est faite au mépris de l'alignement. Ici et là, la multiplication des activités économiques accentue l'impression d'installations incontrôlées. On trouve là un marché répondant aux besoins de la population locale et à un mode "communautaire" de gestion de la voie. La mosquée proche, catalyseur de déplacements à certaines heures de la journée, et les cafés sont autant de lieux d'une convivialité locale. La rue est un lieu de familiarité entre marchands et chalands, où l'ouverture tardive d'un certain nombre de commerces montre, dans ce secteur périphérique, un continuels ajustement aux demandes du consommateur.

Les vendeurs conçoivent la rue al-Fath comme un *suq baladi*¹³ ; 'Abd el-Sabur Muhammadin, 49 ans, originaire de Sohag, est installé depuis 1954 à Dâr el-Salâm. D'abord "propriétaire" d'un simple étal de fruits et légumes pendant une douzaine d'années, il a acquis, grâce à ses économies et l'aide de sa famille, une boutique et est passé de la vente des fruits et légumes à celle des ustensiles de maison en s'installant rue al-Fath. Il témoigne :

"La municipalité interdit les ouvertures de magasins qui ne font pas de restauration au delà de 20 heures, sauf le lundi et le jeudi. C'est la loi du gouverneur. Nous sommes dans un quartier baladi, et, comme vous vous en doutez, les lois ne concernent pas ce type de quartier, ni celui qui vend dans la rue, ni celui qui pose sa marchandise par terre... À la limite, si la municipalité qui fait des contrôles à peu près mensuels ne le tolère pas, je rentre

¹³ Le mot *baladi*, de *balad* (pays, quartier), appelle les deux notions complémentaires d'espace et de qualité (ancrage dans le terroir, l'originel, d'où authenticité), à quoi s'ajoute la notion plus vague de "populaire".

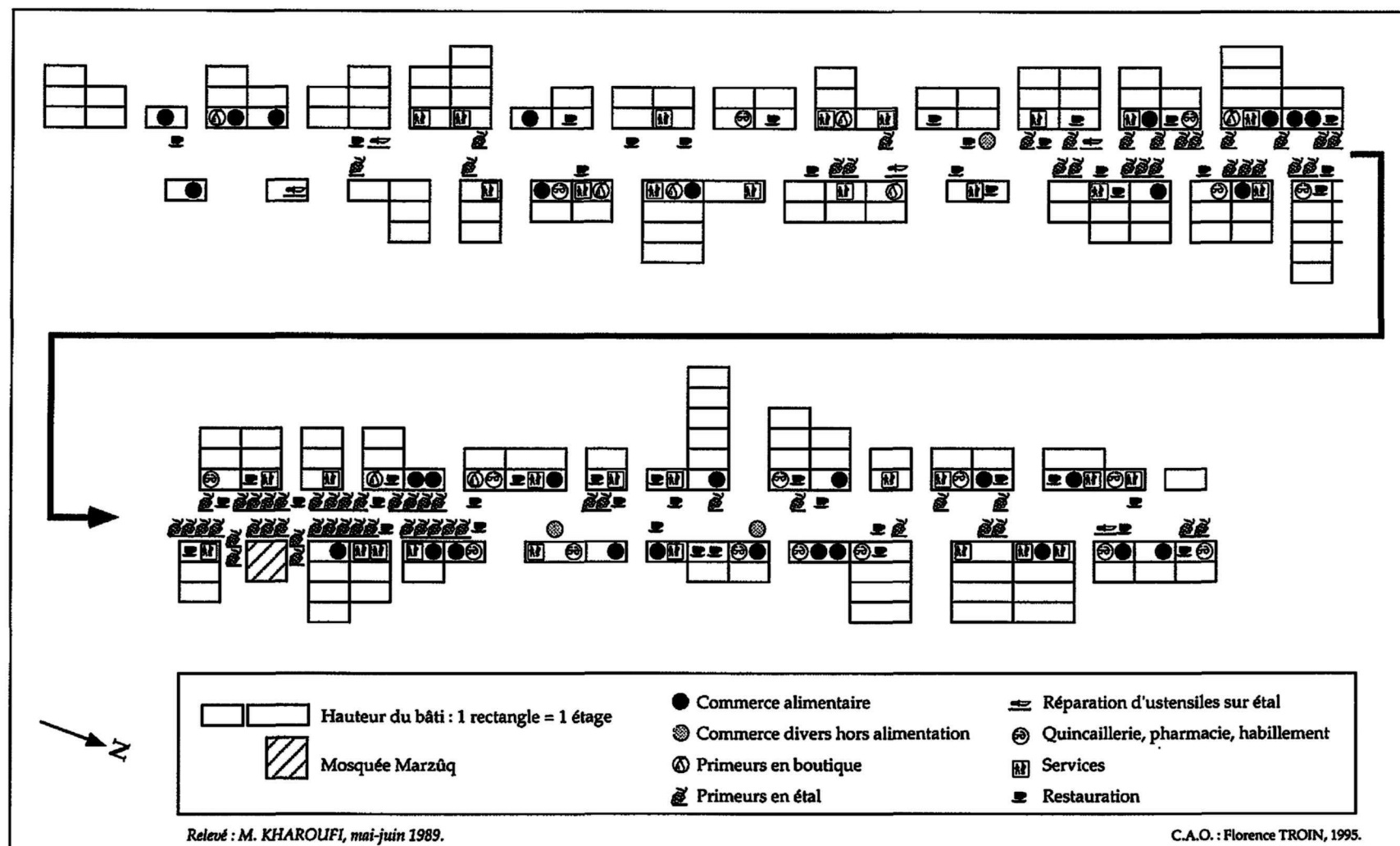


Figure 4 : Commerces et activités dans la rue al-Fath.

ce qui dépasse de mon étal. Comment voulez-vous que nous gagnions notre vie avec cette réglementation ?

Dans ce quartier, tout cela est permis mais nous souhaiterions que la municipalité assainisse la rue et interdise la vente sur étals. Imaginez que deux vendeurs exposent leurs marchandises l'un en face de l'autre et que deux voitures passent dans la rue, une à droite une à gauche, aucune ne peut passer... "

- Mais n'étiez-vous pas ambulant auparavant ?

"Moi, je paye à la municipalité frais d'électricité et impôts, je suis le perdant et lui (l'ambulant) le gagnant. De plus, je suis obligé de vendre à son prix. Le marchand qui n'est pas fixe n'avance pas toutes ces dépenses Or, mettons que je vous propose les tomates à 60 piastres ; si l'autre les tarifie à 50, vous allez acheter chez lui... Bien sûr si vous allez au quartier Manial¹⁴ ce n'est pas la même situation."

a - Activités types

Nous avons répertorié 140 locaux et 105 étals auprès desquels les habitants trouvent les services traditionnels (cafés, magasins de produits alimentaires et autres) [figure 4].

Tableau 3 : Activités économiques "sédentaires" dans la rue al-Fath (Dâr el-Salâm).

Commerces		Artisanat		Autres*	TOTAL GÉNÉRAL
Épicerie	12	Coiffeur	6		
Fruits et légumes	9	Tailleur	2		
Boucherie	6	Cordonnier	4		
Volailles	2	Horloger	2		
Poissonnerie	3	Bijoutier	4		
Quincaillerie	6	Réparations diverses	7		
Chaussures	4	Pâtissier	6		
Pharmacie	4	Menuisier	1		
Tissus-vêtements	2	Repasseur	1		
Cafés	4				
Meubles	1				
Restaurants	15				
Fruits pressés	3				
TOTAL	71	TOTAL	33	11	140 dont 25 magasins fermés

* : dans cette rubrique on trouve : un marchand de *chicha-s* (*dakhâkhini*), un magasin de location de cassettes vidéo, deux marchands de ciment et plâtre, deux marchands de matériel électrique, deux herboristes, un marchand d'aliments d'appoint pour bétail et volaille, un marchand de charbon de bois, un marchand et réparateur de vitres.

Source : Relevés personnels.

Quant aux activités semi-sédentaires, elles se sont peu à peu fixées autour de la mosquée (figure 4) avec l'assentiment de son constructeur. On remarque que les vendeurs ont transformé plusieurs charrettes en étals dont les étais sont ancrés dans le sol. La proximité de la mosquée, source de passages répétés, transforme son espace périphérique en une zone commerçante très prisée ; l'installation s'y effectue de manière organisée avec l'accord des propriétaires des boutiques, des étals déjà en place et des logements aux entrées ouvrant sur rue. Proches parents, amis et voisins introduisent souvent le nouveau marchand auprès des autres pour éviter les conflits. Ici, la connexion entre lieu de

¹⁴ Quartier voisin, moins informel.

résidence et de commerce est manifeste ; les activités commerçantes perdent alors leur aspect "spontané" car elles s'organisent au sein de réseaux familiaux, amicaux ou de voisinage. Les ateliers existant dans la rue al-Fath font de la réparation d'ustensiles de maison, tandis que l'axe routier, dit agricole et emprunté par les véhicules, a vu naître une multitude de services de réparation automobile et de vente de pièces de rechange.

Tableau 4 : Activités économiques "semi- sédentaires" dans la rue al-Fath (Dâr el-Salâm).

Commerces		Artisanat	
Fruits et légumes	71	Réparations d'ustensiles	4
Pain	7		
Volailles	6		
Fromage	3		
Confiserie	6		
Sandwichs, boissons et œufs	4		
Journaux	1		
Pois chiches	1		
Accessoires maison	2		
TOTAL	101	TOTAL	4

Source : Relevés personnels.

Par ailleurs, les marchands non sédentaires tiennent à faire valoir leurs droits sur les emplacements qu'ils occupent malgré les interdictions de la municipalité. Toutefois, parmi les commerçants ayant réalisé de bonnes affaires ou ayant reçu l'aide de leurs familles, rares sont ceux à s'être installés dans des boutiques.

b - Un échantillon de la population marchande de la rue al-Fath : les détaillants de fruits et légumes

À partir d'un échantillon d'une cinquantaine de personnes interrogées dans la rue al-Fath, on note la présence d'une majorité de détaillants en fruits et légumes originaires de Haute-Égypte pratiquant ce commerce depuis quelques décennies, ce qui témoigne d'un réseau commercial éprouvé aux mains d'une population provincialement homogène.

L'échantillon donne par ailleurs une idée du profil du vendeur détaillant : on peut noter ainsi une nette prédominance masculine dans la population marchande et un accès au réseau commerçant souvent facilité par des liens de parenté, d'amitié ou de voisinage. La présence de femmes est liée à des situations particulières : elles sont souvent en charge de famille (veuves pour certaines d'entre elles) ou aident un parent à tenir son commerce. Cette population marchande est pour une large part illettrée ou de faible niveau scolaire : l'intégration d'une population migrante faiblement scolarisée dans ce secteur dit "non structuré" a été relevée par d'autres études de terrain en Égypte (AL-MAHDI et MASHHUR, 1989).

Concernant les activités marchandes, la rue al-Fath s'éveille entre 7 et 9 heures, et l'animation bat son plein entre 10 heures 30 et 13 heures. Même si la vente des fruits et légumes s'essouffle dans l'après-midi, les commerces ouvrent souvent au delà de 20 heures à la lueur des lampes des magasins et restaurants. Ces horaires marquent le niveau élevé d'investissement de ces personnes dans leur activité.

En examinant les capitaux engagés dans cette rue par la population commerçante, il apparaît qu'il s'agit plus de fonds de roulement que d'un capital stable. Si la faiblesse générale des capitaux, notamment chez les détaillants non sédentaires (de 30 à 60 £E¹⁵), ne permet pas de réaliser de grands bénéfices, on verra plus loin que le système de crédit en usage dispense périodiquement ces derniers de mobiliser leurs économies pour l'achat de la marchandise.

c - Les sous-espaces de la rue al-Fath

Loin d'être uniforme, la répartition du tissu commercial délimite des micro-secteurs de densités différentes.

- Au nord, et surtout au centre de la rue, on relève la grande densité des activités marchandes et l'essor du commerce de "bouche" (légumes, fruits, viandes, restaurants, cafés), développé autour de la mosquée. Quelques bouchers proposent une viande de qualité inférieure : boyaux, tripes, foie. Le poisson est aussi demandé, il reste moins cher que la viande. Il s'agit d'un espace commercial secondaire très dynamique. Les étals et charrettes s'y sont fixés de manière quasi permanente.

- Plus au sud, la raréfaction des commerces de bouche et la dispersion des étals donnent le soir, lors de l'extinction des feux, un aspect terne et dépeuplé à cet espace secondaire.

La rue connaît une activité marchande telle qu'elle étouffe la vie des petits commerces des rues adjacentes. Le fait s'observe de jour et même une partie de la nuit malgré la réglementation horaire. Souvent même, les commerçants de nuit ne tiennent pas compte de la réglementation et préfèrent s'exposer aux faibles amendes exigées par les agents de la municipalité. Dans cet espace commerçant ouvert, on observe que la restauration engendre un processus de création très vivant ; dans le temps de l'enquête, trois restaurateurs ont acheté des pas-de-portes délaissés depuis quelque temps.

Comme le justifient les relevés ayant permis d'élaborer les tableaux 3 et 4, et concernant les activités de Dâr el-Salâm, nous avons choisi de présenter les caractéristiques de la principale : la vente des fruits et légumes.

d - Le commerce des fruits et légumes

En examinant ce secteur d'activités, on décèle la marque sensible d'un réseau à caractère "régional", autrement dit d'un "système solidaire" allant du point d'approvisionnement au point de distribution. Les repérages effectués à Dâr el-Salâm et les entretiens avec les populations concernées tendent à montrer la prédominance régionale du Sa'id (Haute-Égypte). Dans le Grand Caire, les plaques tournantes de ce commerce sont les marchés d'approvisionnement de Rod el-Farag, de Athar al-Nabi et de Giza. En déplaçant l'investigation vers les espaces privilégiés de ce commerce, notamment

¹⁵ Ces chiffres ont été souvent arrondis à la hausse et calculés en fonction des prix au cageot des fruits et légumes vendus au marché de gros en prenant en considération les marges bénéficiaires des détaillants.



Photo 1 : Rue al-Fath : axe de circulation qui traverse le quartier de Dâr al-Salâm du nord au sud.
Cliché Mostafa KHAROUFI, avril 1992.



Photo 2 : Étals et charettes implantés autour de la Mosquée Marzûq (rue al-Fath).
Cliché Mostafa KHAROUFI, avril 1992.

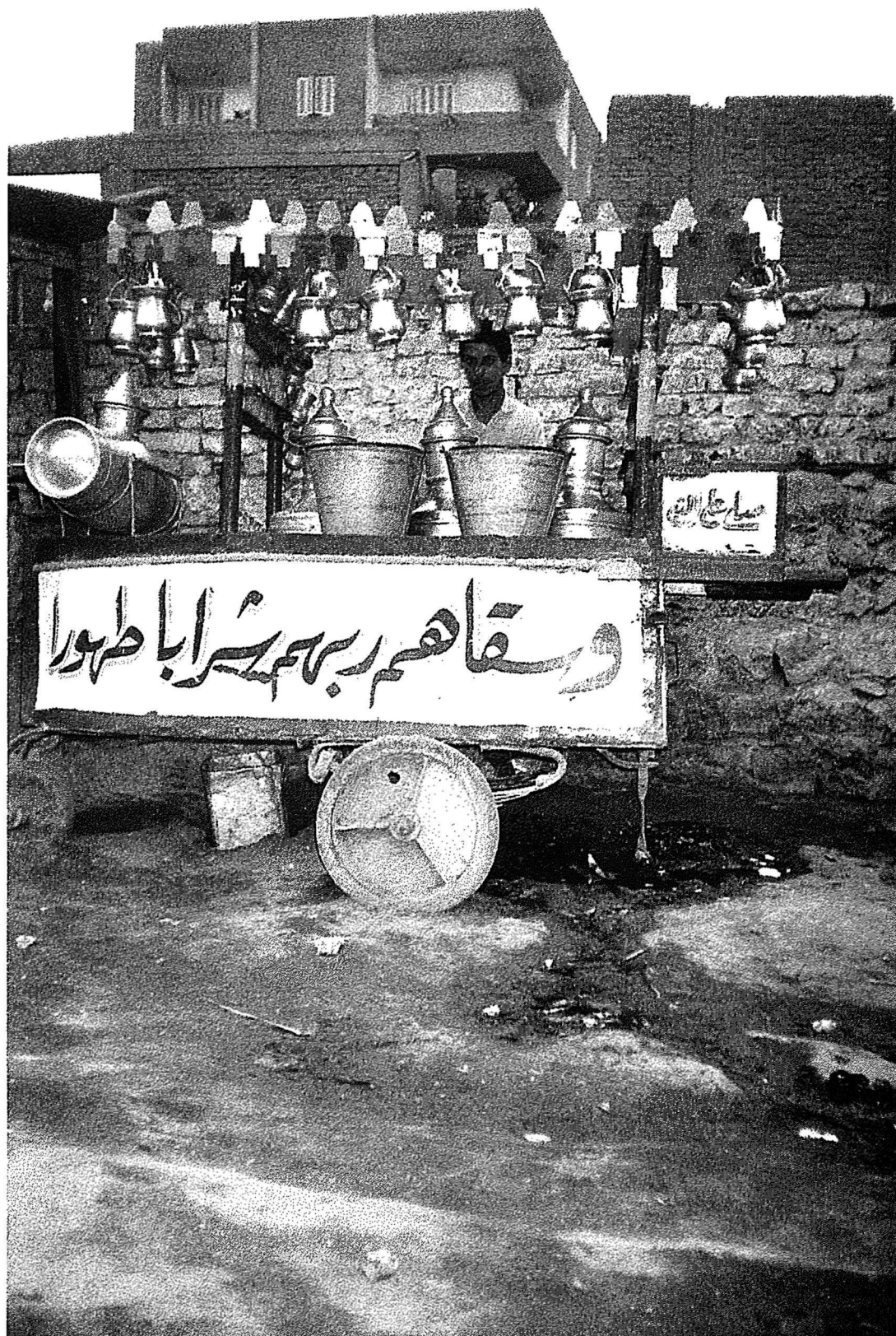


Photo 3 : Marchands de *kharrâb* (boissons fraîches).
Cliché Mostafa KHAROUFI, avril 1992.



Photo 4 : Rue al-Khachab (du nom d'un ancien canal), perpendiculaire à la rue al-Fath.
Cliché Mostafa KHAROUFI, avril 1992.

au marché de gros de Rod el-Farag¹⁶, on découvre une structure commerciale tripartite où se relaient les *maallem-s* (grossistes, littéralement maîtres), les *wasit-s* ou *qammat-s*¹⁷ (intermédiaires) et les *ba'a* (vendeurs détaillants), souvent liés par une même origine géographique.

L'approche de ce commerce en réseau à Rod el-Farag permet de repérer une hiérarchie dominée par les *maallem-s*, hommes riches et influents, dépositaires de *shuna-s* (entrepôts) ; ils contrôlent la circulation des marchandises, de l'argent et l'organisation du travail. Viennent ensuite les *wasit-s* (intermédiaires-courtiers), au rôle non moins important car, même s'ils ne disposent pas d'entrepôts, leurs gros capitaux et leurs moyens de locomotion leur permettent de réaliser d'importantes transactions commerciales et des livraisons dans plusieurs quartiers de la ville. Avec leur richesse en argent et en hommes par laquelle ils s'imposent dans leur milieu, *maallem-s* et *wasit-s* ont une position économique dominante, faisant même leur "police" face aux déviances de leurs "sujets". Parmi ces derniers, on trouve, outre les préposés à l'entretien des entrepôts, les *dallalin*, organisant la criée, et les *ba'a* (revendeurs ou détaillants), introduits auprès des grossistes et intermédiaires.

La même proximité régionale, encore vivace, relie ces différents acteurs. La notoriété du grossiste et la reconnaissance de son pouvoir, de sa légitimité, fondent la dimension de son réseau marchand. La création et le maintien d'un climat de confiance réciproque au sein de cette corporation expliquent le recours au crédit qui scelle l'interdépendance entre les différents relais (grossistes, intermédiaires et détaillants). Le crédit, consenti sur la marchandise, représente la mise que le détaillant devra faire fructifier, le remboursement intervenant après la vente.

L'introduction des nouveaux commerçants dans les circuits se fait souvent par le biais des relations familiales et amicales. Aucun pacte ou document écrit ne lie les partenaires, mais seulement la reconduction d'un "contrat" tacite entre les individus. Le premier caractère de cette alliance est d'instituer une relation permanente de travail, laquelle implique la confiance (*thiqa*). En dehors des relations commerciales, le détaillant est sous la protection du grossiste. Cette relation patron/client trouve son prolongement dans le cadre d'un clientélisme politique autour de la personne du *maallem*, ce qui l'habilite à intercéder en cas de besoin en faveur du client.

L'ancrage, depuis plusieurs décennies, d'une population âgée originaire de Haute-Égypte au sein de ces réseaux explique son caractère ancien. Au Caire, il semble que cette activité refuge, à première vue aléatoire, pour migrants originaires du Sa'id¹⁸, représente un système bien "huilé". À côté d'autres métiers sans grande qualification, notamment ceux du bâtiment, ce commerce s'est révélé un des principaux moteurs de l'émigration des *Sa'idi-s* lors de l'exode rural des années 50 et 60. Une longue tradition commerciale leur assurant une bonne position dans la distribution des fruits et légumes aura contribué sans

¹⁶ Rod el-Farag est le plus important marché de gros du Caire pour les fruits et légumes ; il ne compte pas moins de 500 entrepôts pour grossistes (*maallem-s*) et 1 500 intermédiaires (*wasit-s*) travaillant sans local. Sur ce marché, qui répond à environ 30 % des besoins de la ville, les transactions engagent quotidiennement entre 4 000 et 30 000 personnes.

¹⁷ *Qammat*, de *qammata* : emmailloter, envelopper.

¹⁸ La Haute-Égypte, comprenant les gouvernorats les plus "répulsifs" en matière de migration, à leur tête Sohag, est restée longtemps le premier pourvoyeur de migrants vers Le Caire et Alexandrie.

nul doute à l'intégration au sein de la capitale du groupe *Sa'idi*. Les commerces ainsi constitués forment un cadre d'apprentissage vers l'entrepreneuriat pour les membres de la communauté. Le *Sa'idi* est ainsi devenu depuis plusieurs décennies une figure familière de ce commerce au Caire ; ses boutiques, étals et charrettes se répandent dans plusieurs quartiers, lui assurant sa place dans un important secteur commercial. Le témoignage d'un de nos interlocuteurs, détaillant de Dâr el-Salâm, est éloquent à ce sujet :

"J'ai 50 ans, je suis arrivé de Sohag en 1944. Comme la terre à Sohag est rare, il n'y a que la "montagne" et le Nil, les gens émigrent à la recherche d'un travail. J'avais 5 ans quand nous sommes arrivés, mon père et moi, au Caire. J'ai habité à proximité de la mosquée de 'Amr ; je suis ici (à Dâr el-Salâm) depuis trois ans. Nous, gens du Sa'id, nous trouvons parmi les nôtres une assistance pour faire du commerce de fruits et légumes. Une fois installés, pour quelques mois, quelques années, nous faisons venir la famille..."

Aujourd'hui, même si les *Sa'idi*-s commencent parfois à être concurrencés dans le commerce des fruits et légumes, les témoignages font encore état d'un quasi-monopole. L'accès d'une population pauvre au marché des fruits et légumes et l'étendue de cette activité s'expliquent par les faibles mises qu'elle nécessite au départ. La vente peut être soit ambulante, soit pratiquée sur des éventaires que l'on rencontre à Dâr el-Salâm et dans d'autres quartiers avec la tolérance des pouvoirs publics et moyennant finance aux agents de la municipalité. Les revendeurs travaillent seuls ou aidés par des membres de leur famille. Ils achètent souvent leurs marchandises aux mêmes grossistes de Rod el-Farag dont les *shuna*-s servent de dépôts pour la marchandise des maraîchers de Giza ou en provenance de la pointe du Delta.

Cependant, malgré une certaine liberté dans le travail, les détaillants n'ont qu'une autonomie relative par rapport aux *maallem*-s et aux *wasit*-s. Pour tenter d'illustrer la particularité de ce commerce, quelques biographies ont été rassemblées. Parmi celles-ci, quatre ont été retenues concernant l'itinéraire de personnes originaires - entre autres - de Haute-Égypte.

Hussein 'Abduh, 47 ans : *"Je suis originaire d'Assiut. J'ai huit enfants, je loue un appartement à 50 £E, ma femme ne travaille pas ; je suis arrivé jeune au Caire, lorsque j'ai terminé mon service militaire, et je me suis lancé dans ce commerce. J'achète la marchandise à Rod el-Farag, souvent chez Hagg Karam Zaïdane, car je ne suis pas obligé d'avancer l'argent. Je le paie une fois la marchandise vendue ; il est bon d'avoir comme maallem quelqu'un comme Hagg Karam, cela permet de vivre sans avoir à avancer systématiquement son capital. Avec les enfants, mes dépenses deviennent importantes ; mais, grâce à Dieu, tout va bien. Le maallem me connaît, il tient la comptabilité et je règle chaque fois que les bénéfices le permettent. Dieu l'a comblé, il est respecté partout : l'avoir comme "carte de visite" ouvre toutes les portes, un coup de téléphone à un responsable libère les marchandises et évite les soucis..."*

À Dâr el-Salâm, le seul problème difficile reste celui de la municipalité ; elle n'est pas d'accord avec ce que nous, ambulants, nous faisons ; pourtant nous leur organisons bien souvent une petite quête. Moi, j'essaie de gêner le moins possible dans la rue, et je me déplace si nécessaire. Ça, je peux, au delà, cela m'est impossible : mon capital est autour de 100 £E, j'achète chaque jour 5 ou 10 cageots de tomates de 18 kg chacun que je vends 50 piastres le kg (= 9 £E). Ceci n'est pas grand chose, mais ça permet de faire vivre les enfants grâce à Dieu (...). Mais j'aimerais bien avoir un magasin."

Sayyed, 47 ans : *"Je suis né le 13 avril 1944. Je suis arrivé d'Assiut en 1956, je n'ai pas connu ma mère, morte en accouchant de son deuxième enfant ; ma belle mère, jolie femme, faisait un peu ce qu'elle voulait de mon père ; l'homme qui est sous l'amour de la femme est imprévisible... ; elle était un peu dure avec moi, j'avais quatre ou cinq ans et elle me frappait*

fort, mon éducation était à la dure, je n'ai pas eu de tendresse maternelle. Si j'avais été éduqué, j'aurais fait mieux que cela. Mes neveux vendent aussi des légumes et des fruits.

Lorsque je suis arrivé en 1956, j'ai logé chez mes cousins paternels à Khartat Abu al-Sa'ud. Au début, j'ai travaillé chez Hagg Diab, un proche parent, boulanger, habitant près du pont Malik al-Saleh ; je percevais quatre piastres, et quand je me suis senti capable, alors j'ai quitté le four. Plus tard, lorsque j'ai trouvé que j'étais devenu "âgé", j'ai loué une chambre et Dieu a facilité les choses ; j'ai pu acheter une charrette. Je faisais le trajet Malik al-Saleh/Ma'adi par la route agricole, j'achetais ma marchandise le soir en partant ou je me levais très tôt pour être à suq al-Sahel (Athar al-Nabi), avant le lever du jour ; je prenais d'ailleurs mon petit déjeuner chez le fatatiri¹⁹ qui faisait le coin, 2 piastres la ftira ; je travaillais alors jusqu'à 4 heures de l'après-midi... Au suq, il y avait trois ou quatre maallèm-s auprès desquels je me fournissais : Abu Daïf, Dieu aie son âme, qui était très bon avec moi, Hassan Ibrahim et sa famille. Lorsque je me suis marié, j'ai habité à proximité de la mosquée de 'Amr ibn al 'As dans les blocs (logements sociaux) de Misr al-Qadima, j'ai ensuite déménagé pour trois ou quatre ans à Istabl 'Antar.

Toute cette zone était une terre agricole couverte de barsîm, cela jusqu'en 1970 environ ; les opérations commerciales commençaient à envahir peu à peu cet espace.

J'ai émigré, comme tout le monde, en Libye à deux reprises, en 1973 puis en 1976. Deux séjours de treize et vingt-cinq mois. J'ai pu enfin acheter un terrain à Dâr el-Salâm en 1973-74, j'envoyais mes économies à un proche parent qui a entrepris de construire pour moi. À mon retour, le rez-de-chaussée était bâti ; j'ai fait faire les branchements d'électricité et d'eau, j'ai installé les enfants, c'était vers la fin 1974-début 1975. Je suis reparti en Libye en 1976 jusqu'en 1986, date de notre problème avec ce pays.

En hiver, je vends les aubergines, les petits pois, les choux-raves, les tomates, les pommes de terre ; en été, les aubergines blanches, les poivrons, les courgettes.

Je me suis mariée deux fois : en 1969 et en 1987 ; j'ai 3 enfants. L'aînée, Safa', est infirmière à l'hôpital militaire ; Nahed est à la maison ; le troisième arrive bientôt, in-cha allah. Mes deux femmes ne savent ni lire ni écrire, moi non plus. Avant de vendre les légumes, j'ai fait un peu de commerce de grains (lentilles, maïs) de 1956 jusqu'à 1969.

Après mon retour de l'étranger, j'ai entrepris la vente des primeurs. J'achetais la marchandise à Rod el-Farag, chez n'importe quel grossiste ; à partir du moment où l'argent est en poche, l'opération est facile, chez Hagg Radi, Hagg Karam, Hagg Iman, Al-'Umda (le maire), Mahmud 'Omar pour les tomates par exemple. Je suis connu de plusieurs marchands. Mes relations avec mes collègues sont bonnes, je ne me mêle des affaires de personne, je ne demande à personne à quel prix il vend sa marchandise ; je suis "droit" ; au suq je vais et viens seul.

Au début, j'ai eu mon étal pendant deux ans auprès de la boutique de Sayyed 'Adawi, plus loin dans la rue al-Fath ; après, j'ai récupéré la charrette de mon regretté frère. Dieu a amélioré les choses, j'ai pu faire une 'umra (pèlerinage) à la Mekke ; à mon retour, j'ai vendu des tomates, l'homme qui était à cet emplacement contre la mosquée, qui est de mon "pays", est parti ; il me devait de l'argent, alors, je me suis dit puisqu'il est parti, je prends sa place."

Halima Abdel-Rasul, 47 ans, née à Markaz Abu Tine à Assiut : "J'ai huit enfants, aucun n'est scolarisé : l'aînée, qui a vingt-huit ans, est mariée, elle est entrée ouvrière dans une usine d'armement après deux mois d'alphabétisation. Le cadet a vingt-sept ans ; il est chauffeur dans l'armée, actuellement en prison pour cause de dispute. Le troisième, vingt-deux ans, est maçon. Viennent ensuite une fille de vingt ans, un garçon de dix-huit ans, un garçon de dix-sept ans, un garçon de douze ans, une fille de cinq ans. Trois de mes gars sont tôliers, le plus jeune m'aide parfois dans la vente. Nous habitons deux pièces, une que nous occupons moi et mon mari et l'autre pour les enfants.

J'ai toujours été commerçante, mariée à mon cousin pendant environ vingt-huit ans. Nous sommes originaires du Sa'id mais mes parents sont venus s'installer à Misr al-Qadima. Mon mari, né à Assiut, est arrivé au Caire depuis une cinquantaine d'années ; il avait alors

¹⁹ Marchand de galettes de pâte feuilletée.

douze ans. Il résidait chez nous à Sayyida Zaïna. Lorsqu'il exprima le désir de m'épouser, ma famille et moi avons refusé ; cela a failli me coûter la vie, car il a tenté de me tuer avec un couteau lorsqu'il a appris un jour que j'étais sortie. Il fut traduit devant un tribunal qui l'a condamné à une amende ; mais notre mariage a eu lieu tout de même, après.

Lorsqu'il est arrivé au Caire en 1948, mon mari a commencé en achetant par exemple une caisse de raisin, qu'il transportait avec une balance sur ses épaules ; il se déplaçait dans les rues comme ça. Il a aussi vendu des légumes à Fum el-Khalig au temps des Anglais.

Moi je fais ça depuis dix-huit ans. Nous avons commencé ce commerce moi et mon mari à Sayyida Zaïna, rue Salam, au lendemain de notre mariage. Souvent aussi, mon mari vendait des fruits rue Sherif, en bas de l'immeuble des acteurs, ça a duré deux ans ; après il a été voir ailleurs, lorsqu'ils ont interdit la vente rue Sherif, qui était considérée comme zone touristique. Ensuite, il a arrêté momentanément à cause de la fatigue, il fallait aller chaque jour au suq de Rod el-Farag, ça nécessitait une aide permanente qu'il n'a pas trouvée. Après, je l'ai aidé à vendre des légumes à Sayyida Zaïna puis à Dâr el-Salâm ; ça dure depuis quinze ans, avec une charrette que nous poussons et une autre fixée rue al-Fath que garde mon fils. J'achète mes légumes à Rod el-Farag, tantôt chez un des maallèm-s tels que Hagg Imam ou Mahmud 'Amr ou Hagg Karam, parfois auprès du wasit lorsque les légumes recherchés ne sont pas disponibles chez les maallèm-s ; ceci amène une hausse du prix à l'achat : par exemple, les pommes de terre sont officiellement à 75 piastres ; quand je n'en trouve pas chez le maallèm, je suis obligée de les acheter chez le wasit à 80 ou 85 piastres le kilo, je les vends alors à 100 piastres, pour avoir un bénéfice ; les contrôleurs des prix nous en veulent et nous taxent, cela est injuste car le prix devrait être corrigé chez le wasit pour que moi je puisse vendre au prix officiel. Les contrôleurs ne s'attaquent qu'aux pauvres détaillants, les gros restent impunis, la mahsûbiyya (clientélisme) et la corruption dominent à tous les niveaux. Il y a là-bas à Rod el-Farag un des maallèm-s qui a donné 25 000 £E pour que son fils qui sait à peine lire et écrire ait un siège au Parlement ; personne n'ose se "pointer" devant chez lui, le percepteur comme le reste car ce grand maallèm peut le faire muter d'un simple coup de téléphone. Je ne veux pas m'étaler sur ce sujet de l'injustice dont sont victimes les vendeurs de légumes. Les contrôleurs se conduisent avec nous comme si nous étions des trafiquants de drogue, que ce soit au moment de nous arrêter ou au poste.

Notre journée de travail commence à 8 ou 9 heures et se termine à 4 heures de l'après-midi."

'Amm Faruq : "Je suis né en 1938 à Sohag. Je suis arrivé à Dâr el-Salâm en 1970. J'ai quatre enfants non scolarisés qui m'aident de temps à autre. J'habite un logement de deux pièces sans cuisine. J'ai commencé à travailler dans une fabrique de batteries, puis à aider mon père à vendre les légumes à l'âge de sept ans. À sa mort en 1950, j'ai pris la relève car ma mère ne pouvait assurer mes dépenses ; je suis alors devenu marchand ambulant pendant dix ans, de 1960 à 1970 ; puis je me suis fixé à Dâr el-Salâm depuis environ vingt ans.

J'ai continué d'exercer cette activité après le service militaire. J'ai commencé à el-Mal'a²⁰ bien avant l'urbanisation, côté chemin de fer ; mais il y avait un surplus de légumes et comme souvent cette marchandise ne supporte pas d'être gardée trop longtemps, cela entraîne des pertes ; alors j'ai choisi d'être ambulant. J'ai passé ainsi quatorze ans à faire du commerce entre Hayy el-'Arab à Ma'adi et Dâr el-Salâm. Je me suis enfin installé à proximité de la mosquée, grâce à Ahmad Marzuq son constructeur, originaire de mon pays et qui m'a préféré à un "étranger" ; je me suis alors stabilisé. Je fais essentiellement les oignons et les pommes de terre, des légumes qui supportent en cas de mévente d'être gardés et revendus un peu plus tard.

Les wasit-s amènent les légumes jusqu'ici ; je leur achète un peu plus cher, une différence de dix piastres ; mais cela m'arrange tout de même, car ça m'évite le déplacement à Rod el-Farag et d'avoir à avancer l'argent.

Mes relations avec les collègues sont courtoises ; il y a une solidarité lors de circonstances heureuses ou malheureuses...

²⁰ Un quartier voisin de Dâr el-Salâm.

Les contrôleurs ne s'attaquent qu'aux gens comme moi, ils n'osent pas s'attaquer aux intermédiaires et aux grossistes beaucoup trop puissants. Il m'est arrivé une histoire invraisemblable avec les contrôleurs municipaux : j'ai été arrêté une fois et convoqué au poste où on m'a reproché de vendre des melons plus chers que le tarif officiel alors que je n'en vendais pas. Comme j'avais eu une altercation sérieuse avec le contrôleur, l'affaire est montée jusqu'au Ministère qui m'a donné raison car je vendais des légumes et non des fruits. Ceci reflète l'injustice et la légèreté en matière de contrôle. Moralité : en adoptant une ligne droite, l'homme ne peut pas vivre puisqu'il n'y a de respect et de considération que pour les puissants. Si les autorités désirent appliquer la vraie justice, qu'elles m'envoient un inspecteur et je promets de mettre à leur disposition une quinzaine d'"affaires" d'infraction au suq de Rod el-Farag. Le contrôleur des prix n'a aucune prise sur les maallèm-s de Rod el-Farag qui ont le bras long ; une fois, un contrôleur zélé s'est fait menacer de mort par un maallèm ; il en fut réduit à demander sa mutation ailleurs. S'il y a infraction, on donne 5 £E au policier et 50 au contrôleur, alors ils "n'ont rien vu" et le tour est joué... Cette terre d'Égypte est en or, seulement ses gens sont mauvais. Les autorités m'ont beaucoup "volé" avec leurs contrôles injustes ; j'en ai eu deux en une année, suivis de procès-verbaux pour vente à prix excessif alors que je vendais ces fois-là à un tarif inférieur au prix officiel ; mais les contrôleurs n'en eurent cure."

'Aziza M'hammed, née vers 1935 à Sharqiyya, veuve, quatre enfants : "Mon mari, qui travaillait dans les tapis, est mort il y a environ cinq ans. J'ai eu huit enfants dont quatre encore en vie ; l'aîné, 35 ans, est militaire. Aucun de mes trois enfants ne m'aide, le deuxième est encore jeune et le troisième va me quitter. Mes enfants travaillent comme aides-bouchers, ma fille et mon fils sont mariés et leurs époux habitent deux appartements dans ma maison à Dâr el-Salâm. Moi j'habite deux pièces et une sâla (séjour).

Dieu seul me vient en aide ; un ami m'apporte quelques cageots de légumes que je vends pour gagner ma vie ; au début, ma fille a commencé à vendre les légumes pour se débrouiller et aider son père qui était malade ; puis moi, j'ai pris le relais il y cinq ans quand elle m'a laissé son étal suite à son mariage. Ma fille a travaillé avec son père jusqu'à son mariage, il y a cinq ans. Nous étions là avant la construction de la mosquée ; il y avait très peu de vendeurs. On allait chercher les légumes à Rod el-Farag auprès de maallèm-s, pas auprès des wasit-s. Nous n'avons pas recours aux intermédiaires, c'est une perte. C'est parfois nécessaire lorsque les personnes n'ont pas d'argent à avancer. Mais si on a l'argent, on peut acheter à un prix intéressant. J'habitais à Gayyane (Misr al-Qadima) ; j'ai vendu un petit héritage et j'ai fait construire à Dâr el-Salâm. À Rod el-Farag, les familles commerçantes sont presque toutes des Sa'idi-s. Sur dix shuna-s par exemple, vous en trouverez une seule aux mains des fallahin. Les marchands ambulants sont aussi pour la plupart Sa'idi-s, vous y trouverez rarement des Bahrawi (originaires de Basse-Égypte) ; ces derniers, avec les Masrawa (Caiotes), sont pour la plupart fonctionnaires et enseignants."

e - Portrait d'un grossiste

L'itinéraire de l'un des plus anciens héritiers d'une grande famille commerçante offre un exemple de la pérennité d'une structure corporative assurant à ses dirigeants, à travers tous les régimes, une position sociale alliant le commercial au politique. Au marché de gros de Rod el-Farag, où il est installé depuis 1948, Karam Zaïdane incarne, à l'instar de son père et de son oncle Ahmad Zaïdane, la triple fonction de "pôle" social, économique et politique²¹.

²¹ Karam Zaïdane était aussi vice-président du groupe parlementaire *wafd* et sous-secrétaire général du parti avant la dissolution du parlement égyptien en octobre 1990.

Karam Zaïdane, qui emploie en permanence une dizaine de personnes et sollicite souvent des aides occasionnelles, est équipé d'un standard et de deux lignes téléphoniques ; il réalise de 200 à 5 000 transactions quotidiennes. Il "règle" non seulement les affaires commerciales, mais en tant que député du parti Wafd, reçoit aussi les doléances multiples concernant des problèmes aussi divers que l'orientation scolaire ou la nomination d'une jeune diplômée dans le secteur public ; il peut aussi être prié éventuellement d'intercéder pour la livraison de cargaisons de viandes...

"Notre commerce, me dit-il, dure depuis un siècle au moins. Mon père y a passé quarante ans de sa vie ; quant à moi, cela fait trente-sept ans que je m'en occupe, et cela malgré la récession que notre commerce a subie du fait des circonstances politiques... Mon grand-père déjà exerçait cette activité ; c'était un homme riche. À son époque, le commerce des fruits et légumes reposait pour une part sur les importations en provenance de la Turquie et de la Palestine. Lorsque les affaires ont bien marché, mon père a commencé par faire venir ses proches... Je peux dire que mon père et mon oncle furent des leaders du Sa'idi et que personne dans ce pays n'a donné gloire aux Sa'idi-s comme M'hammad Zaïdane et Ahmad Zaïdane (...). Grâce à ce dernier, les Sa'idi-s, plus prompts à l'immigration, ont réussi à dominer le commerce des fruits et légumes au Caire ; ils n'en constituent pas moins aujourd'hui 60 % des commerçants sur l'ensemble de l'Égypte."

Karam Zaïdane identifie l'itinéraire de son père et surtout de son oncle à celui du *maalllem* Haridi, personnage-clé du film *al-futuwwa*²². Ce film décrit, par-delà la corporation des commerçants des fruits et légumes, une forme de *leadership* (*al-futuwwa*)²³ que connurent les quartiers cairotes durant les siècles passés, et qui place le *leader* au-dessus d'un groupe plus ou moins important de supporters *'azwa* (de *'aza*). Ce charisme suppose la filiation d'un ancêtre et un groupe d'*atba'*, dévoués et "protégés sous la contrainte" (*mahâsib* et *mashâdid*). Ce rôle de protection joué par la *futuwwa* - parfois contre le pouvoir de l'État- au sein de structures de pouvoir parallèles a été souligné par plusieurs observateurs, attentifs de la société égyptienne (EL-MESSIRI, 1977, p. 249).

"Avec les gens issus de notre région, poursuit Karam Zaïdane, et ceux qui commercialisent les fruits et légumes, les "affinités régionales" sont toujours fortes même si elles ne sont plus les mêmes qu'autrefois. La qabaliyya (esprit de corps au sens large) ne prime pas comme avant. Au désert, on peut garder ces relations d'alliance, mais avec l'urbanisation... Il reste tout de même une relation commerçante grâce à laquelle, bien entendu, nous aidons les personnes de notre région que nous connaissons ou qui nous sont recommandées par des clients ; cela dit, de plus en plus de gens de chez nous sont maintenant dans d'autres commerces (pièces de rechange, pâtisseries, etc.) ; alors qu'avant il y avait comme une unité, un seul pays, un seul leadership (za'âma), ce qui d'ailleurs fait défaut dans la société aujourd'hui..."

À l'instar de son père et de son oncle, Karam Zaïdane se trouve au centre d'un réseau d'allégeance qui s'inscrit de fait dans une tradition politique familiale : la famille Zaïdane,

²² De Salah abu Seif (1957) ; ce film retrace le périple d'un Sa'idi, *maalllem* Haridi ; arrivé au suq de Rod el-Farag, il réussit à imposer son "ordre" au milieu des intrigues et des luttes. Ce film met en lumière les différents aspects de la corporation des fruits et légumes et le rôle premier joué par les *maalllem-s* avant la révolution de 1952.

²³ La *futuwwa* : de *fata*, qui signifie "jeune homme" ayant des qualités de force, courage, générosité, habileté, etc., est une métaphore désignant le *leadership* dans les quartiers du Caire depuis le Moyen-Age. La *futuwwa*, forme de pouvoir personnel qui protège le voisinage, règle les différends au sein de la communauté ; en échange de cette "générosité", le groupe lui doit obéissance et services. Voir Sawsan EL-MESSIRI, 1977 : "The changing role of the *futuwwa* in the social structure of Cairo", in *Patrons and clients in Mediterranean Societies*, Duckworth, pp. 239-252.

d'obédience wafdiste, tire sa notoriété d'un contexte historique marqué par la prééminence du Wafd, véritable parti d'avant-garde nationaliste depuis la fin de la première guerre mondiale jusqu'en 1936²⁴. C'est l'âge d'or des réseaux d'intérêts personnels ; népotisme et clientélisme sont alors une pratique courante dans la gestion des affaires publiques, entre les dirigeants au pouvoir et les cercles corporatifs et personnels²⁵.

Le réseau de commercialisation de Karam Zaïdane apparaît alors comme une vaste entreprise mettant à profit un patrimoine familial ; il a lui-même construit son capital de grossiste : héritage d'une *shuna* et d'une clientèle à Rod el-Farag. Sa réussite commerciale se double de pratiques de "redistribution" des profits sous forme d'aumônes, faveurs, protections, services, etc. En même temps, ses relations avec les détaillants revêtent le plus souvent, par le biais des affinités d'appartenance régionale, des aspects familiaux ou extra-familiaux.

Le vendredi, le dépôt de Karam Zaïdane se transforme en mosquée, réunissant une centaine de personnes. Les actes de charité dispensés ce jour-là diluent les activités strictement commerciales dans des relations d'amitié et de clientèle. Il faut dire que la notion de *sadaqa* (aumône personnelle) s'insère bien dans les cadres sociaux de cette activité, dominés par des relations de ce type²⁶. Par ailleurs, le système de "crédit", facilitant la vie aux micro-détaillants, dispensés momentanément d'immobiliser leurs liquidités, renforce cette relation de réciprocité et de dépendance. Ainsi, pour les commerçants de ce secteur, investissements symboliques et commerciaux vont-ils souvent de pair.

2 - Corporatisme marchand et liens au politique

Certains observateurs notent en Égypte la relation étroite entre richesse et pouvoir politique, ce qui privilégie, parmi les acteurs "supérieurs" du clientélisme, les gros propriétaires terriens et les patrons urbains. Ces derniers, éléments importants de l'élite sociale, tissent des relations de réciprocité inégale avec les individus et monnayent leurs services en soutien politique (SPRINGBORG, 1974, pp. 36-75). C'est un système de patronage qui a caractérisé la vie socio-politique d'abord sous NASSER, même si ce clientélisme prit alors une forme plutôt "diluée", puis pendant la présidence de SADATE, au cours de laquelle cliques et factions ont largement bénéficié du pouvoir. Ces structures, fondées souvent sur de mêmes origines familiales et régionales confondues, semblent avoir repris depuis la fin du nassérisme un rôle de premier plan dans la gestion des problèmes des citoyens. Le réseau du *maallem* Zaïdane est ainsi organisé sur le modèle des *shilal* (littéralement "bande"). Il s'agit de systèmes de relations ancrées dans les campagnes

²⁴ Concernant le rôle du parti Wafd au cours de cette période, voir Jalal YAHIA et Khaled NAIM (1989), *al-wafd al-misri 1919-1952* (le Wafd égyptien), *Al-maktab al-jami'i al-hadith*, Alexandrie.

²⁵ Voir, à ce sujet, le "livre noir" (1991) de Makram 'Ubeid PACHA, ancien secrétaire du parti Wafd. Il s'agit d'une lettre ouverte au Roi, relatant, sous forme de faits divers, quelques épisodes d'une pratique népotique et clientéliste ; *Al-kitab al aswad, al markaz al-'arabi li al-bahth wa al-nashr*, Le Caire, 268 pages.

²⁶ Karam Zaïdane fit une déclaration significative au journal de son parti *al-Wafd*, auquel il déclara : "La redistribution des richesses doit être conforme aux préceptes de Dieu ; de même qu'on ne saurait obliger l'individu à redistribuer sa fortune car ceci n'existe qu'au sein de systèmes communistes. Dieu donne sans limite à qui il veut ; et le pauvre n'a de droit sur le riche que ce qui relève de la *zakat* (impôt religieux) que Dieu a imposée." (*al-Wafd* du 13 septembre 1990, p. 5).

égyptiennes, qui constituent une "ressource importante de l'action politique" et l'un des principaux moyens de "protection et de promotion pour bon nombre d'Égyptiens" (MOORE, 1977, p. 261). La députation reconduite de Karam Zaïdane prouve le soutien politique dont il bénéficie parmi les marchands et familles de Rod el-Farag.

Cette logique de clan serait d'ailleurs passée, selon des observateurs proches de la société égyptienne (KAMEL ES-SAYED, 1990), "à l'avant-scène dans la formation des alliances politiques sous la monarchie comme lors de la politique d'ouverture économique qui intervint deux décennies après son effondrement". Un certain nombre d'actes entretenus par Karam Zaïdane s'inscrivent parfaitement dans une tradition, décrite par A. RAYMOND (1974, p. 410), telles l'affirmation d'un désir de "paraître" par le nombre des domestiques et gens de service, par la transformation de la *shuna* en mosquée le vendredi et la mobilisation d'un prédicateur, autant de symboles de prestige destinés à "perpétuer" le souvenir de la puissance familiale.

3 - Espace et liens marchands

Pour tenter de rendre compte de cette logique, nous avons eu recours à l'analyse des mécanismes du grand et du petit commerce dans l'espace considéré. Cette analyse s'articule autour de divers points : la population de ce secteur, ses caractéristiques, son mode d'intégration. S'agissant du commerce des fruits et légumes, on peut dire que celui-ci constitue un circuit "traditionnel", portant sur des quantités souvent réduites et traitées par une main-d'œuvre nombreuse - impliquant famille et proche voisinage - pour une marge bénéficiaire apparemment modeste.

Scruter les structures de l'activité dans le commerce des fruits et légumes exige un retour à l'analyse des relations précapitalistes, où les liens au sein d'une même corporation créent une "cohésion parmi les membres d'un même métier". Ces mêmes relations "hiérarchiques" entre différents agents de pouvoir économique sont aujourd'hui encore vivaces, malgré quelques avatars subis depuis la fin du XIX^{ème} siècle. A. RAYMOND (1974, p. 378) souligne le caractère héréditaire de ces liens "horizontaux", caractéristiques des corporations de métiers en Égypte, qui régissaient l'artisanat et le commerce jusqu'au XIX^{ème} siècle. Pour lui, le commerce a facilité l'éclosion de couches sociales aisées au rôle social et politique important, leur offrant "des possibilités d'ascension sociale plus grandes que l'artisanat". Analysant des phénomènes analogues dans le secteur du bâtiment, R. ASSAAD (1990, p. 2) note : "Ce que nous appelons aujourd'hui informel n'est autre que la persistance de certains aspects de l'ordre institutionnel ancien (...). En Égypte, les normes coutumières et les liens individuels ont été à la base du système corporatif qui a été le premier instrument de régulation économique dans les villes jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle".

Réseau marchand, réseau social, le commerce des fruits et légumes est source non seulement de mobilité géographique mais aussi d'une certaine "professionnalisation". Cette "improvisation des relations sociales" par une population originaire du Sa'id au sein du milieu urbain ne ressort nullement des études menées sur ces activités dites "informelles" en Égypte. Certes, ces dernières s'accommodent mal des méthodes économiques et sociologiques à une échelle "macro" (ABDELFADIL et DIAB, 1987, C.A.P.M.A.S., 1985, AL-MAHDI et MASHHUR, 1989, etc.). Leur rôle n'en est pas moins

déterminant lorsqu'elles conditionnent toute une frange de l'économie urbaine laissée à la "débrouillardise" des citoyens. Les approches statistiques concernant ce type d'activités sont certes très utiles mais elles nécessiteraient un regard préalable sur certains aspects de la réalité sociale restés dans l'ombre, tels les stratégies familiales, les réseaux professionnels, etc., que fait pourtant saillir l'observation de groupes restreints.

4 - Circuits de capitaux

Le recours au système de prêt (*maallem-s* et *wasit-s* d'une part et détaillants de l'autre) est une pratique courante qui facilite l'accès et l'intégration des micro-détaillants au circuit de vente des fruits et légumes. Ces crédits à court terme ne semblent pas comporter d'intérêts explicites (usure). En marge de cette pratique persiste le système de la tontine, formule populaire mise en place par les *gam'eyyat* (associations), qui s'étend à d'autres catégories professionnelles (fonctionnaires, ingénieurs, etc.)²⁷.

La circulation des capitaux et des marchandises prêtées se fait selon des formes d'allégeance favorisant d'abord la famille élargie, puis les commerçants originaires de Sohag et de Haute-Égypte. La référence à la "région"²⁸ du Sa'id retient d'emblée l'attention ; elle émerge dès les premiers entretiens. Les différents acteurs concernés tiennent à cette situation commune (dialecte *saidi*, anecdotes, etc.) qui sous-tend la solidarité économique par laquelle ils assurent la survie et la continuité du réseau²⁹. Pour y trouver sa place, un commerçant doit faire valoir d'abord ses liens de proximité agnatique, puis géographique, ou, à défaut, trouver recommandation auprès du *maallem* ou du *wasit*. Lorsqu'il s'agit d'un nouveau venu dans la corporation, son introduction est parrainée par les proches parents et amis devant lesquels les prêts de marchandises sont négociés. Leur parole vaut alors comme une garantie pour le respect du contrat.

Nous pourrions alors conclure comme certains experts spécialistes de "l'informel" que le secteur "non structuré" dispose d'une capacité de créer par lui-même des capitaux et de prospérer en dépit des conditions économiques et politiques généralement défavorables (SETHURAMAN, 1985, p. 793). Et pour cause ! Les instruments financiers classiques restent inadaptés aux besoins des activités "non structurées", ces dernières engageant souvent des sommes trop modestes pour une institution de crédit officielle³⁰. Néanmoins, vu sous

²⁷ Les tontines mises en place par ces associations de métiers pratiquent une forme rudimentaire d'intermédiation : un groupe d'une dizaine ou d'une vingtaine de personnes choisit un responsable qui collecte périodiquement une somme d'argent auprès de chaque membre du groupe ; l'argent épargné sert à aider les membres de l'association à effectuer des achats importants.

²⁸ L'usage le plus largement répandu ne reflète pas l'unanimité sur les différentes définitions du terme "région", désignant ici la manifestation de particularismes locaux sous leur aspect culturel. Nous notons par ailleurs l'usage, compliqué par les querelles idéologiques, qui mêle des notions fort variées : culture, comportements privés, organisation administrative. Voir Bernard POCHE, 1985 : "Définition sociologique de la région", *Cahiers Internationaux de Sociologie*, LXXIX, 1985, pp. 225-227.

²⁹ Dans une transposition littéraire, Khaïri SHALABI relate le périple d'un migrant de Haute-Égypte, arrivant en 1956 à Istabl 'Antar, non loin de notre terrain d'étude et faisant son entrée grâce à des relations de proximité régionale dans le circuit commercial. Voir "*Awwilna walad*", roman, Dar al-Hilal, Le Caire, 1990.

³⁰ Dans un pays en développement, on estime qu'il faut au moins 2 500 comptes pour justifier le poste d'un seul employé dans un établissement bancaire ; voir *Système financier et développement*, in Rapport sur le développement dans le monde, Banque Mondiale, Washington, 1989.

sa fonction médiatrice ou de relais, le commerce de micro-détail s'avère finalement utile au gros capital marchand, intégré depuis longtemps dans une logique d'accumulation.

CONCLUSION

Résultat d'une urbanisation spontanée, le quartier de Dâr el-Salâm est un espace de migrations, à la fois centripètes et centrifuges. Une première vague, produit du reflux des campagnes, lui a donné un caractère de ruralité prononcée, propice à l'entretien des réseaux de solidarité. La dernière, effet du refoulement des citadins par un immobilier onéreux, a décongestionné de vieux quartiers surpeuplés tels Sayyida Zaïnab, Misr al-Qadima, etc. Dâr el-Salâm illustre parfaitement l'autonomie de fonctionnement du système urbain en marge d'un État qui ne maîtrise plus les processus complexes d'urbanisation.

La population de Dâr el-Salâm, se recrutant pour une part importante parmi les migrants de Haute-Égypte, a pu trouver, grâce aux traditions communautaires, un moyen d'intégration dans la ville. Les témoignages d'acteurs, au sein du réseau commerçant des fruits et légumes, apportent non seulement des éclaircissements sur les processus d'insertion des migrants mais aussi une description de la vitalité des relations de solidarité dans une conjoncture économique difficile. Longtemps, l'accueil et l'assistance aux nouveaux arrivants ont permis la reproduction sociale du réseau marchand des fruits et légumes. L'intégration d'une population dans les rouages d'un secteur "bien huilé" permet certainement d'expliquer ce qui relève du "miracle" en Égypte : la survie quotidienne de larges couches de population grâce au rôle vital d'ajustement joué par les solidarités traditionnelles. Aussi, serait-on tenté d'avancer que la prégnance des facteurs sociaux et culturels refoule ici la logique étroite et rationnelle d'un économisme soucieux de classifications quantitatives.

En revanche, s'il peut apparaître au néophyte que les micro-détaillants gagnent leur vie sans "consignes" ou sans "patrons", donnant ainsi l'impression d'une liberté dont la rue offre l'espace, il n'en est rien dans la réalité. Les règles de conduite communes aux commerçants rencontrés, la reconnaissance collective du pouvoir des grossistes qui agissent directement sur la chaîne de distribution, placent les détaillants dans une situation de dépendance.

Pris entre une municipalité pas toujours tolérante et l'assujettissement au gros commerce, ces marchands ambulants n'ont d'alternative que la sédentarité, synonyme pour eux de promotion sociale et de "sécurité". Or l'accession du petit détaillant au statut de commerçant sédentaire n'a profité, dans le cadre de notre terrain d'enquête, qu'à une faible minorité. Les vendeurs ayant commencé dans la rue avant d'investir dans des espaces "en dur" sont peu nombreux. Les faibles revenus des détaillants ne permettent pas toujours le passage à la capitalisation ; nos interlocuteurs dégagent rarement un surplus investissable, garant d'une ascension sociale. Comme tendrait à le révéler cette enquête, le vent de l'*Infitah*, qui a été pour certains synonyme de richesse rapide, n'a pas soufflé sur ces marges de la société égyptienne. L'absence relative de mobilité sociale, soulignée par d'autres études (AL-MAHDI et MASHHUR, 1989, ABDEL FADIL, 1989), se trouve ainsi confirmée.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDELFADIL Mahmud, 1983 : Informal sector employment in Egypt. In *Employment Opportunities and Equity in Egypt*, The technical papers of the I.L.O./U.N.D.P., Comprehensive Employment Strategy Mission to Egypt, International Labor Office, Geneva.
- ABDELFADIL Mahmud et DIAB Jihane, 1987 : L'économie souterraine en Égypte. *Statéco*, n° 50, juin, pp. 59-83.
- ABDELFADIL Mahmud, 1989 : *Al-'amala fi al-qita' al-ghayr al-munadham* (La main-d'œuvre dans le secteur non structuré). *Al-Ahram al-iqtisadi*, n° 1 086, 6 novembre 1989, pp. 18-21.
- AL-'ISSAWI Ibrahim, 1984 : *Fi islah ma afsadahu al-Infitah* (L'infitah : anarchie et régulation). Le Caire, Éd. Kitâb al-Ahali, 295 pages.
- AL-MAHDI 'Alia et MASHHUR Amira, 1989 : *Al qita' ghayr rasmi fi hadar Misr* (Le secteur informel urbain en Égypte). Al markaz al-qawmi li-al buhuth al-ijtima'iya wa al-jinaia, Le Caire, C.N.R.S.C., 302 pages.
- AMIN Jalal, 1984 : *Al iqtisad wa al-siyasa wa al-mujtama' fi 'asr al-Infitah* (L'économie, la politique et la société sous le règne de l'"Infitah"). Le Caire, Éd. Madbuli.
- AGIER Michel, 1983 : *Commerce et sociabilité : les négociants soudanais du quartier Zongo de Lomé* (Togo). Paris, Éd. de l'O.R.S.T.O.M., 317 pages.
- ASSAAD Ragui, 1988 : Les zabbâln. *Peuples Méditerranéens*, n° 41-42, pp. 181-192.
- ASSAAD Ragui, 1990 : Informal Labor Market : the case of the Construction Sector in Egypt. Communication dactylographiée, *Annual Conference of the Middle East Studies Association of North America*.
- BIRKS J.-S. et SINCLAIR C.-A., 1982 : Employment and Development in six poor Arab States. *International Journal of Middle East Studies*, n° 14, pp. 35-51.
- BRUNEAU Jean-Claude et KAKESE Konyima, 1981 : Les marchés de Lubumbashi (Zaire) et leurs aires d'influence. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 134, avril-juin, pp. 133-152.
- C.A.P.M.A.S. (Central Agency for Public Mobilization and Statistics), 1985 : *Dirasa 'an Suq al-'amal fi Misr : al-qita' ghayr al-munadham* (Étude sur le marché de l'emploi en Égypte : le secteur non structuré). Le Caire, juin, 193 pages.
- CHARMES Jacques, 1983 : Méthodes et résultats d'une meilleure évaluation des ressources humaines dans le secteur non structuré d'une économie en développement. *Cahiers de l'O.R.S.T.O.M.*, volume XIX, n° 1.
- COPANS Jean, 1988 : L'anthropologie des travailleurs du Tiers-Monde aujourd'hui. *Revue de l'Institut de Sociologie, U.L.B.*, n° 3-4, pp. 275-283.
- COUTY Philippe, 1973 : Différence de niveau technologique et circuits commerciaux africains. *Cahiers de l'O.R.S.T.O.M.*, série Sciences Humaines, volume X, n° 4, pp. 311-320.
- DAVIS Stephan, MEAD Donald et al., 1983 : *Small enterprises in Egypt : a study of two governorates*. Cairo University, Michigan State University, Zagazig University, décembre, 97 pages.
- DE MAXIMY René, 1987 : Les marchés, facteurs et témoins de l'urbanisation. *Cahiers de l'O.R.S.T.O.M.*, série Sciences Humaines, volume XXIII, n° 2, pp. 319-331.
- DE MIRAS Claude, 1983 : Secteur de subsistance et salariat dans les ménages ; l'origine des revenus domestiques dans un quartier spontané d'Abidjan. *Cahiers de l'O.R.S.T.O.M.*, Paris, Série Sciences Humaines, volume XIX, n° 4, pp. 430-448.

- EL KADI Galila, 1987 : *L'urbanisation spontanée au Caire*. Fascicule de Recherches d'URBAMA n° 18, Tours.
- EL MESSIRI Sawzan, 1977 : The changing role of the futuwwa in the social structure of Cairo. In *Patrons and Clients in Mediterranean Societies*, E. Gellner et J. Waterbury ed., Duckworth, London, pp. 239-253.
- EL SHERBINY Sayed Ahmed, 1989 : Les politiques agraires, le gaspillage et le mauvais usage de la terre : approche historique (1805-1952). *Bulletin du C.E.D.E.J.*, n° 26, Le Caire, pp. 25-42.
- FOUDA Zakariyya, 1985 : *Al-hijra ila madinat al-qahira (La migration vers la ville du Caire, causes, aspects, conséquences)*. Éd. Dar al-Ma'arif, Le Caire.
- GAD Ibrahim Abdou, 1989 : Les infractions d'empiètement sur les surfaces agricoles. Actes du Colloque sur la protection des terres agricoles et de l'eau : vers un droit à l'autosuffisance alimentaire, *Bulletin du C.E.D.E.J.*, n° 26, 2^{ème} semestre, Le Caire, pp. 69-86.
- HAZIM Hassan Gomaa, 1989 : Étude critique du dispositif mis en place pour la protection des terres agricoles. *Bulletin du C.E.D.E.J.*, n° 26, 2^{ème} semestre, Le Caire, pp. 59-67.
- HUGON Philippe, 1980 : Dualisme sectoriel ou soumission des formes de production au capital ; peut-on dépasser le débat ? *Revue Tiers-Monde*, tome XXI, n° 82, avril-juin, pp. 235-259.
- HUGON Philippe, 1982 : Le secteur non structuré dans les villes du Tiers-Monde. *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, tome 16, fascicules 1-2, Montpellier, pp. 85-101.
- IRETON François, 1988 : Du limon au béton : l'urbanisation spontanée à Bulaq el-Dakrur. *Bulletin du C.E.D.E.J.*, n° 24, 2^{ème} semestre, Le Caire, pp. 121-150.
- KAMEL ES-SAYED Mustapha, 1990 : Le processus politique informel entre la perception occidentale et la réalité arabe ou le néo-patrimonialisme dans la théorie et la pratique. *Égypte-Monde Arabe*, n° 2, C.E.D.E.J., Le Caire.
- KHAROUFI Mostafa, 1990 : Du petit au grand espace : le commerce des fruits et légumes à Dâr al-Salam. *Égypte-Monde Arabe*, n° 5, 1^{er} trimestre, C.E.D.E.J., Le Caire, pp. 81-96.
- KHAROUFI Mostafa, 1991 : The informal dimension of urban activity in Egypt : some recent work. *Cairo Papers in Social Science*, édité par Nicholas Hopkins, American University of Cairo, volume 14, Hiver, pp. 8-20.
- KHOURI-DAGHER Nadia, 1985 : La survie quotidienne au Caire : discours et réalité. *Maghreb-Machrek*, n° 110, La Documentation Française, Paris.
- LACHAUD J.-P., 1983-1984 : Le secteur informel urbain et l'emploi en Afrique : analyse et programme d'action. In Colloque Travail et Société, *Publication de la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales de Fès*.
- MOORE Clement Henry, 1977 : Clientelist ideology and political fictitious network in Egypt and Tunisia. In *Patrons and Clients in Mediterranean Societies*, édité par E. Gellner et J. Waterbury, Duckworth, London, pp. 254-273.
- NACIRI Mohamed, 1984 : Les politiques urbaines : instruments de pouvoir ou outils de développement ? In *Politiques urbaines dans le Monde Arabe*, Maison de l'Orient, Lyon, pp. 13-42.
- POIRIER Jean, CLAPIER-VALLADON Simone et RAYBAUT Paul, 1989 : *Les récits de vie ; théorie et pratique*. P.U.F., Paris.
- RAYMOND André, 1974 : *Artisans et commerçants au Caire au XVIII^{ème} siècle*, Institut Français d'Études Arabes de Damas, tome 2, pp 373-415.
- RAYMOND André, 1977 : Le Caire. In *L'Égypte d'aujourd'hui*. Éd. du C.N.R.S., Paris, pp. 213-241.
- SETHURAMAN S.V., 1985 : Le secteur non structuré en Indonésie : politiques et perspectives. *Revue Internationale du Travail*, Genève, volume 124, n° 6, novembre-décembre, pp. 788-808.
- SHALABI Khaïri, 1990 : *Awwilna walad (L'aîné)*. Roman, série al-Hilal, Le Caire.

- SPRINGBORG Robert Daniel, 1974 : *The ties that bind : Political Association and Policy making in Egypt*. Ph.-D., Stanford University.
- STAUTH Georg, 1986 : *Informal Economy and Social Life in a popular Quarter of Cairo*. Working paper, University of Bielefeld, Faculty of Sociology, 1986, 40 pages.
- RISQ So'ad Kamel, 1988 : Structure et fonctionnement du secteur informel en Égypte. *National Conference on Employment Strategy : Egypt in the 1990's*, Le Caire, 18-20 décembre, 44 pages.
- TADROS Helmi R., FETEEHA Mohamed et HIBBARD Allen, 1990 : *Squatter Market in Cairo*. Cairo Papers in Social Science, volume 13, monograph 1, Université Américaine du Caire, 74 pages.

Les Cahiers d'URBAMA

N° 11, 1995

ISSN : 0989-5620

ISBN : 2-86-906-075-0

pp. 93-114

R É S U M É S D E T H È S E S

Abdelkader GUITOUNI

Mourad BEN JELLOUL

Souha TARAF-NAJIB

La réglementation relative aux soutenances de Thèses (Doctorats d'État et "Nouveaux" Doctorats) fait obligation aux candidats de rédiger un résumé que le Président de l'Université dans laquelle s'effectue la soutenance doit diffuser auprès des Professeurs et enseignants habilités à diriger les recherches.

Ces résumés, établis par les candidats, fournissent, en quelques pages, les positions problématiques, les options méthodologiques et les principaux résultats des thèses achevées. Bien que plus explicites que les "positions de thèses" publiées dans certaines revues ou bulletins (comme celui d'Intergéo) ou que les brefs résumés collectés par Urbinfo (Lettre d'informations du G.D.R. INTERURBA), ils ne connaissent aucune diffusion hors des établissements de soutenance.

Dans la mesure où de très nombreuses thèses ne parviennent jamais à être publiées, ou bien ne le sont que très longtemps après leur soutenance, il nous a semblé utile d'ouvrir, dans Les Cahiers d'URBAMA, une nouvelle rubrique, appelée «Résumés de Thèses», ouverte à ceux qui ont soutenu un Doctorat sur un sujet relevant du champ d'URBAMA.*

Pierre SIGNOLES

* La publication reste soumise à l'avis du comité de lecture de la revue.

Les Cahiers d'URBAMA

N° 11, 1995

ISSN : 0989-5620

ISBN : 2-86-906-075-0

pp. 95-100

Abdelkader GUITOUNI

**LE NORD-EST MAROCAIN :
ESPOIRS ET RÉALITÉS D'UNE RÉGION EXCENTRÉE**

Thèse d'État, ès-Lettres

Date de soutenance : 16 décembre 1994

Directeur de thèse : Jean-François TROIN (Université F.-Rabelais, Tours)

Le Nord-Est marocain est une région à la position excentrée dont l'étude peut être abordée sous l'angle des rapports centre-périphérie. La marginalité constitue l'une de ses spécificités majeures. Toutefois la région tire son originalité d'autres facteurs : le cadre naturel particulier, l'histoire, le peuplement, les potentialités, le rôle de la frontière maroco-algérienne et de l'enclave espagnole de Melilla. Délimité grâce à des critères physiques, historiques et humains, le Nord-Est couvre une superficie de 15 624 km², soit un territoire d'une dimension comparable à celle du Koweït ou équivalent à la moitié de la Belgique. Le Nord-Est représente 2,2 % de la superficie du Maroc et 6,3 % environ de sa population (1,3 million d'habitants en 1982).

I - PROBLÉMATIQUE ET PLAN DE L'ÉTUDE

On peut résumer la problématique de la thèse d'après quelques questionnements.

D'abord, sachant que la situation excentrée du Nord-Est marocain a contribué à son retard économique et social par rapport aux foyers vitaux du pays, les potentialités de la région pourraient-elles lui permettre de surmonter le handicap de la marginalité pour se développer et réussir son intégration dans l'espace économique marocain ?

Ensuite, comment la position excentrée se répercute-t-elle sur l'organisation régionale du Nord-Est ? Crée-t-elle des disparités spatiales au niveau de l'urbanisation et du développement économique ?

Par ailleurs, depuis les années 1960, le Nord-Est connaît la répétition du cycle fermeture-ouverture de la frontière maroco-algérienne dont il subit l'impact. La situation frontalière du Nord-Est, en l'érigeant en région-charnière dans l'espace maghrébin, est-elle un atout de taille pour son intégration dans l'espace national ?

Enfin, à la différence de l'extrême Sud-Ouest marocain au-delà d'Agadir, le Nord-Est est voisin de deux pays étrangers : l'Algérie et, par-delà la Méditerranée, l'Espagne. Cette caractéristique peut-elle être un facteur de développement dans un cadre international ?

Pour répondre à ces interrogations, un plan en quatre parties a été adopté.

Après l'examen des indicateurs et des facteurs explicatifs de la marginalité du Nord-Est, le second axe autour duquel s'articule l'étude est relatif à la population et aux potentialités de la région. Le Nord-Est étant partiellement surpeuplé alors que ses ressources propres s'avèrent insuffisantes, le maintien de l'équilibre exige le recours à des revenus extérieurs. La troisième partie aborde ensuite l'organisation de l'espace et son fonctionnement dans le but d'aboutir à un essai de découpage régional du Nord-Est, en fonction notamment des polarisations urbaines. Enfin, une dernière partie tente de faire un constat sur le développement et l'intégration du Nord-Est dans l'espace économique marocain et envisage l'évolution de la région dans ses rapports avec son environnement, à la fois au sein du Maghreb et vis-à-vis de l'Europe, aire d'immigration.

II - INDICATEURS ET FACTEURS EXPLICATIFS DE LA MARGINALITÉ DU NORD-EST MAROCAIN

Le Nord-Est est éloigné par rapport aux régions vitales du Maroc.

La Région Centre du pays, située sur le littoral atlantique et englobant Rabat, capitale administrative, et Casablanca, métropole économique, en est distante de plus de 500 kilomètres. L'éloignement a une incidence sur le coût des transports et des marchandises. Son impact se traduit par le sous-équipement socio-économique de la région, ainsi que par l'exclusion du Nord-Est de certaines activités culturelles, artistiques ou sportives organisées à l'échelle nationale. Par contre, la position frontalière du Nord-Est en a fait un espace perméable aux pénétrations étrangères qui y revêtent plusieurs formes : emprunts linguistiques (au français, à l'espagnol, voire au turc, affinités avec le parler de l'Oranie...), apports et usages venus de l'Algérie (costume traditionnel, gastronomie, danses folkloriques, musique...), rôle des médias étrangers, introduction de nouveaux modèles de consommation de la société occidentale par le biais de l'émigration vers l'Europe et de la contrebande à partir de Melilla.

Les divers aspects de la marginalité du Nord-Est s'expliquent à la fois par le milieu physique et par les conditions historiques.

Le cadre naturel contribue à l'isolement du Nord-Est par le cloisonnement des unités de relief avec l'alternance de plaines et de montagnes et par le semi-enclavement dû à la présence du double écran montagneux du Moyen-Atlas et du Rif, la région ne communiquant avec l'occidental marocain que par le passage de Taza. L'aridité, facteur limitatif des aptitudes agricoles et hydrauliques du Nord-Est, renforce à son tour la marginalité de la région pour laquelle le Tell oranais représente un prolongement naturel.

Quant au rôle des facteurs historiques, il a été déterminant. Ayant longtemps vécu en marge par rapport au reste du Maroc, le Nord-Est a constitué durant plusieurs siècles une marche historique : entre les Mauritanie césarienne et tingitane pendant la période romaine, entre le Maghreb extrême (*Al Maghrib Al Aqsa*) et le Maghreb central (*Al Maghrib Al Aoussat*). Il fut disputé successivement par les sultans de Fès et de Tlemcen, puis à partir du XVI^{ème} siècle par les dynasties chérifiennes du Maroc et les Turcs Alger. Au lendemain de la bataille d'Isly fut signée la convention de Lalla Marnia (18 mars 1845) qui délimita la frontière entre le Nord-Est marocain et l'Algérie sous occupation française depuis 1830. L'intervention militaire coloniale eut lieu dans la région bien avant le traité du protectorat du 30 mars 1912 : occupation d'Oujda par l'armée française le 29 mars 1907, conquête de la région de Nador par les Espagnols dès 1909. Au cours de la période coloniale, le Nord-Est fut à cheval sur les zones française et espagnole entre lesquelles la Moulouya servait de frontière dans le Maroc oriental. En marge du "Maroc utile", la région fut tournée vers l'Algérie et devint une annexe de l'Oranie : appropriation de terres par les colons de l'Ouest algérien, forte immigration algérienne, port de Nemours (Ghazaouet) débouché du Nord-Est... Durant le protectorat, l'ancrage du Maroc à l'Ouest avec déplacement du centre de gravité politique

et économique vers le littoral atlantique, par le transfert de la capitale de Fès à Rabat et par le choix de Casablanca comme port principal du pays, donna lieu à une nouvelle organisation de l'espace national où le Nord-Est fit figure de région périphérique. Après les indépendances du Maroc et de l'Algérie, le Nord-Est a été constamment marqué par l'état des relations bilatérales entre les deux pays maghrébins qui se traduisirent soit par la fermeture de la frontière maroco-algérienne en cas de mésentente et de tension, soit par sa réouverture en période de normalisation et de bon voisinage.

III - LES POTENTIALITÉS D'UNE RÉGION PARTIELLEMENT SURPEUPLÉE

Peuplé depuis une époque ancienne par des Berbères, le Nord-Est vit l'installation de tribus arabes à partir du VII^{ème} siècle. Durant la période coloniale, il fut un véritable creuset ethnique groupant Marocains, Algériens, Israélites, Français et Espagnols. Avec les reflux migratoires de la décolonisation, la région se vida de sa population étrangère. Il en résulta une homogénéisation de la population du Nord-Est, se traduisant par l'accroissement du pourcentage des Marocains musulmans qui passa de 75 % en 1960 à 99 % en 1982. L'espace rural régional, inégalement occupé, oppose des zones vides à d'autres densément peuplées (montagnes du Rif oriental littoral et des Beni Snassen qui portent les densités humaines les plus élevées au Maroc). Quant aux villes, en position excentrée, elles jalonnent les axes routiers majeurs dont le tracé revêt la forme d'une ceinture entourant un vaste espace sous-peuplé.

L'équilibre s'avère précaire entre la population, à la croissance rapide, et les potentialités propres à la région qui restent insuffisantes : agriculture menacée par les sécheresses en dehors des périmètres irrigués de la Basse Moulouya, élevage pastoral en crise, ressources minières peu valorisées, littoral sous-exploité pour la pêche et le tourisme balnéaire... Aussi les habitants ont-ils recours à des ressources extérieures :

- l'émigration vers l'Europe : le Nord-Est est la première région de départ au Maroc et occupe le premier rang pour le volume des dépôts bancaires des T.M.E. (5 milliards de dirhams en 1992) pour un montant global national de 15,6 milliards de DH, soit 32,3 % ;
- la contrebande à la fois avec l'Algérie et avec l'enclave espagnole de Melilla ;
- le tourisme maghrébin en cas d'ouverture de la frontière maroco-algérienne.

IV - L'ORGANISATION DE L'ESPACE ET SON FONCTIONNEMENT DANS LE NORD-EST

Dans une région méditerranéenne semi-aride, l'eau peut servir de critère pour établir une typologie des espaces ruraux qui correspondent en grande partie à des milieux agro-pastoraux, allant du système le plus intensif au plus extensif : périmètres de grande hydraulique de la Basse Moulouya (plaines des Triffa, de Zebra, du Bou Areg et du Gareb), flots de petite et moyenne hydraulique, d'irrigation traditionnelle en régions de montagnes et néo-moderne dans les plaines, domaine bour et espaces de parcours. Les mutations que connaissent les campagnes du Nord-Est sont dues à trois facteurs principaux : crise du monde rural du fait de la pression démographique et de la fréquence des sécheresses, investissement agricole par des citadins et intensification des relations villes-campagnes. Elles se traduisent par une baisse continue du peuplement rural et un accroissement de l'emprise urbaine.

Trois types de réseaux contribuent à la structuration de l'espace régional : les souks, les voies de communications et les villes.

Véritables baromètres de la vie économique régionale, les souks sont à l'origine de rayonnements commerciaux. Représentant des relais entre villes et campagnes (collecte de produits ruraux, distribution de produits urbains, fonctions sociale et administrative...), ils constituent un facteur de polarisation interne de l'espace régional.

Concernant l'infrastructure des transports, alors que l'équipement portuaire et aéroportuaire se limite respectivement à Beni Ansar et à Oujda, le réseau routier constitue le pivot de la desserte régionale. Reliant principalement les pôles urbains de la région, les axes routiers majeurs, au tracé longitudinal, ont une localisation périphérique, l'espace central du Nord-Est n'étant desservi que par des routes secondaires. Quant au réseau ferroviaire, à voie unique non électrifiée, il se limite à l'axe Oujda-Taza qui communique avec l'Occidental marocain. La réalisation du projet de voie ferrée Taourirt-Nador aurait pu désenclaver davantage le Nord-Est.

Les villes forment l'ossature de l'organisation régionale du Nord-Est. L'étude des équipements en commerces et services et les enquêtes sur leurs zones d'influence permettent de dresser une typologie de leurs fonctions et une hiérarchie qui présente des écarts par rapport à la pyramide urbaine d'après la taille des centres. À partir de l'analyse des rayonnements commerciaux, scolaires, administratifs, sanitaires et autres des pôles urbains, on peut déduire que le Nord-Est est un agencement de micro-régions fonctionnelles et d'espaces peu polarisés. Oujda, exerçant le plus grand nombre de fonctions, est une capitale régionale à l'aire d'influence étendue mais tronquée à l'Est du fait de la proximité de la frontière maroco-algérienne. Deux autres pôles multifonctionnels, Nador et Berkane, sont des centres régionaux, autonomes à plusieurs égards mais dépendants d'Oujda sous certains rapports. Alors que le premier, épaulé par l'enclave de Melilla, rayonne sur le Rif oriental, le second domine un double arrière-pays groupant les Triffa et les Beni Snassen. Aux niveaux intermédiaires de la hiérarchie urbaine, alors que les centres sous-régionaux de Taourirt et Guercif rayonnent sur un espace environnant notable grâce au nombre assez élevé de leurs fonctions, les relais sous-régionaux, au nombre de six (Zaïo, Arroui, El Aïoun, Ahfir, Midar et Driouch), jouent le rôle de relais entre les campagnes et les pôles principaux (Oujda, Nador, Berkane). Enfin, l'échelon inférieur de la hiérarchie coïncide avec les villes satellisées, centres urbains promus pour la plupart, qui constituent des relais locaux : Beni Ansar, Zegangane, Aklim et Beni Drar.

Situé à l'échelle du Maroc où le poids centralisateur de l'axe Casablanca-Rabat perturbe le fonctionnement du réseau urbain national (court-circuitage de certains niveaux urbains lorsque des villes de 3^{ème} ou 4^{ème} rangs ont plus de relations avec Casablanca qu'avec leur capitale régionale), l'armature urbaine du Nord-Est n'est pas totalement dépendante du pôle casablancais, du fait de sa position excentrée, de l'existence de courants de contrebande issus de Melilla et de l'Algérie ainsi que des transferts en nature effectués par les travailleurs émigrés en Europe.

V - UNE RÉGION ÉCONOMIQUEMENT ATTARDÉE ET SOUS-INTÉGRÉE

L'examen de l'état de développement et de l'intégration du Nord-Est a montré que ni l'évolution spontanée résultant des initiatives privées et du rôle de l'urbanisation, ni l'action de l'État sous ses différentes formes (régionalisation, promotion administrative, mesures incitatives à la décentralisation industrielle, investissements...), n'ont pu résorber le retard économique et social de la région. En matière de développement économique les réalisations accomplies, dont le bilan reste maigre, ont peu rapproché le Nord-Est du reste du Maroc. Le Nord-Est a souffert aussi bien des réalisations qui ont eu lieu dans les autres régions que des projets avortés concernant son industrialisation (complexe sidérurgique de Nador...) et son désenclavement (voie ferrée Taourirt-Nador...).

De nombreux aspects des relations du Nord-Est avec l'Occidental marocain s'inscrivent dans le contexte des rapports centre-périphérie impliquant un échange inégal aux dépens des régions excentrées. L'application du modèle centre-périphérie, transposé au cas du Nord-Est, montre que ce dernier, loin d'être autonome et autosuffisant, est un espace doublement dépendant : vis-à-vis de la région Centre du Maroc et à l'égard de l'étranger sur lequel il est d'ailleurs ouvert par le biais de l'émigration. Même l'équipement notable du Nord-Est en infrastructure de postes et télécommunications (facteur d'intégration palliant l'isolement de

la région), en agences bancaires ou en véhicules en circulation, est dû en grande partie à l'émigration vers l'Europe. Les différentes formes d'échanges avec l'Occidental marocain (commerce, tourisme, télécommunications, flux bancaires, exode de compétences...) traduisent une dépendance du Nord-Est.

La position excentrée est une contrainte qui entrave le développement du Nord-Est. Pourtant, elle pourrait représenter un atout essentiel pour son développement et son intégration dans l'espace national dans le cadre d'un Grand Maghreb au sein duquel le Nord-Est pourrait devenir une zone charnière. Mais les échanges commerciaux intra-maghrebins restent faible, voire insignifiants, l'Union Européenne étant le premier partenaire commercial des pays du Maghreb. De 1988 jusqu'au mois d'août 1994, les flux touristiques transfrontaliers ont eu des retombées positives sur l'économie de la région du Nord-Est : rénovation de la gare internationale d'Oujda, élargissement des routes d'accès, essor des commerces et des services, accroissement de la capacité d'hébergement hôtelier dans les localités frontalières... En 1991, année durant laquelle la barre de deux millions de touristes maghrébins a été franchie dans le sens Algérie-Maroc aux postes-frontières du Nord-Est (Zouj Bghal, gare d'Oujda, Ahfir), la clientèle algérienne a réalisé les trois quarts des nuitées touristiques des hôtels d'Oujda et de Nador.

Malgré l'existence d'un cadre de coopération maghrébine depuis le traité de Marrakech du 17 février 1989 portant création de l'U.M.A. (Union du Maghreb Arabe), les obstacles à la construction du Maghreb, d'ordre politique et économique, semblent avoir plus de poids que les atouts et les facteurs unitaires. Le projet du Grand Maghreb subit les retombées des vicissitudes politiques qui se traduisent par la fermeture de la frontière maroco-algérienne dont la dernière en date est celle du 18 août 1994. Toutefois, potentiellement, le Nord-Est marocain est un carrefour d'échanges à valoriser au sein du Maghreb central.

L'avenir du Nord-Est est hypothéqué par des questions dont la solution lui échappe et dont le règlement doit être obtenu au niveau des États. L'une des questions est celle des présides qui représentent le dernier contentieux territorial maroco-espagnol. L'enclave de Melilla, malgré l'intense activité d'"échanges" qu'elle crée dans son espace environnant, cause un préjudice au développement de la région : entrave à l'intégrité territoriale, contrebande empêchant l'éclosion d'un tissu industriel, concurrence en matière de pêche... Une éventuelle récupération de Melilla par le Maroc entraînera des changements profonds dans la région à court et à moyen terme.

Représentant le premier foyer de départ de migrants vers l'Europe, le Nord-Est est impliqué dans les relations du Maroc avec l'Union Européenne. Les multiples facettes de la coopération entre les pays riverains de la Méditerranée occidentale se situent à la fois au niveau bilatéral Maroc-Europe et multilatéral Maghreb-Union Européenne. Dans ce contexte, le Nord-Est marocain occupe une place de choix du fait de sa situation géostratégique.

VI - PRINCIPAUX RÉSULTATS AUXQUELS L'ÉTUDE A ABOUTI

En dépit du petit nombre de recherches consacrées aux régions excentrées des pays sous-développés, susceptibles d'autoriser une approche comparative, l'étude a pu tirer des enseignements et des éléments de réponse aux questionnements relatifs à la problématique générale de la thèse :

1 - Le Nord-Est marocain tire son originalité et ses caractères de ses données intrinsèques (situation géographique, ressources propres insuffisantes, urbanisation et degré d'insertion dans l'espace national) et de son environnement géographique : hétérogénéité, marginalité, espace-frontière, sous-intégration, extraversion, dépendance.

2 - Le Nord-Est est une région hétérogène (disparités entre des espaces de prospérité et de pauvreté, entre zones enclavées et désenclavées et entre villes et campagnes) et articulée

autour de pôles urbains à la position excentrée, notamment les villes de l'axe Oujda-Berkane-Nador.

3 - Région frontalière, le Nord-Est est sous-intégré à l'échelon national et maghrébin. Semi-enclavé, éloigné, il accuse un net retard économique et social par rapport à la région Centre et participe faiblement au fonctionnement de l'espace marocain.

4 - L'extraversion du Nord-Est, due au recours aux ressources extérieures, implique sa dépendance vis-à-vis de l'étranger et limite son intégration dans l'espace national. La dépendance de la région fragilise son économie et présente le risque de voir négliger la valorisation de ses potentialités propres.

5 - L'espoir de décollage économique est permis au Nord-Est au cas où certaines conditions seraient réunies : mobilisation des ressources locales, application d'un programme de développement volontariste par l'État, valorisation de la position charnière au sein du Maghreb...

Abdelkader GUITOUNI

Les Cahiers d'URBAMA
N° 11, 1995
ISSN : 0989-5620
ISBN : 2-86-906-075-0
pp. 101-106

Mourad BEN JELLOUL

**BIZERTE (TUNISIE) :
PROMOTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE
ET CROISSANCE DE L'ESPACE URBANISÉ**

Thèse Nouveau Régime, Géographie et Aménagement du Monde Arabe
Date de soutenance : 19 décembre 1994
Directeur de thèse : Pierre SIGNOLES (Université F.-Rabelais, Tours)

Dans les pays en développement, le système de la production foncière et immobilière est assuré par trois filières, à savoir les filières étatique, capitaliste privée et populaire. La présente recherche se propose d'étudier les mécanismes généraux de la promotion foncière et immobilière dans un contexte particulier : Bizerte. Elle est orientée vers l'étude de la promotion publique et capitaliste privée, en tenant compte des autres formes de production foncière et immobilière, à savoir la forme clandestine et la production individuelle légale. Si elle s'inspire des thèses générales élaborées sur cette question, elle essaie néanmoins de présenter le cas spécifique d'une ville tunisienne qui, ayant été soumise à une profonde influence coloniale, a subi depuis l'indépendance les conséquences de diverses politiques urbaines et a connu une croissance démographique relativement faible.

Le choix de la ville de Bizerte comme terrain d'étude découle non seulement de la particularité de ses conditions géo-historiques, mais également de celles socio-économiques et politiques. À partir de 1890, la construction d'une nouvelle ville à proximité de la Médina arabe ainsi que les différentes opérations d'expropriation de terrains effectuées par les Ministères français de la Guerre et de la Marine furent à l'origine de changements radicaux imposés à la situation foncière de la ville. Cette intervention coloniale, du fait de la mainmise des autorités coloniales sur les meilleurs terrains des autochtones, a eu des conséquences socio-économiques néfastes sur la population locale. Les divers aménagements réalisés à Bizerte à partir de 1902, à la suite du creusement du canal qui relie le lac à la mer, ont permis la mise en valeur de près de 750 ha. C'est dans ce nouvel espace que la nouvelle ville a été construite.

La **promotion** comme mode de production foncière et immobilière, malgré son importance, ne domine pas la **production** des terrains et des logements et de ce fait elle n'a pu répondre qu'à une fraction de la demande et, ce, même dans des contextes économiques favorables. Quelles sont alors les causes de cette situation et ses conséquences sur la production foncière et immobilière ?

La démarche utilisée pour l'étude de cette question s'est organisée autour de trois idées majeures :

- Toute interrogation sur la question foncière et immobilière actuelle nécessite une connaissance approfondie des événements historiques qui ont modelé la situation foncière de la ville.
- Mais une telle identification ne peut suffire ; elle doit être associée à une connaissance des stratégies, des objectifs à moyen et à long terme et des ressources économiques des promoteurs fonciers et immobiliers, et des facteurs qui les déterminent.
- Enfin, il faut s'interroger sur les formes clandestines de la production du sol et du logement, devenues de sérieux concurrents des promoteurs publics et capitalistes privés, au moment où l'État se désengage progressivement du logement social.

I - L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES FONCIÈRES

La promotion comme mode de production foncière et immobilière est très liée aux politiques urbaines et aux conditions qui caractérisent le régime foncier et qui ne sont que le résultat d'un héritage historique datant de plus d'un siècle.

Les politiques foncières mises en oeuvre par les autorités coloniales en Tunisie à partir de la fin du XIX^{ème} siècle ont bouleversé les régimes fonciers traditionnels et modelé la structure nouvelle du paysage foncier.

Les changements intervenus au niveau du régime foncier, par la loi du 1^{er} juillet 1885, ont permis à l'immatriculation foncière de se développer et de coexister avec le régime traditionnel, ce qui a favorisé le développement de nombreux processus de production du sol urbain pour satisfaire une demande sociale diversifiée et en croissance. L'indépendance du pays n'entraîna pas de grands changements dans le régime foncier.

L'impact de la colonisation se fait encore sentir lourdement en ce domaine et ce jusqu'au début des années 90. La coexistence d'un régime moderne d'immatriculation avec un régime traditionnel a eu d'importantes répercussions sur les formes de la croissance spatiale et la typologie des zones de croissance, tel que le développement de diverses formes d'urbanisation incontrôlée sur des terrains non immatriculés. La superposition des systèmes fonciers a entraîné une diversité des modes d'occupation de l'espace, d'où découlent les divers problèmes d'occupation illégale de celui-ci et les difficultés de son aménagement, ce qui représente un obstacle réel à l'évolution urbaine actuelle. Les réformes foncières institutionnelles, législatives et administratives déclenchées depuis 1988 ont constitué les réponses de l'État aux difficultés que rencontraient les sociétés foncières et immobilières et aux problèmes auxquels était confronté le citoyen.

L'analyse de la structure de la propriété foncière permet de connaître les raisons qui entravent l'action des promoteurs fonciers et immobiliers. L'identification des principaux propriétaires fonciers et la détermination des conditions d'appropriation du sol urbain sont deux éléments principaux pour saisir les enjeux qui se nouent autour du foncier.

II - PROMOTION FONCIÈRE ET PRODUCTION DE L'ESPACE URBAIN À BIZERTE

L'intérêt de l'étude de la promotion foncière à Bizerte est de comprendre son rôle dans le processus de production du sol à bâtir et de mettre en évidence la stratégie de ses principaux acteurs et leurs défaillances. Ceci nous a permis d'évaluer l'importance de la part des autres producteurs du sol urbain et l'évolution de leur production.

La promotion foncière publique dont la stratégie des acteurs repose sur une production du sol urbain au profit des couches moyennes et basses n'a pu répondre qu'à une partie de la demande. Sa production a connu un glissement vers les couches les plus solvables, ce qui a

conduit l'État à concevoir de nouveaux programmes destinés aux couches défavorisées. En effet, les problèmes sont d'ordre foncier et financier. En conséquence, la production foncière des promoteurs publics n'a pu dominer la production de l'espace urbain à cause de la compétition du secteur privé (clandestin et non-capitaliste).

La promotion foncière privée se caractérise par la faiblesse du secteur promotionnel capitaliste, son bilan est maigre et son avenir est ambigu. Par contre, la prolifération des lotissements privés non-capitalistes (lotissements privés réglementaires) a contribué positivement à la production de l'espace urbain.

Enfin, la production foncière illégale détient un rôle déterminant dans la production de l'espace urbain et, de ce fait, elle est devenue un sérieux concurrent des promotions foncières publique et capitaliste privée. L'étude des conditions de développement des lotissements clandestins et de leur répartition spatiale permet de comprendre le rôle de cette forme de promotion dans le développement de l'espace urbain.

Malgré l'existence d'une autonomie propre à chacune, des articulations ont été observées à plusieurs niveaux. Le comportement des différents acteurs sur le marché foncier a été dicté par deux éléments importants : la politique de l'État dans le domaine foncier et ses changements, et l'évolution de la situation économique du pays. Pour le premier élément, l'élimination de certaines catégories d'épargne par la C.N.E.L.¹, destinées à des classes défavorisées, a permis au secteur clandestin de reprendre une partie des clients des opérateurs publics. Pour le second élément, un autre niveau d'articulation a été observé entre les différentes filières, au moment de la crise économique qui a sévi en Tunisie dans la deuxième moitié des années 80. Le déclin de la production foncière publique, dû à son incapacité à satisfaire la demande croissante des classes moyennes qui ont vu leurs ressources diminuer, a été compensée par une croissance spectaculaire de la production foncière privée (clandestine et légale). L'articulation entre les filières est observée aussi dans d'autres cas. Après l'intervention de l'État dans le cadre de la réhabilitation de quartiers clandestins, les lotisseurs qui opéraient dans ces quartiers se sont convertis au secteur réglementaire, suite au contrôle rigoureux qu'a imposé la Municipalité. En sens inverse, des acteurs qui opéraient dans le secteur réglementaire ont réorienté leurs activités vers le secteur clandestin après la promulgation de la loi de 1990 sur les lotissements, car ils couraient le risque de perdre une grande partie de leurs bénéficiaires.

Si ces différents acteurs se complètent pour la satisfaction de la demande en sol urbain, leur aptitude à présenter un produit adapté aux besoins réels de cette demande et à ses capacités financières a déterminé la place de chacun d'eux dans le marché foncier et influencera le développement futur de leurs activités.

L'analyse des filières repérées a pour objectif de comprendre le fonctionnement des mécanismes internes de chacune, l'articulation qui existe entre elles ainsi que les tendances de leur évolution.

III - PROMOTION IMMOBILIÈRE ET PRODUCTION DU LOGEMENT À BIZERTE

La promotion immobilière publique et la promotion capitaliste privée, malgré l'importance de leur contribution à la croissance de l'espace urbain bizertin, n'ont pu dominer la production du logement à Bizerte. En effet, les diverses formes d'urbanisation légales et clandestines concurrencent sérieusement les secteurs promotionnels public et capitaliste privé ; ces "diverses formes" correspondent surtout à la production individuelle légale ainsi qu'à une diversité de formes illégales d'auto-production du logement.

Cette situation reflète les difficultés que connaissent les secteurs de la promotion immobilière publique et capitaliste privée, dues essentiellement à l'obstacle foncier et aux

¹ C.N.E.L. : Caisse Nationale d'Épargne-Logement.

diverses contraintes financières telles que le manque de financement, la hausse des prix et des coûts des logements, et à un environnement socio-économique défavorable par suite de la déficience de la demande solvable.

L'intérêt de l'étude de la promotion immobilière est d'identifier les différentes configurations urbaines produites par cette filière de production du logement et de les confronter avec celles résultant des autres filières. Ceci permet de comprendre les structures de l'espace urbain et les relations qui existent entre production du logement et division sociale de l'espace.

Tels sont les principaux objectifs que se fixe cette recherche. En effet, l'étude du cas de Bizerte peut apporter une contribution aux divers débats sur les problématiques concernant le rôle de la promotion foncière et immobilière dans le développement de l'espace urbanisé des villes des pays en développement.

IV - LA PROMOTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE PUBLIQUE ET CAPITALISTE PRIVÉE : UN SECTEUR EN DIFFICULTÉ

La promotion foncière et immobilière publique, après la période relativement favorable des années 70 et du début des années 80, éprouve actuellement (1994) des difficultés à présenter un produit adapté à la demande des classes moyennes. La hausse des prix du sol, due à l'épuisement des réserves foncières des principaux organismes publics, ainsi que le manque de ressources propres et de moyens de préfinancement, sont responsables d'une réorientation de la production foncière et immobilière publique vers les classes solvables, capables de supporter le prix élevé des logements économiques et même suburbains que pratiquent les promoteurs publics et capitalistes privés.

L'ouverture économique du pays et la privatisation des secteurs économiques à partir de la fin des années 80 a entraîné, pour le secteur du logement, un désengagement progressif de l'État, notamment pour le financement et le préfinancement du secteur promotionnel foncier et immobilier. Ainsi, les différentes catégories de prêts se trouvent hors de portée des classes moyennes et pauvres ; l'enveloppe budgétaire réservée au FOPROLOS² a été bloquée par l'État, puis limitée au nombre de 2 000 logements par an.

En dépit du discours officiel et de la politique dite sociale que l'État affirme mener en faveur des classes moyennes et de celles à faibles revenus, le problème du logement social n'a pas été résolu. Dans une déclaration à la revue *Maghreb-Magazine*³, le Ministre de l'Équipement et de l'Habitat, reconnaissant l'incapacité de l'État à répondre à la demande émanant des familles modestes, et évoquant la nécessité d'une nouvelle politique de promotion de l'habitat social, reconnaît : "La conjoncture économique assez difficile qu'a connue le pays au milieu des années 80 n'a pas épargné ce secteur et a engendré quelques difficultés au niveau de la satisfaction de la demande, et notamment de celle émanant des couches sociales à revenus modestes. Conscients de ces difficultés, les pouvoirs publics ont conçu, dès l'avènement de l'Ère Nouvelle, une nouvelle stratégie de l'habitat, en juin 1988. Sous la haute direction de Monsieur le Président de la République, cette stratégie a été orientée vers la promotion de l'habitat social, la réhabilitation du parc immobilier existant, l'allégement des procédures administratives et la réforme du système de financement de l'habitat".

Cependant, malgré la relance, à partir de 1990, du secteur de l'habitat grâce à la construction de 45 000 logements par an, dont 41 % sont construits par le secteur public, les questions que l'on se pose inmanquablement sont les suivantes : qui a profité de ces logements ? Sont-ce les couches sociales économiquement faibles ? Les données relatives à la

² FOPROLOS : Fonds de Promotion des Logements pour Salariés.

³ *Maghreb-Magazine*, juillet 1994, n° 27, page 28.

ville de Bizerte confirment que la production immobilière de la S.N.I.T.-Nord⁴ a profité essentiellement à une clientèle solvable, appartenant aux franges supérieures des classes moyennes et aux classes aisées.

Le problème du logement social demeure difficile à régler, comme l'affirme un responsable⁵ de la S.N.I.T.-Nord, d'autant plus que le pouvoir d'achat des classes moyennes et des ménages à faibles revenus a connu une forte dégradation à partir du milieu des années 80.

La promotion immobilière capitaliste privée reste, quant à elle, incapable de se développer ; son bilan est maigre et son avenir demeure ambigu malgré les divers encouragements de l'État à ce secteur. Parmi les obstacles réels qu'il rencontre, nous pouvons citer l'accession au sol et la faiblesse de la demande solvable. En conséquence des précédentes considérations, divers autres modes de production du sol et du logement se sont développés : la production individuelle et groupée régulière, la filière clandestine... Les filières privées représentent une réponse logique de la part des particuliers qui n'ont pas trouvé la satisfaction de leurs besoins dans les secteurs public et capitaliste privé. La participation de ces filières non capitalistes (légalisées et clandestines) à la production foncière et immobilière est en outre en train de s'accroître, suite au désengagement de la S.N.I.T. et de la Banque de l'Habitat du Logement Social.

V - QUEL AVENIR POUVONS-NOUS ENVISAGER POUR LA PROMOTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE DANS LES PAYS DU TIERS-MONDE ?

Toute réflexion sur les obstacles auxquels sont aujourd'hui confrontés les secteurs de la promotion foncière et immobilière publique et capitaliste privée dans les pays du Tiers-Monde, pour offrir une variété de produits adaptés aux besoins des différentes classes sociales, nous conduit à nous interroger sur le devenir de ce secteur promotionnel et du rôle que pourraient jouer les autres filières de production du sol et du logement (filières privées non-capitalistes et clandestines). Les points suivants nous paraissent importants pour le devenir de la promotion foncière et immobilière.

Encouragement au développement d'un secteur de la production foncière et immobilière en marge du système de promotion publique et capitaliste privé : les différentes études de cas de villes de pays du Tiers-Monde démontrent que le secteur promotionnel public et le secteur capitaliste privé ne sont pas en mesure de produire du sol et du logement pour les classes à moyens et bas revenus, en raison de leurs objectifs propres (équilibre financier pour le secteur public et réalisation de surprofit pour le secteur capitaliste) et des contraintes auxquelles ils sont soumis (hausse des prix du sol, montée des prix des différentes composantes du logement et des coûts d'aménagement...). Ainsi, l'État et les promoteurs capitalistes, dont le nombre est souvent restreint, sont-ils incapables de se substituer au secteur privé (non capitaliste) pour assurer la production des besoins en sol et en logements. Il est donc souhaitable que des mesures soient prises afin de favoriser le développement de formes de production plus souples et mieux adaptées à la demande majoritaire provenant des couches à revenus moyens et bas (telle que la filière petite marchande).

Les différentes politiques de logement et les expériences qui en découlent dans un grand nombre de pays du Tiers-Monde ont montré que la capacité d'intervention de l'État et des promoteurs capitalistes est structurellement limitée : incapacité de l'État à généraliser certains programmes sociaux tels que les programmes de "trames assainies" destinés aux faibles revenus, et ce à cause du manque de financement et de la pénurie du sol urbain ;

⁴ S.N.I.T. : Société Nationale Immobilière de Tunisie (la direction régionale "Nord" de cette société publique est fixée à Bizerte).

⁵ Entretien avec le directeur financier de la S.N.I.T.-Nord, le 23 février 1993.

limite de l'impact des opérations de réhabilitation de quartiers spontanés, suivi d'un effet paradoxal de développement de la spéculation foncière autour de ces quartiers réhabilités. En conséquence, l'intervention de l'État doit être beaucoup plus indirecte que directe, et ce par des mesures d'incitation et de dissuasion à l'encontre de certains acteurs.

Dans plusieurs pays du Tiers-Monde, des changements fondamentaux sont aujourd'hui en train de toucher à des valeurs sur lesquelles étaient jusqu'à maintenant fondées la plupart des interventions publiques : acceptation par les catégories à bas et moyens revenus du principe de location de logements comme alternative viable à l'accession à la propriété ; approbation du rôle que les filières domestiques et petites marchandes jouent dans la production du sol et du logement pour les classes défavorisées ; encouragement des associations et coopératives à produire du sol et du logement pour leurs affiliés.

Mourad BEN JELLOUN

Souha TARAF-NAJIB

**L'ESPACE EN MOUVEMENT
DYNAMIQUES MIGRATOIRES ET TERRITORIALISATION
DES FAMILLES LIBANAISES AU SÉNÉGAL**

Thèse Nouveau Régime, Géographie et Aménagement du Monde Arabe

Date de soutenance : 21 décembre 1994

Directeur de thèse : Jean-François TROIN (Université F.-Rabelais, Tours)

I - INTRODUCTION ET QUESTIONNEMENTS

L'immigration libanaise au Sénégal a eu lieu, pour l'essentiel, durant la période coloniale, entre la fin du XIX^{ème} siècle et la première décennie de l'indépendance sénégalaise (années 60). Faudrait-il alors croire, comme le voudrait une opinion commune, que la "cause" est entendue, que ces Orientaux arabes sont venus se placer en intermédiaires indispensables entre Africains et Européens, entre Noirs et Blancs et entre les compagnies commerciales d'import/export européennes et les villageois africains poussés à produire du commercial au détriment du nourricier ?

Les Libanais auraient donc participé, à leur manière et même si indirectement, à la "mêlée pour l'Afrique" (J. CONRAD)... Puis, avec les indépendances, ils auraient tenté de "se reconvertir" dans des secteurs d'activités commerciales ou de services (comptables, médecins, juristes, architectes...) encore plus lucratifs et de manière, "dit-on", pas toujours licite. Autre jugement, les Libanais formeraient un groupe-classe compact, homogène dans ses stratégies et réalisations et regroupés spatialement. La réalité est plus complexe à saisir, de l'intérieur.

Il s'agit, en effet, d'un territoire de migrants resté longtemps à la fois cloisonné et arc-bouté sur lui-même : qu'est-il resté de choix, que reste-t-il aux descendants d'immigrés, ceux qui sont nés à Dakar, à Kaolack, à Ziguinchor... ?

Notre objectif, au départ de cette étude, est de comprendre comment un groupe social (ici libanais) entré dans un processus de mobilité réagit, s'adapte (en développant différents types de stratégies économiques, territoriales, matrimoniales, "éducatives"...), élabore ses espaces de vie - et jusqu'à sa culture locale, localisée... territorialisée - dans le même temps qu'il est progressivement intégré, plus ou moins rapidement et complètement, aux rapports mondiaux de production.

Ce groupe social est constitué d'un patchwork de familles, de confessions, de localités et de régions au Liban ; il détermine les différents niveaux d'observation à privilégier, du

micro-local et de l'individuel/familial au communautaire (confessionnel) et au régional, voire à l'étatique.

Quatre groupe de questions ont ouvert l'étude :

1. Pour quelles raisons et dans quelles circonstances et modalités est créé, à partir de l'extrême fin du XIX^{ème} siècle, un espace de mobilité humaine de la Méditerranée orientale syrienne (par ailleurs terre de départs vers le continent nord et sud-américain) vers la côte ouest-africaine bordée par l'Atlantique, et en particulier à destination du territoire sénégalais ?

2. Quelles incidences ont eu ces facteurs, circonstances et modalités d'émigration/immigration sur la façon dont s'est constitué localement, en région d'arrivée et de travail, un ensemble spécifique d'inter-relations (aux divers niveaux économique, culturel...) au sein d'individus et de familles d'origines diverses (géographiquement, confessionnellement et dans les hiérarchies sociales) ? Ce réseau "intérieurisé" était-il aisément "lisible" spatialement ? En d'autres mots, comment la communauté des migrants a-t-elle élaboré, au cours des décennies, son (micro) territoire ; de quelle façon a-t-elle réalisé son "marquage" territorial ? M. MARIÉ évoque des "territoires migratoires" (1989, p. 69), de même qu'A. TARRIUS et al. (1988) : la problématique de la mobilité humaine et du territoire "construit" en situation migratoire paraît intéressante à développer. Elle donne, ou redonne, aux migrants une certaine latitude, que les approches théoriques (et économistes) de la mobilité leur ont souvent refusée, ou déniée. Nous proposons pour le moment l'idée suivante : le processus de territorialisation des migrants, qui s'accompagne évidemment d'une socialisation particulière, en situation migratoire, est conçu sur la base d'une construction/reconstruction de liens sociaux.

3. À un niveau plus affiné d'observation, celui de l'individu, de la famille et de la rue : comment les immigrés et descendants d'immigrés (de différentes générations) appréhendent-ils et vivent-ils *leur* Sénégal et *leur* Liban au quotidien, comment se vit/s'exprime l'acceptation ou le refus de la double appartenance (culturelle et territoriale) - de cette double vie... cette ambivalence identitaire si profondément constitutive de la réalité de la migration ? Qu'est-ce qu'être arabe, arabo-africain, maronite, sunnite, melkite, chi'ite, dakarois, du Jabal 'Amel, de la Montagne ou de la Békaa, de nationalité libanaise, sénégalaise, française, ivoirienne... ; qu'est-ce que l'État, la Nation, la région, la terre-posssession pour l'émigré, pour son fils et pour son petit-fils ? Et de quelle manière les réponses que (se) donne chacun sur son identité (plurielle et mouvante) peuvent-elles avoir des conséquences sur son mode de vie ? Les termes de cette dernière question pourraient être inversés. La clé de l'observation devrait se situer dans un va-et-vient entre l'individu et sa famille, et finalement dans une approche du rôle actuel de la famille et des relations inter-familiales sur les dynamiques migratoires et sur les processus de territorialisation qui ont cours au sein du groupe social libanais.

4. *"Les trois quarts en moyenne des Libanais ont au moins un parent à l'étranger, dont les versements en devises constituent une aide indispensable"* (F. CHIPAUX, *Le Monde* du 14 mai 1992) : est-ce là le seul lien possible, même si indispensable, entre les émigrés et leurs lieux d'origine ? Et que peut-il rester à ceux qui n'ont pas les moyens d'une contribution financière ? Entre les "pays" imaginés/imaginaires et les espaces transformés (par injection de devises notamment), que deviennent les lieux d'origine des migrants ? Ne faudrait-il pas développer l'analyse comparée des divers types d'influences (géo-économiques, socio-politiques, culturelles...) qu'exercent des familles de migrants sur leurs espaces sociaux d'origine à travers les différentes régions du Liban ?

En résumé, trois préoccupations principales nous ont, pour ce qui nous concerne dans ce travail, orientée lors des enquêtes de terrain, telles qu'elles se retrouvent dans la constitution en trois niveaux, trois parties, de la démarche de rédaction :

1 - Comprendre comment s'est mise en place cette migration du Liban au Sénégal, de la façon la plus précise possible. Nous espérons ainsi notamment couper court à diverses

"légendes" qui ont couru versant libanais comme versant sénégalais (et ailleurs) ; sont-elles vraiment dépassées aujourd'hui, "le Libanais commerçant digne descendant des Phéniciens", "le Libanais, cet intermédiaire né pour le commerce", etc. ?

2 - Observer comment "fonctionnent" et ont changé les familles et les rapports inter-familiaux (rapports de travail, matrimoniaux, de voisinage...) en situation de mobilité. Autrement dit, comment l'émigration a-t-elle été à la source de modifications (plus ou moins) profondes au sein des familles, dans les liens inter-familiaux et, par suite, dans l'utilisation de la mobilité elle-même au sein d'un projet individuel/familial.

3 - Comprendre les liens existants entre les individus et les familles de migrants et de descendants de migrants et leurs deux pays, celui de leur origine et celui de leur naissance et de leur vie quotidienne.

II - RÉSULTATS

Un premier rapide regard sur les conditions économiques et spatiales de l'arrivée et de l'installation des Libano-Syriens en Afrique de l'Ouest et plus précisément au Sénégal montre, d'une part, l'importance du Sénégal comme principal territoire ouest-africain pour l'immigration libanaise ou libano-syrienne et, d'autre part, le caractère très rapidement familial de cette immigration, annonçant une installation prolongée et, c'est notre hypothèse, une territorialisation de nature économique mais également culturelle dans le pays et dans sa première ville, Dakar.

En direction de l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, les foyers de départ les plus importants qui se mettent en place dans la première moitié du XX^{ème} siècle sont les *cazas* du Metn (région du Mont-Liban) et de Sour (région de Sour), avec les localités d'une part de Bayt Chabâb et de Bikfaya et d'autre part de Sour, Qana et Jouaya. Dans la région de la Békaa, c'est le *caza* de Zahlé qui est le plus touché par les départs, avec la localité de Qab Elias, alors que le 'Akkar et Zghorta sont les deux *cazas* principaux de départs pour la région du Liban-Nord. Si la région de Beyrouth est également concernée par les départs outre-Méditerranée, on constate de manière générale que les immigrants libanais vers l'Ouest africain sous administration coloniale française sont en majorité d'origine rurale, à la veille du second conflit mondial.

Le dépouillement au 1/5^{ème} des dossiers de familles d'origine libanaise du service consulaire de l'ambassade du Liban à Dakar permet, pour la période 1900-1945, la catégorisation géographique suivante, à l'échelle des *mohafazas* (régions) et *cazas*, de foyers de départs en direction du Sénégal :

- comme pour l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, deux *cazas* se détachent très nettement de l'ensemble, le Metn pour le Mont-Liban et Sour pour le Liban-Sud ;
- un deuxième groupe de *cazas* constitue des foyers de migrants d'importance moyenne: Zahlé, Békaa Ouest, 'Akkar, Bint Jbail, Nabatiyé, Chouf, 'Aley, Jezzine ;
- et un troisième groupe de *cazas* très peu ou pas du tout touchés par les départs : Tripoli, Koura, Batroun, Marja'youn, Kesrouân, Baabda, Beyrouth.

Comment comprendre ces départs importants du sol libanais (dans ses frontières actuelles), chiffrés annuellement entre 3 et 5 000 à la fin du XIX^{ème} siècle et jusqu'à 15 000 entre 1900 et 1914 ?

À notre sens, la mobilité dans les lieux d'origine est désormais intégrée à ce nouveau mode de travail et de relations sociales (ou, plus exactement, à cette articulation des modes productifs, le nouveau se superposant à l'ancien) ; ce sont avant tout des transformations en profondeur des rythmes de vie locaux et, plus encore, des systèmes de production économique et de rapports sociaux qui sont à l'origine de ces vagues de départs.

L'attrait du voyage, l'habileté commerciale des migrants, le goût de "réussir", le rôle du *simсар...*, tout cela, si souvent mis en avant, est évidemment important mais aussi évidemment insuffisant et ne peut venir qu'au deuxième plan dès lors que la mobilité fait partie du mode de travail et de relations socio-familiales : les Libanais seraient-ils donc ce "peuple voyageur", ont-ils ces "caractéristiques intellectuelles qui leur ont permis de s'adapter..." que suppose Y. LACOSTE, se faisant le porte-voix d'une opinion très courante au cours d'un entretien avec G. CORM ?

À ces clichés communs, nous avons essayé pour notre part de répondre par des propositions d'analyse des raisons des départs vers le Sénégal et ailleurs et, surtout, de la continuation de ces départs sur des dizaines d'années. Car c'est bien ce passage des filières aux réseaux puis aux champs de mobilité, autrement dit ce passage du conjoncturel au structurel, qui est central dans la compréhension des réalités migratoires, dans la constitution des champs migratoires.

Dans le cas d'une migration (économique) structurelle, la clé du départ se situe toujours à un moment de rupture. Dans un premier temps, partir traduit une rupture, qui s'est réalisée au sein du mode antérieur de travail et de rapports sociaux-familiaux, et finalement au niveau d'une économie jusque-là régie par des communautés domestiques (en tant qu'unités de base de la production). Par la suite, ce sont des personnes et des familles ayant émigré elles-mêmes qui participent à cette rupture, elles l'accentuent, la prolongent en modifiant (à leur avantage) le mode de travailler d'abord, mais aussi celui de se fréquenter, de se visiter, d'habiter, etc.

Sur cette base d'articulation de la mobilité au mode productif et de rapports socio-familiaux dans le lieu d'origine, des raisons conjoncturelles de partir peuvent donc se greffer : l'insécurité due à une guerre, la peur de la conscription, l'envie de "réussir" des jeunes... jusqu'à, quelquefois, éventuellement, provoquer un effet d'entraînement lorsque partir devient (pour les candidats au voyage) synonyme de travailler, avec l'aide d'un cousin, d'un frère, d'un ami déjà émigré et installé, en échange d'une contrepartie négociée entre les individus ou entre leurs familles - ce qui est bien différent de l'"effet d'attraction".

Au total, la problématique que nous avons développée a consisté à essayer de répondre à cette question : comment les événements de cette longue période (1850-1945), majeurs pour la construction (et la compréhension) du Liban d'aujourd'hui, majeure pour ces différentes régions dans leur évolution interne et dans les rapports entre elles d'une part, dans leurs rapports avec l'extérieur d'autre part, se répercutent-ils sur le quotidien des individus et des groupes familiaux, jusqu'au seuil des départs et, plus encore, jusqu'à la constitution de réseaux et de champs (ou systèmes) de mobilité ?

En territoire sénégalais, il apparaît que les personnes immigrées s'organisent spatialement les unes par rapport aux autres, les unes concurremment aux autres, selon leur origine confessionnelle et géographique - à l'échelle de la localité et de la micro-région d'origine, sans qu'il soit possible à ce stade de nos prospectives de déjà faire peser davantage la première variable aux dépens de la seconde et, évidemment, sans pouvoir "descendre" pour le moment à l'échelle la plus fine, celle des familles.

La trajectoire migratoire des Orientaux libanais en direction du Sénégal et, surtout, l'installation de ces migrants est-méditerranéens dans le système économique sénégalais n'allait pas du tout de soi. Il nous a donc fallu prendre la mesure exacte de la dimension matérielle, économique, de l'immigration libano-syrienne au Sénégal et comprendre pourquoi et comment cette mobilité à caractère économique marqué pouvait s'articuler au système productif local malgré l'inexistence de liens antérieurs entre les régions mises en relation, la façade est-méditerranéenne et la côte ouest-africaine. De notre point de vue, cette articulation avait pu avoir lieu (établissant les premiers liens économiques) dans le contexte d'un projet politico-économique de type colonial qui n'avait pas prévu de prendre en compte la "variable libano-syrienne", mais qui se rend vite à l'intérêt qu'il y aurait à employer temporairement, pour le court terme, la main-d'œuvre orientale peu exigeante,

rude à la tâche, etc. (les qualificatifs élogieux n'ont pas manqué !) et surtout sans passé et (donc, théoriquement) sans enjeu social/politique dans la région du Sénégal et de l'Ouest africain.

Encore une fois, seule la dimension économique de cette mobilité d'hommes et de femmes est considérée, et nous avons constaté, effectivement, le rôle devenu important économiquement d'une grande partie des immigrés orientaux au Sénégal.

Il s'agit par conséquent dès la fin du premier conflit mondial et plus encore au deuxième moment important de "déclic" économique des immigrés, les années 1928-1939, de poser l'hypothèse d'une installation d'immigrés libano-syriens non commandée par la seule variable économique. En effet, pourquoi donc dès les années 30 ceux d'entre les Orientaux qui ont "réussi" ne repartent-ils pas aussitôt dans leur région d'origine ? Pourquoi les plus nombreux d'entre ces immigrés, qui sont restés à un niveau de vie très bas après 1914-1918, font-ils appel à leurs femmes, frères, sœurs et cousins - ou bien pourquoi ceux-ci les rejoignent-ils ? Pourquoi verra-t-on très tôt se constituer dans Dakar un secteur libano-syrien ? La réponse est, à notre sens, à trouver également dans une dynamique migratoire en réseaux, effective dès la première moitié du siècle entre le Liban et le Sénégal, par le fait du fonctionnement familial de cette mobilité intégrée au processus de production et de rapports sociaux de la région/de la localité d'origine.

Et la conviction d'être de Dakar, d'appartenir à la ville (ou à tel secteur de la ville), n'a pu être que forte chez les immigrés de cette époque puis (de façon encore accentuée) chez leurs enfants et petits-enfants : à mesure que viendront, après 1960 et encore aujourd'hui, les immigrés libanais de l'intérieur, de Khombole, Ndoulo, Tambacounda, Louga, Kaolack..., habiter les immeubles "libanais" de Dakar et en construire eux-mêmes d'autres, cette conviction d'être de Dakar sinon du Sénégal n'a pu que se consolider.

Les Libanais se sont glissés à la faveur de la réorganisation par le pouvoir colonial de l'espace urbain dakarois dans un secteur géographique et surtout foncier et immobilier qui ne leur était nullement destiné ; ils ont créé à la place des Lébous, de manière en grande partie provisoire (en fonction de la durée des contrats conclus avec les propriétaires des sols), un "territoire" dakarois en grande partie libanais. Mais un territoire de familles essentiellement, organisé par et pour le commerce (les boutiques), par et pour l'habitat : c'est un espace social uniquement familial, et les tentatives de créer des groupements associatifs restent limitées à leurs "objets", confessionnel et politique - même si (parce que) elles sont articulées, comme au Liban, sur les structures familiales de clientèles...

Il n'y a pas, a priori, d'incompatibilité à développer dans un cadre collectif familial une dynamique migratoire liée à une territorialisation (à plus ou moins long terme) dans les pays d'installation et de travail.

Ainsi, autour des années de la seconde guerre mondiale, s'effectue le passage des filières aux réseaux et aux champs migratoires. La mobilité d'hommes et de femmes quittant le Liban pour s'installer et travailler au Sénégal devient, entre la fin des années 30 et la fin des années 40 - précisément au cours de la seconde phase de consolidation de l'économie coloniale -, une mobilité structurelle.

C'est bien un espace social très particulier, déployé en situation migratoire, qui est construit et modulé au fil des années, de Louga à Naqoura, de Qab Elias à Khombole et à Guinguiné, de Chaouié à Kaolack, de Zrariyé à la rue de Thiès (à Dakar)...

Au cours de ces années d'après-guerre, une véritable ruée a lieu vers le Sénégal. Le mouvement d'immigration se poursuivra jusqu'au début des années 70, jusqu'à ce que l'État sénégalais prenne une attitude clairement défavorable à l'entrée de nouveaux migrants libanais.

La tendance vers une baisse nette du nombre des migrants originaires du Mont-Liban se maintient après 1939-1945, alors que le Liban-Sud, la région d'origine de près de la moitié de

l'effectif des immigrants chefs de famille (de notre échantillon) au Sénégal dès les années 1931-1945, accentuera sa place de principal foyer migratoire après la seconde guerre mondiale - jusqu'à fournir régulièrement, dans les années 60, 70, 80, plus de trois quarts des effectifs ! La prépondérance, au niveau des "représentations" confessionnelles, est ainsi également acquise pour les musulmans chi'ites, principalement originaires du Liban-Sud.

Soulignons enfin, pour les familles libanaises, l'accélération du reflux des localités arachidières de l'intérieur du pays vers Dakar dès le début des années 60, lorsque le commerce de l'arachide est entièrement repris en main par des organismes d'État. Le secteur libanais de Dakar se densifie en recevant une grande partie de ces nouveaux arrivants : secteur ou quartier refuge, il devient un centre d'activités et de réseaux sociaux et de travail majeur pour un grand nombre de Libanais, individus et familles.

Mais comment faut-il comprendre cette convergence vers Dakar, et plus encore cette territorialisation d'immigrés au cœur de la ville africaine ?

Les années 1946-1990 (et surtout 1946-1970) sont celles de la consolidation de certains de ces réseaux migratoires, en particulier ceux du *caza* de Sour (Sud-Liban) et de Zahlé (Békaa) en direction de la ville de Dakar, montrant un ancrage incontestable de familles libanaises au Sénégal.

Telle que l'a révélée l'étude des dossiers de descendants d'immigrés libanais, la tendance est très clairement vers un renouvellement sur place (au Sénégal) des familles d'origine libanaise, avec des "croisements" inter-religieux voire inter-ethniques encore timides, vers une territorialisation forte de personnes et de familles originaires de certaines localités et micro-régions en particulier (Sour et sa région au Sud ; Qab Elias, Qaraoun et leur région immédiate dans la Békaa).

Un quartier libanais s'est-il pour autant constitué dans le centre de Dakar ?

En particulier parce qu'il n'y a jamais eu de cohésion d'ensemble, d'"instance" de regroupement de l'ensemble des personnes d'origine libanaise au Sénégal, ni géographiquement, ni commercialement, ni économiquement, la notion de quartier fermé (ghetto intérieur) doit être rejetée. Mais s'arrêter à cette réponse serait un peu court !

Car il existe une manière d'être, à Dakar, spécifique aux immigrés libanais : une manière d'être par familles et réseaux de voisinage et parenté, par confessions, par micro-régions d'origine, voire par types de produits commercialisés (et de réseaux commerciaux spécialisés : plastique, alimentation, tissus, peinture et droguerie, chaussures, etc.).

Il en résulte une manière de se territorialiser spécifique à ce groupe social, manière qui peut être comprise, à notre sens, également en référence à l'histoire même de l'émigration et de l'arrivée au Sénégal des familles, et en fonction des parcours des différentes générations dans ce pays.

Si Dakar a été très tôt le "point de chute" principal des personnes originaires du Liban-Sud, nous avons tenté d'observer à travers des biographies et des entretiens semi-directifs (recueillis auprès d'immigrés et de descendants d'immigrés) de quelle manière se développe un secteur ou un quartier libanais dans la ville, comment se construit la spécificité de ce groupe social immigré, contraint dès les premiers temps dans un inconfortable entre-deux social, spatial, économique entre les Sénégalais et les Français (une telle position, voire un tel statut ambigu, a laissé des traces jusqu'à la période actuelle).

Et s'il fallait ne retenir qu'un seul "résultat", l'enseignement majeur démontré par ces enquêtes qualitatives consisterait dans la réfutation, du moins dans la relativité, du caractère collectif des stratégies migratoires développées à travers les générations, que ce collectif soit de nature confessionnelle (communautaire) ou villageois (géographique).

Au Sénégal, voire en Afrique de l'Ouest, les histoires migratoires sont avant tout des "histoires de familles", et sur cette trajectoire ou sur ce champ principal se greffent d'autres

histoires, d'autres réseaux, par-delà la famille : ce sont, effectivement, le lieu (villageois ou urbain) d'origine, mais également la région d'origine, la confession/la religion d'origine, les amitiés et affinités personnelles, voire politiques, puis enfin l'"ethnie" d'origine (arabe, orientale).

D'où, évidemment, la difficulté de "saisir" un groupe d'individus et de familles qu'on ne sait encore comment qualifier vraiment dans son ensemble et qui est en pleine transition, de la génération des immigrés à celle de leurs descendants (fils et petits-fils). S'agit-il de parler d'une communauté libanaise ? d'une société libanaise ? d'un groupe de familles libanaises en situation migratoire ?

Et la cohérence constituée autour de l'"axe" socio-géo-économique de la famille, de la boutique, de l'habitation et de la rue - avec, au cœur, la famille et les rapports inter-familiaux - est de plus en plus fortement remise en cause aujourd'hui à Dakar, dans le secteur libanais de la ville, alors qu'elle a longtemps tenu lieu de mode de socialisation et de territorialisation idéal et quasi-unique.

Le phénomène "naturel" de territorialisation libanaise, "par le bas", populaire, à partir de la pratique quotidienne des rues et des quartiers (et non "par le haut", à coup d'achats ou de rachats d'immeubles, entre Libanais, Mourides et Lébous notamment, et à coup d'autres investissements financiers/politiques dans le pays - cette territorialisation n'étant elle, ni inquiétée ni refoulée) est freiné, dans le sens d'une rétraction, d'un reflux (hors) de l'espace public, vers l'intérieur des espaces privés eux-mêmes cloisonnés ou recloisonnés... En très peu d'années, la rue est devenue dangereuse, différente, étrange... presque étrangère : les rencontres de football entre jeunes Libanais et Sénégalais voisins n'ont quasiment plus cours, les longues réunions rituelles de fin de journée des adolescents libanais aux angles de rues ont pratiquement disparu ; restent les discussions entre commerçants voisins et désœuvrés. L'occasion d'une cohabitation "inter-ethnique" est-elle définitivement manquée ?

De manière générale, trois types de situations (individuelles et familiales) se dégagent, entre :

1 - de véritables clans familiaux établis de longue date dans la ville. Ce sont les "grandes" familles, qui tissent un important réseau d'alliances à la fois confessionnelles et géographiques au Sénégal même, mais également au Liban, voire à travers d'autres nouvelles destinations migratoires. Dakar devient, également, comme point d'ancrage solide, une sorte de plaque tournante pour de nouvelles tentatives d'ouverture de filières, voire de stratégies et champs migratoires ;

2 - des conduites migratoires familiales et individuelles éclatées. Les itinéraires migratoires et les trajectoires sociales sont en impasse, ou très peu assurés ;

3 - et entre ces deux pôles, un ensemble de situations intermédiaires et très diverses, qu'il serait difficile d'"enfermer" à partir d'un seul point d'observation. C'est certainement en son sein que se trouvent les "clés" les plus importantes à rechercher.

S'il faudra que soit proposée une étude plus approfondie de ces situations migratoires libanaises au Sénégal, il sera en particulier nécessaire de développer une analyse de cette transition bloquée du processus de territorialisation qui soit centrée sur la culture locale développée au sein des familles libanaises d'immigrés et de descendants d'immigrés. Cette culture est bien sûr elle-même en forte mutation depuis l'entre-deux guerres et l'émergence d'une intimité entre un nombre de plus en plus grand de familles s'installant en terre sénégalaise, dans certains bourgs et, en particulier, dans "leur" ville, Dakar : depuis l'émergence donc, à travers plusieurs générations de familles, d'une culture libanaise en situation migratoire. Il s'agit non pas d'une culture de "restes", d'un folklore plus ou moins "libanisé", mais d'une culture localisée, territorialisée, avec sa propre mémoire ou bien ses éclats de mémoires des lieux et des personnes - éclats localisés, répartis entre leur culture (du lieu) d'origine et celle qui s'est rajoutée par la suite... dès les premiers voyages outre-Méditerranée.

La pratique sélective des lieux, des rues du secteur libanais de Dakar par les fils et petits-fils d'immigrés signifie-t-elle une forme de socialisation et de territorialisation de l'espace extérieur, semi-public, hors du groupe socio-familial et de son habiter, c'est-à-dire une forme de contribution à l'urbanité de Dakar, ou bien ne peut-elle être comprise, ne doit-elle l'être que dans le cadre "communautaire" libanais ?

Simultanément, ce sont ces mêmes jeunes gens, attachés à leurs rues et quartiers - comme riviés aux lieux de leur quotidienneté... - qui partent comme pour fuir ; ils fuient non pas un quartier-ghetto, mais une situation-piège liée aux grandes difficultés économiques du pays d'une part, à leur situation juridique floue d'autre part.

Qu'est-ce qu'être aujourd'hui Libanais à Dakar ? C'est le sens des interrogations que devraient prendre des études ultérieures sur le groupe d'émigrés-immigrés et descendants installés au Sénégal.

C'est une géographie ouverte aux autres disciplines des sciences humaines et sociales que nous avons tenté de pratiquer : au-delà du fait que le groupe social étudié évoluait en situation migratoire, il s'agissait de mieux saisir, au sein des dynamiques territoriales observées sur la longue période (depuis l'extrême fin du XIX^{ème} siècle) et dans leurs évolutions, le caractère communautaire d'un tel groupe social, caractère lié à l'organisation socio-culturelle et à celle des rapports hiérarchiques entre les familles antérieurement au fait de la mobilité.

Nous avons ainsi tenté, dans le dernier chapitre de notre recherche et par deux enquêtes succinctes, de montrer ce qu'apporte l'étude de l'émigration libanaise à l'échelle micro-locale des lieux de départs dans une compréhension plus fine des mécanismes locaux de mutations et de permanences socio-spatiales, au-delà de la tendance habituelle au Liban de réduire l'émigration à un "phénomène" purement économique, estimé en termes de volumes bancaires et d'investissements matériels.

Souha TARAF-NAJIB

Les Cahiers d'URBAMA
N° 11, 1995
ISSN : 0989-5620
ISBN : 2-86-906-075-0
pp. 115-122

COMPTES - RENDUS

Établis par :

Gérard MAURER

QUATRE ÉTUDES RÉCENTES SUR LE MAROC MÉDITERRANÉEN

ZAÏM Fouad : *Le Maroc et son domaine méditerranéen. Aux origines de la marginalité du Maroc méditerranéen.* Thèse de Doctorat d'État ès-Sciences Économiques, Université Hassan II, Casablanca, 1991, 486 p.

Depuis quelques années, l'étude du Maroc méditerranéen suscite un très net intérêt parmi les chercheurs de toutes disciplines. Plusieurs d'entre eux tentent de définir et d'expliquer la marginalisation actuelle de cette région. C'est ce qu'entreprend F. Zaïm dans une thèse de Sciences Économiques, particulièrement intéressante pour les géographes et qui a pour cadre les quatre provinces de Tétouan, Chechaouen, Al Hoceïma et Nador. Dans sa démonstration, il accorde une place déterminante à l'histoire, avec ses conséquences économiques et sociales, culturelles et politiques, sans négliger pour autant l'influence d'un relief très accidenté isolant cette façade maritime du reste du pays. Jusqu'aux XV-XVI^{èmes} siècles, ces rivages connaissent une grande activité marchande et le Maroc affirme pleinement sa dimension méditerranéenne. L'effacement est ensuite rapide après l'occupation par l'Espagne des ports dont Ceuta et Melilla. L'influence espagnole dans les premières années du XX^{ème} siècle sur l'hinterland portuaire, renforcée par l'établissement d'un Protectorat à partir de 1912, accentue l'isolement de la région. À l'indépendance du Maroc en 1956, se pose le difficile problème de la réunification, du rattachement à l'identité nationale et du renouveau économique de cette partie du royaume chérifien.

Plusieurs chapitres rappellent les grandes étapes de cette histoire chaotique. L'âge d'or du Maroc méditerranéen, antérieur aux XV-XVI^{èmes} siècles, s'explique pour trois raisons. Les liens noués avec l'Andalousie musulmane toute proche sont étroits. Le commerce maritime de la Méditerranée et le dynamisme de ses marchands supplantent alors largement ceux de la façade atlantique du sud de l'Europe. Les ports méditerranéens sont enfin les points d'aboutissement des routes terrestres transsahariennes par lesquelles est acheminé l'or de l'Afrique sud-saharienne ; Sebta, le plus important d'entre eux, se situe loin devant Badis, Ghassassa et Melilla. À la suite de l'occupation de ces ports par l'Espagne, la coupure est brutale avec les terres marocaines de l'intérieur. Le rivage méditerranéen n'est plus un lieu de passage et d'échange et les villes, défendues par les garnisons de frontière, les *fronteiras*, avant de devenir des forteresses pénitenciaires, les *presidios*, végètent. Du côté marocain, les autorités du Maghzen et les tribus locales multiplient vainement pendant des siècles les tentatives de reconquête de ces places ; le reste du pays s'ouvre alors lentement sur sa façade atlantique. À la fin du XIX^{ème} siècle, des signes de reprise économique apparaissent, essentiellement du côté espagnol ; les présides, improductifs, se transforment en entrepôts commerciaux ; à partir de ces bases, la pénétration économique et politique vers l'intérieur des terres se précise. Le Maroc méditerranéen vit bientôt à l'heure espagnole, même si l'autorité étrangère ne s'établira pleinement qu'avec l'achèvement de la pacification en 1927.

Les quatre derniers chapitres de la thèse apportent une riche documentation et des réflexions pertinentes sur la vie économique de la "zone nord" sous contrôle espagnol. L'Espagne, à la différence de la France, "n'a pas eu les moyens de ses ambitions". Les potentialités naturelles sont certes médiocres, mais ce sont plus encore les insuffisances de l'économie métropolitaine qui expliquent la faiblesse des investissements dans tous les domaines. L'économie coloniale repose sur l'exploitation de trois richesses naturelles. Les terres de colonisation, privées ou publiques, possédées par de petits propriétaires ou par de grandes compagnies,

étaient relativement importantes si l'on rapporte leur superficie à l'ensemble du domaine cultivable ; elles étaient particulièrement concentrées dans le triangle utile des plaines de l'ouest entre Asilah, Larache et Ksar El Kebir, secondairement dans les plaines orientales : Garet, autour de Melilla et en bordure de la Moulouya. Les mines de fer de Ouichane furent les entreprises les plus rentables de la zone espagnole ; exploitées par trois compagnies, elles assuraient du travail à des milliers d'ouvriers. Le minerai, expédié par le port de Melilla, était vendu dans sa presque totalité en dehors du marché espagnol. L'extraction, dont le contrôle avait été repris par le Maroc en 1967, a presque cessé actuellement en raison de l'épuisement de la teneur des gisements. Le bois fut la troisième richesse convoitée ; les chantiers d'abattage se sont multipliés dans les forêts de feuillus (chênes zeens et tauzins) ou de conifères (sapins et cèdres) du Rif central et occidental et alimentent les scieries installées en montagne ou dans les bourgades proches. Pendant près de 15 ans, de 1937 à 1954, l'Espagne tirera directement un grand profit de cette "exploitation intensive, méthodique et généralisée" de bois d'œuvre.

Une étude approfondie de la situation économique actuelle des enclaves espagnoles montre que Ceuta et Melilla ne sont pas des villes industrielles, ni des places financières, mais qu'elles vivent essentiellement de leurs activités commerciales, facilitées par leur statut de ports francs. Le trafic portuaire dépasse largement les besoins des deux villes ; ainsi le tonnage importé annuellement par Ceuta, 2,4 millions de tonnes en moyenne, représente presque la moitié des importations de Casablanca. Les villes sont en effet devenues, surtout depuis 1975, des "bazars à ciel ouvert", redistribuant les marchandises de contrebande dans les provinces du Nord du Maroc, mais aussi plus au Sud, jusque dans les principales villes de l'intérieur où elles sont proposées dans les souks "Melilla" ou "Sebta". Ce sont aussi des ports de passagers, 2,5 millions/an pour Ceuta, classé au premier rang des ports d'Espagne. Au dynamisme de cette dernière ville, s'oppose un certain déclin de Melilla dont les activités commerciales sont en moyenne 10 fois moindres.

L'avenir des présides reste cependant incertain. Le déclin démographique de Ceuta et Melilla s'accroît depuis 1981 ; ce sont des villes isolées, des "trous" que les Espagnols désertent, peuplées en majorité d'hommes célibataires et jeunes. La présence des Marocains, de plus en plus nombreux, pose des problèmes aux autorités ; ils constituent par exemple le tiers de la population de Melilla, pour la plupart en situation irrégulière ; une politique officielle d'hispanisation, en vigueur depuis 1986, ne touche jusqu'à présent qu'une minorité d'entre eux. L'existence de ces enclaves se traduit par ailleurs, pour les provinces méditerranéennes du Maroc, par de lourdes conséquences sur leur économie, entravant leur développement ; les échanges réguliers mais plus encore la contrebande désorganisent en effet le commerce local, gênent les initiatives industrielles ; la pêche régionale, elle-même, est débarquée pour l'essentiel à Ceuta et Melilla où les prix sont plus élevés ; elle alimente les industries de la conserve, alors que les dernières usines marocaines ferment.

Comment lutter contre la "trilogie infernale" qui frappe le Maroc méditerranéen : contrebande, émigration internationale entraînant une perte de forces vives, trafic de cannabis ? Restent cependant quelques atouts à mieux mettre en valeur : tirer meilleur profit du passage vers l'Europe, organisation d'un commerce plus équilibré, développement de la pêche et du tourisme. Des investissements massifs sont nécessaires pour mieux mettre en valeur et désenclaver les montagnes et les plaines rifaines ; l'Auteur suggère en particulier la création d'une région économique proprement méditerranéenne.

Mohammed REFASS : *L'organisation urbaine de la Péninsule tingitane*. Thèse de Doctorat d'État, Université de Paris I, 1993, 444 p.

M. Refass présente une recherche originale sur un système urbain régional dans un pays en voie de développement. La Péninsule tingitane constitue, par son individualité physique, un cadre remarquable pour cette étude. Par ailleurs, l'histoire montre l'ancienneté de l'urbanisation et son évolution complexe ; à une organisation urbaine esquissée dès les temps modernes et confortée à la fin du XIX^{ème} siècle par l'émergence de Tanger comme capitale diplomatique du Maroc, succèdent au XX^{ème} siècle des remodelages successifs lors de l'établissement du Protectorat espagnol et du statut international de Tanger, suivis par la décolonisation et la réunification du pays. On y trouve actuellement douze villes ou centres urbains, regroupant, en 1982, 48 % de la population de la région, un des plus forts taux du Maroc. On peut y ajouter, depuis deux décennies, de nombreux centres ruraux de services qui, par leur aspect et leurs fonctions, ne se différencient guère des centres considérés officiellement comme urbains. L'auteur cherche en définitive à vérifier que, dans les pays du Tiers-Monde où les activités tertiaires sont prépondérantes, villes et centres ruraux s'insèrent dans un système hiérarchisé, conformément à la théorie des places centrales.

La première moitié de la thèse de M. Refass aborde la longue histoire de cette organisation jusqu'à la décolonisation comprise ; la seconde présente l'étude du système actuel des places centrales, petites et grandes, de leur hiérarchie, de leurs aires d'influence et des réseaux qu'elles constituent.

Les enquêtes effectuées par l'auteur furent nombreuses. En plus du dépouillement des statistiques courantes concernant les villes, l'étude des migrations interurbaines permet de définir l'importance et la structure des réseaux. Les fonctions marchandes et non marchandes ainsi que l'importance des souks furent analysées pour 52 centres ruraux de services ; l'étude de la population active porte sur un échantillon de 30 centres urbains et ruraux. Leur rayonnement commercial est défini grâce à des enquêtes sur plus de 1 000 consommateurs, répartis dans 270 douars. Est prise en compte la rareté des produits retenus : détergent ; chemises, pantalons et matériaux de construction ; photographes et dentistes-prothésistes ; achat de médicaments et consultation de médecins privés. L'analyse factorielle est largement utilisée pour dégager les combinaisons de fonctions les plus répandues et pour présenter une typologie des niveaux hiérarchiques des centres. Une abondante illustration, comprenant en particulier des cartes hors-texte, permet de suivre aisément les démonstrations.

Les apports de ce travail sont nombreux. Le rôle de l'histoire est essentiel ; c'est elle qui explique la genèse de la "couronne urbaine" qui ceinture la Péninsule et non pas un quelconque déterminisme physique à l'origine de la disposition des villes autour d'un môle montagneux et ingrat ; à une première série de cités installées sur la route occidentale d'accès à la mer, se sont ajoutées à l'est, après la fermeture des débouchés maritimes, de nouveaux centres. Le système urbain évolue et se réorganise sans cesse au gré des modifications de frontières au XX^{ème} siècle ; sous le régime du Protectorat espagnol, le port de Ceuta supplante celui de Tanger, cité isolée par son statut international, tandis que la ville de Tétouan connaît un grand essor ; avec l'indépendance un nouvel équilibre s'installe, marqué par une structuration administrative de la Péninsule plusieurs fois remaniée et un développement économique régional basé sur le tourisme, l'aménagement hydro-agricole du Bas-Loukkos, la politique d'industrialisation de Tanger et de Tétouan, sans oublier cependant un facteur perturbant, dont le poids est sans cesse croissant, la contrebande.

On constate par ailleurs une continuité fonctionnelle entre centres urbains et centres ruraux de services de niveau supérieur. Tous font partie d'un même ensemble, bien hiérarchisé, dans lequel les premiers se différencient par la taille démographique, les équipements tertiaires, l'importance des impôts sur patentes, des services téléphoniques et des immigrations d'origine urbaine ; quant aux centres ruraux, ils se distinguent par leur taille fonctionnelle, l'importance respective des services publics et marchands, le niveau de rareté des biens proposés et des services, l'importance des souks.

Le système urbain régional ainsi défini présente au total une grande cohésion. L'étude des rapports interurbains, fondée plus particulièrement sur les migrations, les flux téléphoniques, les soins médicaux privés, montre un réseau bien structuré avec deux sous-ensembles, l'un à l'est, contrôlé par Tétouan, l'autre à l'ouest, commandé par Tanger, ville qui prend depuis quelques années dans la Péninsule une place prépondérante. Deux cités sont des foyers d'intense émigration : Ouezzane et Chechaouen.

En définitive, si l'on regroupe centres urbains et centres ruraux de services dans une étude globale des places centrales, il est possible de dégager quelques traits spécifiques de l'organisation de la Péninsule. On assiste à une urbanisation par le bas, avec la promotion de centres ruraux de services de niveau supérieur particulièrement remarquable dans les régions montagneuses du Rif central où les villes étaient absentes ; malgré le nombre réduit de leurs habitants, ils regroupent services publics et fonctions marchandes réservés habituellement à des agglomérations urbaines de plus grande taille. Des doublets urbains, Tanger/Tétouan et Larache/Ksar El Kebir sont des héritages historiques. Se développe également une certaine intégration de ce réseau dans le cadre urbain national. Le maillage spatial, influencé sans doute par le relief, est remarquable puisque des alignements de centres de toute taille se recoupent à distances voisines et dessinent un quadrillage régulier, déjà observé par d'autres chercheurs.

L'avenir de cette organisation urbaine reste sous l'influence de facteurs extérieurs : décision politique et économique du gouvernement marocain, évolution également des rapports internationaux, résultant de la situation de la Péninsule elle-même, voie de passage vers l'Europe. Au total, la région continue à être une marge marocaine.

Cette thèse, remarquablement bien écrite, apporte beaucoup à la connaissance du système urbain de la Péninsule tingitane. On regrettera cependant l'absence de références à quelques travaux récents, ce qui aurait permis d'enrichir certaines démonstrations. J.-F. Troin, dans un article paru en 1986 dans la *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, avait proposé, à l'occasion de l'étude sur les rapports entre montagnes et villes du Nord-Ouest du Maroc, une hiérarchie des "pays" : régions polarisées, régions en voie d'ouverture et espaces non intégrés. M. Naciri abordait l'évolution politique, économique et sociale des villes du Maroc méditerranéen en 1985 dans un article de la revue *Hérodote*, puis en octobre 1990, lors d'un colloque du Groupement d'Étude et de Recherche sur la Méditerranée (G.E.R.M.) tenu à Tétouan. La consultation de la thèse de Doctorat d'État en Sciences Économiques, soutenue en 1991 à l'Université Hassan II de Casablanca par Fouad ZAÏM et portant sur les origines de la marginalité du Maroc méditerranéen, aurait apporté des données précieuses et très actuelles sur la situation économique et sociale des villes de Ceuta et de Tétouan ainsi que sur l'extension et l'importance de la contrebande qui perturbe grandement la stabilité de la Péninsule.

Deux études sur l'urbanisation dans une région d'émigration internationale : la Province d'Al Hoceïma

EL MOSSATI Lahdi : *La dynamique urbaine actuelle dans le Rif central. Genèse et développement des centres urbains.* Mémoire I.N.A.U., Rabat, 1993, 311 p.

ZNATNI Mohammed : *Genèse, aménagement et développement d'un centre urbain du Rif central. Cas de la ville de Targuist.* Mémoire I.N.A.U., Rabat, 1993, 281 p.

Ces deux mémoires sont intéressants à double titre. Dans cette région très densément occupée où la population est, en 1982, rurale à plus de 80 %, émergent depuis deux décennies de nouveaux centres urbains. Trois d'entre eux sont étudiés, Imzouren et Beni Bouayach dans la basse vallée de l'oued Nekkour, Targuist situé dans le haut oued Rhiss, à 1 000 mètres d'altitude. Ces centres, installés le long des routes, autour d'anciens souks ou de postes administratifs, accueillent les populations des campagnes voisines. La mobilité des ruraux a toujours été grande, mais elle s'est considérablement accrue depuis 1970 sous l'influence de l'émigration internationale, facteur déterminant de l'abandon des douars isolés et du regroupement des familles dans ces nouvelles agglomérations. Ses modalités et ses effets sur le milieu rural de la Province d'Al Hoceïma avaient déjà été étudiés dans l'excellente thèse de M. Lazaar, soutenue à Poitiers en 1989.

Ces travaux font par ailleurs honneur aux enseignants et aux chercheurs de l'I.N.A.U. de Rabat (Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme). En plus d'une analyse très fouillée des trois centres, on retiendra le sérieux de ces recherches. L'exposé des résultats est précédé, dans les deux cas, par une présentation rigoureuse des méthodes de travail : élaboration des échantillonnages, critique des sources administratives, composition des questionnaires soumis aux populations. Les enquêtes directes sont multiples et riches ; elles touchent 20 % des ménages à Targuist, plus de 300 à Imzouren et Beni Bouayach ; la totalité des établissements économiques est inventoriée. Ces enquêtes sont aussi très récentes puisqu'elles datent des années 1991 et 1992. Le vécu quotidien est souvent évoqué, ne serait-ce qu'à travers la consultation des comptes-rendus des assemblées communales et par la multiplication de photographies fort suggestives.

- Dans le premier mémoire, L. El Mossati rappelle longuement les trois éléments de l'organisation socio-spatiale traditionnelle du milieu rural, la tribu, le douar, le souk. Depuis l'indépendance, les découpages administratifs successifs introduisent une nouvelle structuration du territoire et multiplient les chefs-lieux de communes dont certains vont rapidement devenir des centres ruraux de services à caractères urbains. L'urbanisation, amorcée dans le bas Nekkour, par la création en 1925 par les militaires espagnoles de Villa Sanjurjo (Al Hoceïma) va connaître ainsi, à partir du milieu des années 70, un brusque essor. La ville, à l'étroit sur un site mal commode et excentré, ne peut s'agrandir (41 000 habitants en 1982). On comprend que, dans ces conditions, Imzouren et Beni Bouayach attirent de plus en plus les ruraux et les travailleurs marocains émigrés à l'étranger. Ces centres passent respectivement de 1 200 habitants et 2 700 habitants en 1960 à 21 000 habitants et 8 500 habitants en 1991. Tous les deux viennent d'être reconnus en 1992 comme municipalités.

Ces deux exemples sont intéressants car ils montrent la naissance et le développement de ces nouveaux centres urbains ainsi que leur organisation économique et sociale. La croissance est rapide, mais inégale ; de 16 % l'an pour Imzouren, entre 1971 et 1982, elle se ralentit depuis, alors que le décollage de Beni Bouayach est plus récent, 11 % l'an de 1982 à 1985. L'allure des quartiers

étroitement juxtaposés, en "tablette de chocolat", et le style des maisons sont identiques, avec prédominance presque exclusive d'un habitat économique à 1 ou 2 étages ; les villas sont très rares. En 1991, l'équipement concernant l'électrification, la distribution de l'eau et l'assainissement est réalisé en presque totalité, seule la voirie reste déficiente. Un tiers des logements sont vacants ; il s'agit de ceux construits par les travailleurs à l'étranger qui y investissent leurs économies ; il faut y ajouter ceux occupés gratuitement par leurs familles restées sur place. L'hypertrophie du commerce, contrôlé par d'anciens émigrés, est générale. L. El Mossati attire l'attention sur les aspects institutionnels de la gestion urbaine tels qu'ils apparaissent à la lecture des procès-verbaux des séances des conseils municipaux : évolution des budgets, prélèvement des taxes urbaines, difficultés d'application des documents d'urbanisme, gestion des moyens et du personnel.

L'Auteur porte un jugement négatif quant à l'influence de cette urbanisation sur le développement régional. Elle accentue la paupérisation du milieu rural qui perd ses éléments les plus dynamiques. La ville attire les capitaux, notamment ceux des travailleurs à l'étranger, ce qui explique la multiplication des institutions financières (12 banques à Al Hoceïma, 4 à Imzouren, 2 à Beni Bouayach) et l'enrichissement des promoteurs immobiliers. Les investissements sur place, hors commerce et bâtiment, sont cependant très limités, l'argent étant placé par les particuliers ou par les banques dans d'autres régions marocaines. Tous les secteurs d'activité se trouvent au total dévalorisés par rapport à l'émigration à l'étranger. L'avenir de ces villes reste enfin incertain, les néo-citadins étant de plus en plus attirés par les grandes agglomération de l'ouest, Tanger et Tétouan.

- L'étude sur Targuist est plus classique ; poste militaire créé en 1926, à proximité d'une route, le centre végète après l'indépendance, malgré sa fonction administrative de chef-lieu de cercle : 2 300 habitants en 1960, 1 900 seulement en 1971 ; l'essor est ensuite rapide : 3 900 en 1982, 12 600 en 1992, ce dernier chiffre incluant la population de quatre douars péri-urbains dont deux sont rattachés administrativement à la nouvelle municipalité. Depuis 1986, le gouvernement intervient par des investissements massifs dans l'équipement de base et par la création d'un grand lotissement d'État. Aux traditionnels migrants ruraux s'ajoutent les familles des travailleurs marocains à l'étranger mais aussi, depuis quelques années, celles des producteurs et des commerçants de cannabis du haut pays rifain voisin.

Dans l'étude des principaux aspects économiques et sociaux de l'agglomération, l'auteur sépare systématiquement le centre urbain des douars périphériques, relativement défavorisés. Si l'on ne considère que le centre de Targuist proprement dit, on retiendra que les attaches avec la terre restent très fortes : 44 % des chefs de familles continuent à contrôler directement ou indirectement des exploitations agricoles. Les travailleurs émigrés qui représentent 8 % des actifs occupés, financent plus de 50 % des constructions et des achats de logements ; ils possèdent 28 % des capitaux investis dans les établissements économiques, alors que 35 % sont d'origine agricole. Les fonctions commerciales et artisanales, notamment le travail du bois dans sept petites scieries, occupent 43 % de la population active. Tous les mercredi et samedi la ville est transformée en souk, très actif, le nombre de commerçants forains étant voisin de celui des commerçants sédentaires. Les problèmes d'urbanisme et de gestion municipale sont difficiles à résoudre ; si l'équipement des maisons est satisfaisant, l'eau manque trop souvent, le petit barrage installé sur l'oued voisin ayant une capacité insuffisante.

En définitive, ces trois villes illustrent bien ce processus d'"urbanisation par le bas" qui se généralise rapidement dans les deux provinces d'Al Hoceïma et de Nador. Depuis une vingtaine d'années, 15 à 20 centres urbains nouveaux émergent

ainsi, marqués par une similitude de traits communs : rôle de l'émigration internationale à l'origine de leur croissance, homogénéité de l'aspect architectural, prédominance des fonctions résidentielles et commerciales ; des systèmes urbains sont en train de naître, reprenant plus ou moins les traits des anciens réseaux de souks. Cette urbanisation reste cependant incertaine, les habitants ne trouvant pas toujours sur place un confort suffisant, en particulier pour l'alimentation en eau, et un éventail d'activités satisfaisant ; les migrations vers les grandes villes de l'ouest, Tanger et Tétouan, vieille tradition rifaine, ne faiblissent pas.

Gérard MAURER

A d r e s s e s d e s a u t e u r s

Blandine DESTREMAU

Chercheur

55 bis, rue Pierre Brossolette
93360 Neuilly-Plaisance
FRANCE

Mostafa KHAROUFI

Chercheur

Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain (I.R.M.C.)
20, rue Mohamed Ali Tahar
Mutuelleville
1002 Tunis
TUNISIE

Gérard MAURER

Professeur

Montvinard
Nouaillé-Maupertuis
86340 La Villedieu-du-Clain
FRANCE

Publications récentes de membres d'URBAMA, ou réalisées avec leur collaboration

M. BERRIANE

"Tourisme national et migrations de loisirs au Maroc. Étude géographique"

Publication de l'Université Mohamed V, Rabat, 1991.

À commander auprès de Pierre SIGNOLES, à l'adresse d'URBAMA.
150 F.F.

D. PINSON

"Des banlieues et des villes. Dérive et eurocompétition"

À commander aux Éditions Ouvrières, 1992, 12 avenue de la Sœur Rosalie, 75013 PARIS.
125 F.F.

S. CARATINI

"Les enfants des nuages"

À commander aux Éditions du Seuil, 1993, 27 rue Jacob, 75006 PARIS.
130 F.F.

ANNALES DE GÉOGRAPHIE

"Villes petites et moyennes au Moyen-Orient"

sous la direction de J.-F. TROIN et M. LAVERGNE

Revue publiée avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique
n° 575, janvier-février 1994, 103^{ème} année

À commander à ARMAND COLIN ÉDITEUR, Hall d'exposition, 12, rue de l'Éperon, 75006 PARIS.
105 F.F. + 15 F.F. de port

MONDE ARABE, MAGHREB-MACHREK

"Monde Arabe. Villes, pouvoirs et sociétés"

sous la direction de J.-C. DEPAULE

Numéro spécial

Trimestriel, n° 143, janvier-mars 1994

À commander à LA DOCUMENTATION FRANÇAISE,
124, rue Henri Barbusse, 93308 AUBERVILLIERS Cedex.
95 F.F. + 15 F.F. de port

F. FOGEL et H. FONTAINE

"Mémoire des façades. Maisons peintes des pèlerins d'Égypte"

Port-folio de photographies 30 x 40 cm.

Éditions Twiga

À commander à F. FOGEL, 10, rue Bridaine, 75017 PARIS.
190 F.F. + 25 F.F. de port
(chèque à l'ordre de Amarna Production)

Les Cahiers d'URBAMA

Les Cahiers d'URBAMA sont disponibles par voie postale au prix de (port compris) :

25 F.F. pour les n° 1 à 5 ;

50 F.F. pour les n° 6 à 11 (tarif étudiants = 30 Francs sur place).

Les chèques sont à libeller au nom de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université de Tours.

Les commandes sont à adresser à URBAMA, B.P. 2221, 37021 Tours Cedex (France).

N° 1 - 1988

ÉPUISÉ

N° 2 - 1989

Bernard PAGAND

Avant-Propos.

Échelles d'organisation et formation de l'espace résidentiel traditionnel dans une médina maghrébine: la Médina de Constantine.

Quelle est la population d'Alger ?

Articles de J.P. LANGELLIER et F.F. (Extraits de "Villes au Futur", Alger, *Le Monde* du 4 mars 1988) et remarques en guise de réponse d'A. Prenant.

Ph. HAERINGER

Squatter le désert au Caire. Note sur Ezbet el Haggana à l'issue d'une visite interrompue (incluant un parallèle avec Manshiet Nasser).

Comptes-Rendus par Marc COTE et Pierre SIGNOLES.

N° 3 - 1989

Keith SUTTON

Conflict Between the Growth of Greater Algiers and Algeria's Regional Development Policies.

**Philippe FARGUES,
Ahmed BENCHEIKH
K. SCHLIEPHAKE**

Enquête sur la famille à Marrakech.

Localisation, classification par branches et état du commerce et des services dans la vieille ville de Damas.

Comptes-Rendus par Jean-François TROIN.

N° 4 - 1990

**Albert TAUVERON
Kayed ABU SABHA
A. AL-MOOSA
Jean-Claude BRÛLÉ**

Le propre et le sale vus par les habitants de Fès (Maroc).

The Distribution of Population Age Structures in the City of Amman (Jordan).

Social Geography of the Hawali Area in Kuwait.

Pouvoirs, sociétés et remodelages administratifs : le cas de l'Est algérien.

Comptes-Rendus par Gérard MAURER, Marc COTE, Jean BISSON et Pierre SIGNOLES.

N° 5 - 1991

**Mohamed NACIRI
André PRENANT
M. AL DBIYAT**

Le Maroc méditerranéen : l'envers du décor.

Littoral, intérieur et dynamique urbaine dans l'histoire de l'Algérie.

Les mutations du centre commercial de Salamieh (Syrie) entre 1978 et 1989.

Débat autour de *L'Algérie ou l'espace retourné* (Marc COTE, André PRENANT).

Comptes-Rendus par Gérard MAURER, Marc COTE, Pierre SIGNOLES et Ahmed AMROUCHE.

N° 6 - 1992

ÉPUISÉ

N° 7 - 1993 : Numéro thématique

L'ÉVOLUTION DE LA VIE RURALE AU MAGHREB ET EN ÉGYPTE (coordinateur : G. MAURER).

- V. LASSAILLY-JACOB Aménagement planifié, aménagement remanié : une communauté rurale nubienne transférée s'approprie un autre environnement (Nouvelle Nubie, Égypte).
- Gérard MAURER Montagnes et montagnards au Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie). Évolution récente du milieu rural.
- Lahsen JENNAN Agriculteurs et ruraux : le nouveau visage des campagnes marocaines.
- Michael PEYRON Mutations en cours dans le mode de vie des Ayt Yafelman (Haut-Atlas marocain).
- Jacques TRAYSSAC Évolution des milieux et de l'agriculture dans les Monts des Ouled Naïl (Algérie) au cours des vingt dernières années.

Comptes-Rendus par Gérard MAURER et Jean-François TROIN.

N° 8 - 1993 : Numéro thématique

DU SAHARA TUNISIEN AUX RIVAGES ATLANTIQUES (coordinateur : J. BISSON).

- Marc COTE Espoirs et menaces sur le Sahara algérien : les formes récentes de mise en valeur agricole.
- Tanguy MORVAN Nouïel, oasis du Nefzaoua (Tunisie) : de la source aux forages illicites.
- Abdelfettah KASSAH Tozeur et son oasis : problèmes d'aménagement d'une ville oasienne.
- Mustapha MALEH Les villes de l'Anti-Atlas occidental (Maroc).
- Sophie CARATINI Le Cheikh comme premier point d'ancrage du pouvoir politique sur l'espace nomade. L'exemple des Rgaybat de Mauritanie.
- Tidiane KOITA Le Sud mauritanien en devenir. L'organisation sociale et spatiale en crise.
- Albert ODOUARD Pêche et géopolitique au large du Sahara.
- Jean BISSON L'oasis entre modèles et chorème : variations sur le Gourara (Sahara algérien).

Comptes-Rendus par Anne BETTING, Danièle et Jean BISSON, Sophie CARATINI, Marc COTE et Daniel DUBOST.

N° 9 - 1994

François LEIMDORFER
et R. SANTO MARTINO

- Nadir BOUMAZA Figures d'une construction interdisciplinaire. À propos des études urbaines dans le champ de la recherche doctorale française sur l'aire arabo-musulmane.
- Nadir BOUMAZA Connaissance des médinas : impasses et ouvertures.
- Kayad ABU-SABHA À propos des villes du Maghreb : mutations structurelles et formelles.
- et Nassim BARHAM Les migrations internes en Jordanie : nature, destinations, causes et conséquences.
- B. A.-EL MANSOURI La politique des barrages collinaires au Maroc.
- Un exemple : la wilaya de Rabat-Salé.

Comptes-Rendus par Marc COTE.

N° 10 - 1995

SPÉCIAL ÉGYPTE (coordinateur : Galila EL KADI).

- Galila EL KADI Introduction.
- Anna MADCEUF De la ville au secteur, du centre au site : une lecture des projets d'aménagement de la ville anicenne du Caire.
- Marianne GUILLET Garden-City : réappropriation et transformations d'un lieu de pouvoir.
- Bénédicte FLORIN Trajectoires résidentielles et recompositions sociales et spatiales à Aïn el-Sira el-Madabegh (Vieux Caire).
- Bertrand REYMONDON Recomposition urbaine du quartier des Tanneries et de l'Abattoir.
- Sabine JOSSIFORT Villes nouvelles et *new-settlements* : l'aménagement du désert égyptien en question ?
- Frédérique BRUYAS L'aménagement de la région du Canal de Suez : des ambitions politiques aux réalités locales.
- Olivier SANMARTIN Mythe fondateur et intégration régionale : l'aménagement du Sinaï.

Comptes-Rendus par Anna MADCEUF, Jeanne COVILLE, Olivier SANMARTIN, Frédérique BRUYAS, Bénédicte FLORIN et Sabine JOSSIFORT.

Rappel des titres de la collection URBAMA

- Fascicule 12** *Villages kabyles et nouveau réseau urbain en Algérie, le cas de la région de Béjaïa.*
[J. FONTAINE, 1983, 273 pages]
- Fascicule 13** Épuisé
- Fascicules 14-15** *L'espace tunisien : Capitale et Etat-Région.*
[P. SIGNOLES, 1985, 2 gros volumes, 1 041 pages]
- Fascicules 16-17** *Petites villes et villes moyennes dans le Monde Arabe.*
[ouvrage collectif, 1986, 2 gros volumes, 838 pages, nombreuses illustrations]
- Fascicule 18** Épuisé
- Fascicule 19** Épuisé
- Fascicule 20** *Le nomade, l'oasis, la ville.*
[ouvrage collectif, 1989, 288 pages]
- Fascicule 21** *Pôles industriels et développement urbain.*
Le cas de Gabès (Tunisie) et Mohammedia (Maroc).
[ouvrage collectif, 1990, 428 pages]
- Fascicule 22** *L'eau et la ville dans les pays du bassin méditerranéen et de la mer Noire.*
[ouvrage collectif, 1991, 310 pages]
- Fascicule 23** *Modèles d'habitat et contre-types domestiques au Maroc.*
[D. PINSON, 1992, 230 pages]
- Fascicule 24** *Recherches urbaines dans le monde arabo-musulman. Approches comparées des géographes allemands, britanniques et français.*
[Actes du Colloque de Glasgow, 8 articles en anglais, 4 en français, 1993, 250 pages]
- Fascicule 25** *Fès... ou l'obsession du foncier.*
[M. AMEUR, 1993, 428 pages]
- Fascicule 26** *Les régions de piémont au Maghreb : ressources et aménagement.*
Co-édition URBAMA/Centre Interuniversitaire d'Études Méditerranéennes (C.I.E.M., Poitiers)
[Actes du Colloque de Sefrou, 9-11 avril 1992, ouvrage collectif sous la direction scientifique de L. JENNAN et G. MAURER, 1994, 175 pages]

Hors collection

En collaboration avec l'Université de Franche-Comté

L'Algérie : volontarisme étatique et aménagement du territoire.

J.-C. BRÛLÉ et J. FONTAINE, 1986, 248 pages

Atlas de la Wilaya de Casablanca

Le Centre d'affaires [parution en 1986], 3 feuilles

Découpage administratif [parution en 1988], 2 feuilles

Industries [parution en 1989], 8 feuilles

Population - 1982 [parution en 1989] 3 feuilles

Espaces verts [parution en 1989], 3 feuilles

Occupation du sol dans la périphérie de Casablanca en 1991 et Occupation du sol dans les centres péri-urbains de Casablanca en 1992 [parution en 1994], 4 feuilles

Cartes et notices 45 x 65 cm.

Co-production G.R.E.C. - Casablanca, URBAMA - Tours.

URBAMA
B.P. 2221
37021 TOURS Cedex
FRANCE

Tél. 47 36 84 69 [Secrétariat]
Tél. 47 36 84 72 [Bibliothèque]

Imprimé par INSTAPRINT S.A.
1-2-3, levée de la Loire – LA RICHE – B.P. 5927 – 37059 TOURS Cedex
Tél. 47 38 16 04

Dépôt légal 2^{ème} trimestre 1995

ISSN 0989 - 5620
ISBN 2 - 86-906-075-0



Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Urbanisation du Monde Arabe
URBAMA

مركز الدراسات والابحاث في تحضر العالم العربي

23, rue de la Loire
37023 TOURS Cedex
Tél. 47.36.84.69 Fax 47.36.84.71